



## PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES AU TITRE DE 2022

### MISSION DE LA FAMILLE, DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DES SENIORS

embre 2021  
Décembre 2021

**PREMIER AXE : PRESENTATION  
GENERALE DE LA MISSION**

## **1- Présentation de la stratégie de la mission :**

Dans le cadre de l'opérationnalisation des dispositions constitutionnelles et des standards internationaux et de la réalisation des objectifs du développement durable, le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées poursuit la mise en œuvre de sa stratégie visant :

- **A la contribution à la construction d'une société équilibrée et solidaire :**
  - ✓ **Consacrant le principe de l'égalité et de l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes et toutes les catégories sociales sans discrimination au niveau des droits et des obligations**
  - ✓ **Accordant le plus grand soin aux enfants afin de renforcer leur protection contre toutes sortes de dangers**
- **Au développement du dispositif légal et de protection des personnes âgées, leur permettant de contribuer à la réalisation d'un développement durable.**

Cette stratégie sera réalisée à travers :

- La consolidation des droits des femmes et leur protection contre toutes les formes de discrimination, violence et l'instauration d'un environnement favorable à leur intégration dans la vie sociale et politique.
- L'augmentation du taux de présence des femmes dans les postes de décision.
- L'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieux urbain et rural.
- La promotion des familles en situation particulière.
- La protection de tous les enfants, filles et garçons, de toutes les formes de violence et de menace à travers la garantie de leur protection et la contribution au développement de leurs capacités en vue de faciliter leur intégration dans la vie sociale.
- L'assurance d'une protection globale aux les personnes âgées, le soutien des catégories vulnérables et leur protection contre toutes les manifestations de discrimination, de violence, d'extrémisme et de terrorisme.

En vue de réaliser ces orientations, le Ministère œuvrera à :

- Renforcer le mécanisme de communication pour sensibiliser davantage l'ensemble des membres de la société à la nécessité de lutter contre la violence et de briser les stéréotypes en vue d'atteindre l'équilibre familial.
- Uniformiser les données et instaurer des systèmes statistiques en coordonnant avec les institutions productrices de données, de recherches et d'études statistiques à travers l'Observatoire National des Droits de l'Enfant et l'Observatoire National de la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes, le CREDIF et le délégué général à la protection de l'enfance.
- Appuyer l'intégration de l'approche genre dans la planification, la programmation et le budget au niveau de l'ensemble des politiques publiques.

- Renforcer la capacité de résilience des groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, en intégrant l'approche des changements climatiques et crises dans les différentes politiques publiques de la mission.

Le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées s'est appuyé, lors de la préparation de sa vision stratégique et de son plan d'exécution, sur différentes références nationales et engagements internationaux, dont les plus importants sont :

- ✓ **Les dispositions de la Constitution de 2014 et plus précisément celles des articles 21, 46 et 47** qui consacrent le principe de l'égalité et de l'équivalence des chances entre les sexes, le renforcement et le développement de tous les droits (civils, politiques, sociaux, économiques et environnementaux).
- ✓ **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** dont les réserves ont été levées en 2014.
- ✓ **La loi organique n° 216-61 du 3 Août 2016** relative à l'interdiction de la traite des personnes.
- ✓ **Le Protocole de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples** (Protocole Maputo) relatif aux droits des femmes en Afrique auquel a adhéré la Tunisie en 2018.
- ✓ **La Convention du Conseil européen sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels**, « la Convention de Lanzarote », approuvée par la Tunisie en 2018.
- ✓ **La décision de l'assemblée générale des nations unies n°91/46** en date du 16 décembre 1996 comportant les principes des nations unies pour les personnes âgées.
- ✓ **Le Protocole des droits de la femme en Afrique** annexé à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (Maputo du 11 Juillet 2003), article 22 portant sur la protection des femmes âgées.
- ✓ **La loi n° 2017-58 du 11 août 2017** relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- ✓ **La loi organique n° 1994-114** du 31 Octobre 1994 relative à la protection des personnes âgées et des lois connexes.
- ✓ **Le Code de protection de l'enfant** promulgué par la loi n° 95-92 du 09 novembre 1995 abrogé et complété par la loi n° 2010-41 du 26 juillet 2010.
- ✓ **La loi organique du budget n° 2019-15** du 13 février 2019 cadrée par la circulaire du président du gouvernement n° 16 du 14 mai 2020 relative à la préparation du projet du budget de l'Etat au titre de l'année 2021.

Afin de traduire les orientations et les approches précitées, le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées œuvre, conformément aux **orientations de l'Etat**, à réaliser **les objectifs de développement durable** qui concordent avec ses visions et ses objectifs dont les plus importants sont :

- ❖ L'intégration économique et sociale en soutenant l'entrepreneuriat économique féminin, l'investissement selon le genre et en facilitant l'accès à la technologie et à l'innovation (objectifs du développement durable « ODD » 1, 2, 8 et 9).
- ❖ La participation à la vie publique au niveau local et national et la garantie de la représentativité sociale (ODD 5, 10 et 17).
- ❖ La prise en charge sanitaire et psychologique et le droit à un environnement sain et à la distribution juste et équitable des ressources et des chances (ODD 2, 3,7,12 et 13).
- ❖ Le droit à l'éducation, à la formation et à la culture (ODD 4 et 11).
- ❖ La surveillance et la lutte contre toutes les formes de violence sexistes, de discrimination et d'exploitation notamment à l'égard des femmes, des enfants, des personnes âgées et des catégories vulnérables (ODD 5 et 16).

Des efforts concertés entre le Ministère et les différents intervenants, en l'occurrence société civile, organismes internationaux et Ministères, ont été déployés pour protéger les catégories les plus touchées par les épidémies, les changements climatiques et crises, parmi les femmes, enfants et personnes âgées en vue de réduire leurs impacts sanitaires, économiques et sociaux. À travers cette approche participative, le Ministère a pu enregistrer **plusieurs points forts** :

- **Mettre en place les mécanismes aptes à exécuter la loi n° 58 relative à la lutte contre la violence à travers :**
  - ✓ La création de coordinations régionales dans chaque gouvernorat.
  - ✓ Publication d'un cahier de charges relatif à la création et au fonctionnement de centres dédiés aux femmes victimes de violences.
  - ✓ Etablissement d'une batterie d'indicateurs nationaux, entre 24 indicateurs en 2017 à 38 indicateurs en 2021, consacrés au suivi de l'évolution de la violence contre les femmes sur la base des registres nationaux.
  - ✓ Création d'un Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- **Évaluation et développement du programme national de promotion de l'entrepreneuriat féminin (RAIDA) qui a permis, moyennant des crédits de l'ordre de 40 millions de dinars, de créer 4463 projets dont 3932 microprojets et 531 petites et moyennes entreprises et qui ont créé environ 6216 postes d'emploi directs durant la période 2016-2020, et ce à travers :**
  - ✓ L'établissement du programme national d'investissement sensible au genre (Raidat), dont il est attendu qu'il bénéficiera à environ 10 000 femmes d'ici 2025 pour répondre aux différents besoins des femmes.
  - ✓ La diversification des sources de lignes de financement sensibles au genre à travers la conclusion de conventions de partenariat avec différentes banques à l'instar de la Banque tunisienne de solidarité (BTS), la Banque nationale agricole (BNA), la Banque de financement des petites et moyennes entreprises...

- ✓ L'élargissement des domaines d'intervention : Raïda prioritaire- Raïd chaîne de valeur - Raïda solidaire - Raïda soutien - Raïda développement - Raïda innovation.
  - ✓ L'insertion de l'axe accompagnement et formation pour les femmes entrepreneurs ou celles désirant créer des projets dans le cadre de programmes de partenariat.
  - ✓ La création de circuits de distribution en réseau garantissant la pérennité des projets créés et l'organisation de la commercialisation électronique.
- **L'intégration d'environ 300 enfants à besoins spécifiques et plus particulièrement des enfants autistes à handicaps légers**, à travers leur octroi d'une subvention mensuelle d'un montant de 200 dinars destinée à participer à la couverture des frais de leur éducation au **stade** préscolaire en vue de leur garantir le droit à une éducation inclusive, sans discrimination et l'équivalence des chances entre les enfants, dans le cadre du programme de développement de la petite enfance. Ainsi, 607 enfants atteints de divers handicaps se sont inscrits dans les jardins d'enfants en 2021 dont 207 autistes dont le nombre de ces derniers était de 95 enfants en 2018 (selon les statistiques incluses dans le système d'information portant sur la collecte et l'analyse des données dans le secteur de l'enfance de l'année 2021).
  - **Achèvement de la version finale du code de la protection des personnes âgées** en vue le soumettre au Conseil ministériel, suite à quoi il sera considéré comme étant le premier code juridique sur la protection des personnes âgées dans le monde.
  - **Généralisation des services de proximité au profit des personnes âgées sans soutien financier et familial** et réalisation d'un taux de couverture de 80% à travers le financement de 31 clubs mobiles.
  - **Préparation du projet de la stratégie nationale de la protection des séniors.**
  - **Coopération avec l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale**, en tant que partenaire stratégique, pour la prise en charge et l'encadrement des personnes âgées à travers la création de 12 établissements de protection des personnes âgées.

En outre, le Ministère a intensifié ses interventions à travers la création d'opportunités en vue de remédier aux faiblesses auxquelles il a dû faire face tout en considérant l'incidence des crises sur des différentes catégories sociales dont principalement :

- **L'augmentation du niveau de violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes âgées.** En effet, les études montrent que **47.6%** des femmes en Tunisie ont été victimes au moins une fois dans leur vie d'une des formes de violence : **32.9%** ont subi une violence corporelle, **28.9%** psychique, **7.1%** économique et 89% numérique.
- **L'évolution du taux de précarité et de précarité complexe des catégories sociales** (enfants, femme et personnes âgées) se rapportant à des situations sociales, économiques, environnementales et sanitaires.
- **La constatation de répercussions négatives suite aux épidémies, crises et changements climatiques** sur les catégories sociales les plus vulnérables et plus

précisément celles exerçant des activités économiques informelles et des métiers précaires, instables et ayant des difficultés d'accès à la technologie.

- **L'augmentation du phénomène du travail non décent et inaccès de manière juste et équitable aux services et ressources pour les femmes dans le milieu rural.** Ces dernières représentent 1/3 du nombre total de femmes en Tunisie alors que le taux de leur participation en tant que main d'œuvre soutenant la famille représente 85% sans qu'elles ne bénéficient d'un salaire en contrepartie. Selon les statistiques montrent, il est constaté également la faible disponibilité de sources de subsistance propres aux femmes comparativement aux hommes. En effet, le taux des femmes rurales possédant une source de subsistance ne dépasse pas 19.3% contre 55.9% pour les hommes et celles qui disposent un bien immobilier représentent 3% seulement contre 12% pour les hommes.
- **La faible présence active et effective des femmes aux postes décisionnels et dans les médias.** En effet, le taux de leur présence dans les différents postes fonctionnels ne dépasse pas 29,27%. Le taux de leur représentativité dans l'entrepreneuriat est, en outre, relativement faible. Ainsi, le taux des femmes chefs d'entreprises dans les micro, petites et moyennes entreprises est de 27% du total des femmes actives ; ce taux est bien au-dessous de celui des hommes qui atteint les 20,6%. Il convient également de noter que le taux de chômage chez les femmes diplômées de l'enseignement supérieur représente le double de celui de leurs homologues hommes.
- **Augmentation du taux de divorces** qui a atteint 164 503 cas au cours de l'année 2017, selon le Bulletin de l'Institut Supérieur des Statistiques, entraînant un accroissement de 15% de femmes chefs de familles.
- **Recul de l'âge de mariage** en raison de la hausse du coût du mariage, l'allongement des délais d'attente d'un emploi, du désir de terminer des études et de la difficulté d'obtenir un logement. Ainsi l'âge moyen lors du premier mariage est estimé à 34 ans chez les hommes et à 30 ans chez les femmes.
- **Faible accès des enfants de 03-05 ans à des services d'éducation de qualité sans discrimination et sur la base de l'égalité entre les sexes et les régions,** particulièrement en temps de crise.
- **Hausse du taux de pauvreté chez les enfants** en temps d'épidémies et de crises : c'est ainsi que le taux de pauvreté chez les enfants est passé de 19% à 25% suite aux deux mois de confinement soit une augmentation de l'ordre de 216 000 nouveaux cas et il est attendu qu'à la fin de la pandémie, le nombre d'enfants pauvres de 685 000 cas à 900 000 cas.
- **Hausse du taux de dépendance des familles et accroissement de leurs besoins sanitaires et sociaux.** Ainsi, il a été constaté que le taux des personnes âgées prises en charge par un des membres de leur famille a atteint 23,5% et que le taux de ceux qui ne bénéficient pas d'une couverture sanitaire est de l'ordre de 13,4%. En outre, 18,5% des personnes handicapées souffrent d'un polyhandicap et 37,2% d'entre eux font face à des difficultés majeures dans de leur vie quotidienne. Ces problèmes posent de nouveaux défis au Ministère exigeant sa préparation à faire

face à une situation démographique et sanitaire différente. (Source statistiques : Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre 2016-2020)

- **Inadéquation du cadre législatif réglementant le secteur des personnes âgées** avec les exigences d'un dispositif de prise en charge qui répond à leurs aspirations et à l'évolution et la diversité de leurs besoins.

Afin de déployer sa stratégie, la mission de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors s'est basée sur **les axes stratégiques** et les mécanismes suivants **susceptibles de réduire les disparités entre les sexes** :

**Axe Stratégique 1**: Protéger et accompagner les familles et leur permettre d'obtenir les qualifications requises pour développer leurs capacités et leur autonomie économique et sociale, et ce à travers :

- La mise en place d'un cadre juridique et législatif approprié capable de soutenir le renforcement de la cohésion et la consolidation des liens interfamiliaux.
- L'accompagnement des familles en situations particulières afin de :
  - ✓ Leur permettre d'obtenir les qualifications nécessaires au développement de leurs capacités et à leur autonomisation en vue d'améliorer leur condition et d'assurer leur intégration positive socioéconomique
  - ✓ Encadrer et protéger ses membres de la marginalisation et des comportements à risques.
- Le soutien au rôle de la famille afin d'assurer une répartition optimale des rôles, l'élimination des stéréotypes, l'instauration de la culture du dialogue et de la non-violence
- Développer les mentalités et sensibiliser les familles à travers l'élaboration d'un plan d'information, de communication et d'appui.

**Axe Stratégique 2** : Soutenir les droits des femmes et renforcer :

- ✓ Leur rôle dans la vie publique et politique en tant qu'actrices principales dans la société et dans le développement des milieux urbain et rural et en tant qu'entrepreneures.
- ✓ Le développement de leurs capacités dans les secteurs prometteurs et innovants se rapportant particulièrement à la numérisation et aux nouvelles technologies.

Cet axe sera réalisé à travers :

- La réduction des écarts discriminatoires et la garantie de l'équivalence des chances entre les différentes catégories (entre les milieux urbain et rural, entre les régions, entre les minorités ethniques et religieuses ...).
- La réduction du risque de vulnérabilité (absence de revenus stables, traite des hommes, violences, terrorisme, fragilité sanitaire et psychologique) et le renforcement des capacités face aux crises.

- La stimulation de l'initiative économique et l'entrepreneuriat des femmes afin de créer une génération d'investisseurs dans l'égalité des sexes dans le but d'assurer la sécurité des femmes, l'entrepreneuriat féminin et la disponibilité d'opportunités économiques.
- L'élimination des obstacles handicapant à travers 4 voies d'autonomisation : l'enseignement, le financement, l'appui et la participation dans le but de renforcer les perspectives d'autonomisation économique inclusive, résilience en temps de crise et garante d'un travail décent.
- Le développement de l'accès des femmes à l'économie numérique, aux nouveaux processus des systèmes socio-économiques, à l'investissement, à la recherche et à l'innovation dans les technologies numériques afin d'en tirer parti.
- L'autonomisation socio-économique des femmes et des filles dans le milieu rural.
- Le renforcement des capacités des femmes dans le cadre de leur participation effective dans la vie publique et dans les postes de décision et la sensibilisation aux obstacles complexes, interconnectés et inégaux qui entravent leur participation à la vie politique
- La fourniture de services intégrés au profit des catégories en situation de vulnérabilité (immigrés et étrangers, personnes affectées par les changements climatiques et les épidémies...) afin de soutenir le rôle des femmes dans la construction et le maintien de la paix en temps de crise
- L'instauration d'une politique nationale globale et équitable afférente aux changements climatiques en permettant aux femmes d'y participer et le renforcement de leur capacités face aux crises.

**Axe Stratégique 3 :** Protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination afin de préserver leur dignité et leur intégrité physique et psychologique à travers :

- L'instauration d'un système juridique garantissant l'égalité des sexes et la création de mécanismes pour assurer sa mise en œuvre.
- La mise en place des mécanismes et la coordination entre les différents intervenants pour lutter contre toutes les formes de violence et d'exploitation, en particulier à l'encontre des filles, des femmes et des enfants dans différents espaces (publics, privés et cybernétiques).

**Axe stratégique 4 :** Protéger et prendre soin des enfants dans le cadre d'une vision prospective visant à construire une société équilibrée à travers :

- La poursuite de la mise en œuvre des programmes et des activités de la stratégie nationale multisectorielle de développement de la petite enfance 2017-2025 afin de lui permettre de bénéficier de services de santé et d'éducation de qualité.
- L'élaboration d'une nouvelle vision pour l'animation socio-culturelle et le divertissement permettant à tous les jeunes enfants en Tunisie, en particulier ceux qui sont plus vulnérables, pauvres et défavorisés, de bénéficier équitablement de services intégrés assurant le développement de leurs capacités, l'équivalence des

chances et la découverte de leurs habilités en vue de les protéger, les éduquer pour une socialisation inclusive et défendre leurs droits.

- Le développement d'une politique publique inclusive pour la protection des enfants durant la période 2021- 2025.
- L'évaluation de la performance des institutions publiques de l'enfance et de leur réactivité face aux évolutions et aux transformations de la société.

**Axe stratégique 5** : Protéger les personnes âgées dans leur milieu naturel en améliorant la qualité des services sociaux et sanitaires, leur adéquation avec les besoins spécifiques des personnes âgées et la facilité d'y accéder et d'en bénéficier et continuer à œuvrer pour soutenir l'intégration des séniors dans la vie publique et capitaliser sur leurs compétences en assurant leur participation active à la société.

Cet axe sera réalisé grâce à :

- La publication d'un code des droits des personnes âgées afin de développer le système juridique de leur protection.
- L'approbation de la stratégie nationale pour des personnes âgées.
- L'élaboration d'une base de données sur les compétences des personnes âgées afin de les valoriser, de capitaliser sur leurs qualifications et leur permettre de participer à la vie publique.
- L'adoption de l'orientation internationale relative à la réalisation des objectifs de développement durable 2030 afin de réduire les écarts au niveau du vécu des deux sexes des personnes âgées, de lutter contre toutes les formes de discrimination et la préservation de leur dignité.
- La prise en charge, des personnes âgées, des deux sexes, en situation précaire pour garantir leur droit à une vie décente et leur participation effective dans la société, sans exclusion ni discrimination.

## 2- **Présentation des programmes de missions :**

La mission de la famille, de la femme, de l'enfance et des séniors repose sur les trois programmes techniques suivants pour mettre en œuvre la stratégie ci-dessus explicitée :

- **Programme Femme, Famille et Equivalence des chances**
- **Programme Enfance**
- **Programme Séniors**

En plus du **Programme Pilotage et Appui** qui œuvre à piloter la mission et à apporter le soutien aux programmes techniques et opérationnels tel que le montre le schéma suivant :



## Budget et Cadre de Dépenses à Moyen Terme (2021-2024) de la Mission

### A- Evolution du budget de la Mission :

Les crédits du projet de budget du Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées pour l'année 2022 ont été fixés à 207 090 milliers de dinars (MD) contre 196 000 MD en 2021 soit une augmentation de l'ordre de 11090 MD représentant un taux d'évolution de **6%**.

Ce budget n'est pas à la hauteur des enjeux de la Mission, entravant ainsi l'atteinte des objectifs fixés dans ses différents programmes, notamment dans un contexte d'accroissement de phénomènes sociaux apparus suite aux répercussions, économiques, psychologiques et sociales, de la pandémie Covid19 sur les enfants, les femmes, les familles et les séniors.

C'est le programme Enfance qui bénéficie de la plus grande part du Budget de la mission en représentant **73%** des crédits, suivi respectivement par les programmes Femme, Famille et Equivalence des chances, Séniors et Pilotage et Appui avec des taux de l'ordre de **9%**.

**Tableau N°1 :****Répartition du budget de la mission pour l'année 2022 selon les programmes et la nature de la dépense**

Unité : MD

Catégories/ Programmes	Crédits de paiement	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations Financières	Total
<b>Mission</b>	<b>2022</b>	129242	11180	33778	32890	0%	207090
	<b>2021</b>	122784	10853	33778	28585	0%	196000
	<b>Taux d'évolution (201/2022)</b>	5%	3%	0	15%	0%	6%
	<b>Part dans le budget de la mission en %</b>	62%	5%	16%	16%	0%	100%
<b>Programme 1 : Femme, Famille et Equivalence des Chances</b>	<b>2022</b>	2800	720	2200	12450	0%	18170
	<b>2021</b>	2700	695	2188	10585	0%	16168
	<b>Taux d'évolution</b>	4%	4%	1%	18%	0%	12%
<b>Programme 2 : Enfance</b>	<b>2022</b>	115856	5320	13778	16240	0%	151194
	<b>2021</b>	109956	5200	14300	13000	0%	142456
	<b>Taux d'évolution</b>	%5	%2	%4-	%25	0%	%6
<b>Programme 3 : Séniors</b>	<b>2022</b>	586	54	16000	1800	0%	18440
	<b>2021</b>	328	53	15490	2500	0%	18371
	<b>Taux d'évolution</b>	79%	2%	3%	-28%	0%	0.37%
<b>Programme 4 : Pilotage et Appui</b>	<b>2022</b>	10000	5086	1800	2400	0%	19286
	<b>2021</b>	9800	4905	1800	2500	0%	19005
	<b>Taux d'évolution</b>	2%	4%	0%	-4%	0%	1%

Le projet de budget pour l'année 2022 au titre de la mission de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées a été fixé à 206.000 dinars, répartis comme suit :

- **Dépenses de rémunération** : représenter **62% du** budget de la mission, avec des crédits de 129 242 mille dinars contre 122 784 mille dinars en 2021, soit un taux d'évolution de **5%**.
- **Dépenses de fonctionnement** : représentent **5%** du budget de la mission avec des crédits d'un montant de 11180 mille dinars contre 108534 mille dinars en 2021 soit un taux d'évolution de **3%**.
- **Dépenses d'intervention** : représentent **16%** du budget de la mission avec des crédits d'un montant de 33778 mille dinars contre 33778 mille dinars en 2021 soit un taux d'évolution de **0%**.
- **Dépenses d'investissement** : représentent **16%** du budget de la mission avec des crédits d'un montant de 32890 mille dinars contre 28585 mille dinars en 2021 soit un taux d'évolution de **15%**.

L'évolution du budget proposé pour 2022 visera à couvrir les dépenses suivantes :

#### 1- Dépenses de rémunération :

**Les dépenses de rémunération ont été fixées à 129242 mille dinars pour 2022 contre 122784 mille dinars en 2021 soit un taux d'évolution de 5%**, lequel est considéré comme trop faible par rapport aux défis à relever. Ces dépenses se répartissent entre les programmes comme suit :

**Programme Femme, Famille et Equivalence des chances** : Les crédits alloués aux salaires ont été arrêtés à 2800 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **4%** par rapport à l'année 2021.

**Programme Enfance** : Les crédits alloués aux salaires ont été arrêtés à 115856 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **5 %** par rapport à l'année 2021.

**Programme Séniors** : Les crédits alloués aux salaires ont été arrêtés à 586 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **79%** par rapport à l'année 2021.

**Programme Pilotage et Appui** : Les crédits alloués aux salaires ont été arrêtés à 10000 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **2%** par rapport à l'année 2021.

Les crédits alloués aux salaires seront orientés pour faire face aux évolutions des dépenses suivantes :

- ❖ Augmentation de l'effectif autorisé de la Mission de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors en comparaison avec celui l'année 2021 et c'est ainsi qu'il est attendu qu'il atteindra d'ici la fin de l'année 2022 environ 4749 fonctionnaires contre 4670 durant l'année 2021 soit une augmentation de l'ordre de **2%** ;
- ❖ Financement des promotions et des nouveaux recrutements ;
- ❖ Redéploiement d'agents ministériels au sens du décret gouvernemental n° 1143 de l'année 2016 ;

- ❖ Financement de l'échelonnement de grades et des promotions exceptionnelles du corps administratif commun en application de la décision du chef du gouvernement en date du 03 août 2020.

## 2- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont été fixées à 11180 MD pour 2022 contre 10853 MD en 2021 soit un taux d'augmentation de **2%**, et se répartissent entre les programmes comme suit :

**Programme Femme, Famille et Equivalence des Chances :** Les crédits alloués au fonctionnement ont été arrêtés à 720 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **4 %** par rapport à l'année 2021.

**Programme Enfance :** Les crédits alloués au fonctionnement ont été arrêtés à 5320 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **2 %** par rapport à l'année 2021.

**Programme Séniors :** Les crédits alloués au fonctionnement ont été arrêtés à 54 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **2%** par rapport à l'année 2021.

**Programme Pilotage et appui :** Les crédits alloués au fonctionnement ont été arrêtés à 5086 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **4 %** par rapport à l'année 2021.

Les crédits alloués au fonctionnement seront orientés pour faire face aux évolutions des dépenses suivantes :

- ❖ Crédits pour financer la sensibilisation et l'amélioration du niveau de conscience destinés à assurer les dépenses liées à l'organisation de manifestations et d'événements nationaux, régionaux et internationaux
- ❖ Augmentation des crédits CREDIF de 257 mille dinars durant l'année 2021 à 270 mille dinars en 2022 soit un taux d'évolution de l'ordre de **5%**
- ❖ Crédits destinés à financer la lutte contre les établissements anarchiques par le biais de l'augmentation du rythme des visites d'inspection et des opérations pédagogiques conduisant ainsi un accroissement des primes kilométriques
- ❖ Fourniture des crédits nécessaires pour l'organisation des activités des clubs d'enfants mobiles (couverture du carburant et de l'entretien), pour soutenir le droit des enfants des zones frontalières à l'animation et au divertissement
- ❖ Financement de dépenses nécessaires à l'exploitation des nouvelles institutions de l'enfance
- ❖ Augmentation des crédits destinés à couvrir les dépenses obligatoires (eau, électricité, téléphone, carburant, loyer, maintenance)

## 3- Dépenses d'intervention :

**Les dépenses d'intervention ont été fixées à 33778 mille en 2022 contre 33778 mille dinars en 2021 soit un taux d'augmentation de **0%**, et se répartissent entre les programmes comme suit :**

**Programme Femme, Famille et Equivalence des chances :** Les crédits alloués aux dépenses d'intervention ont été arrêtés à 2200 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **1 %** par rapport à l'année 2021.

**Programme Enfance :** Les crédits alloués aux dépenses d'intervention ont été arrêtés à 13778 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **4 %** par rapport à l'année 2021.

**Programme Séniors :** Les crédits alloués aux dépenses d'intervention ont été arrêtés à 16000 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **3%** par rapport à l'année 2021.

**Programme Pilotage et appui :** Les crédits alloués aux dépenses d'intervention ont été arrêtés à 1800 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **0 %** par rapport à l'année 2021.

Les crédits alloués aux dépenses d'intervention seront orientés pour faire face à l'accroissement des dépenses suivantes :

- ❖ Assurance des services de proximité pour l'exploitation de 08 centres d'accueil des femmes victimes de violence dans les gouvernorats de Jendouba, Tozeur, Gabes, Siliana, Kairouan, Kasserine, Ariana, Sidi Bouzid à travers des conventions de partenariat avec des associations ;
- ❖ Augmentation des crédits alloués au CREDIF de 580 mille dinars en 2021 à 669 mille dinars en 2022 soit un taux d'évolution estimé à **15.34%** ;
- ❖ Augmentation de la subvention destinée à couvrir les dépenses d'animation socio-culturelle d'un taux de **20%** en vue d'accueillir davantage d'enfants et de les encourager à s'inscrire dans les institutions pour enfants ;
- ❖ La prise en charge de droits d'inscription mensuels de 200 dinars au profit d'environ 300 enfants autistes représentant un coût global de 700 mille dinars ;
- ❖ Octroi une subvention d'un montant 2360 mille dinars à l'association tunisienne des villages d'enfants SOS en vue de lui permettre de poursuivre la prise en charge des enfants bénéficiant du programme de placement ;
- ❖ Augmentation des primes accordées aux équipes mobiles fournissant les services sociaux et de santé à domicile ;
- ❖ Fourniture de crédits supplémentaires pour l'entrée en exploitation d'un nouvel établissement de protection des personnes âgées à Sidi Bou Bouzid (250 MD en tant qu'estimations annuelles).

#### **4- Dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement ont été fixées à 32890 mille en 2022 contre 28585 mille dinars en 2021 soit un taux d'augmentation de **15%**, et se répartissent entre les programmes comme suit :

**Programme Femme, Famille et Egalité des chances :** Les crédits alloués aux dépenses d'intervention ont été arrêtés à 12450 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **18 %** par rapport à l'année 2021.

**Programme Enfance :** Les crédits alloués aux dépenses d'intervention ont été arrêtés à 16240 mille dinars pour l'année 2022 soit un taux d'évolution de **25 %** par rapport à l'année 2021.

**Programme Séniors :** Les crédits alloués aux dépenses d'intervention ont été arrêtés à 1800 mille dinars pour l'année 2022 soit une diminution de **-28%** par rapport à l'année 2021.

**Programme Pilotage et appui :** Les crédits alloués aux dépenses d'intervention ont été arrêtés à 2400 mille dinars pour l'année 2022 soit une diminution de **-4%** par rapport à l'année 2021.

Les crédits d'investissement seront orientés pour répondre à l'évolution des dépenses suivantes :

- ❖ Projets et programmes en cours et interrompus et les projets inscrits au plan de développement 2016 - 2020 ;
- ❖ Poursuivre la mise en œuvre des études techniques approuvées, par le comité national d'approbation des projets et des programmes, dans le cadre de réunions de travail ministérielles et de commissions techniques en vue du plan de développement 2021- 2025 ;
- ❖ Projets à forte rentabilité qui contribuent à atteindre les objectifs des politiques publiques dans le domaine de la femme, de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de toutes les catégories en situation de vulnérabilité afin de les autonomiser économiquement et socialement ;
- ❖ Investissement dans des projets sensibles au genre au profit des femmes rurales afin d'augmenter le taux de leur employabilité, promouvoir leur prise d'initiative et leur assurer le droit d'accès aux sources de revenus;
- ❖ Capitaliser sur les compétences des personnes âgées et améliorer la qualité des services fournis dans les établissements de protection des personnes âgées;
- ❖ Poursuivre l'assurance de services de proximité en appuyant les clubs mobiles de prise en charge des personnes âgées démunies et des clubs mobiles d'enfants pour rapprocher les services d'animation socio-culturelles des zones rurales et frontalières ;
- ❖ Soutenir les projets de maintenance et d'aménagement ;
- ❖ Poursuivre la construction et l'équipement des locaux régionaux dans le cadre de l'appui de la décentralisation en achevant les études relatives à la création de 08 commissariats régionaux dans les gouvernorats de Sousse, Monastir, Béja, Sfax, Kef, Tozeur et Zaghuan dans le cadre du programme 2020-2022 ;
- ❖ Développer des systèmes d'information au niveau central et régional afin d'unifier et de numériser les procédures de travail, d'assurer la bonne gouvernance des ressources humaines et le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets à caractère régional. Créer également des systèmes d'information et des applications couvrant les domaines des ressources humaines, des projets et de l'immobilier ;
- ❖ Poursuivre le renouvellement du parc auto.

## B- Répartition du budget de la Mission par programmes et activités :

**Tableau N° 2 :**

**Répartition du budget de la Mission pour l'année 2022 selon les programmes et les activités (Crédits d'engagement)**

Unité : MD

Les Programmes	Activités	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution 2021-2022
<b>Programme 1 : Les femmes, la famille et l'équivalence des chances</b>	<u>Activité 1</u> : Autonomisation des femmes, équivalence des chances et lutte contre la violence	12456	14280	15%
	<u>Activité 2</u> : Promotion de la famille	4828	4019	-17%
	<u>Activité 3</u> : Mise en œuvre du programme Femmes, famille et équivalence des chances	168	288	71%
	<u>Activité 4</u> : Recherches, études, veille, documentation, information et formation en intégrant l'approche genre	2360	2389	1%
	<u>Activité 7</u> : Veille, recherches, études, statistiques et suivi de la législation et des politiques de lutte contre la violence	836	651	-22%
<b>Programme total</b>		<b>20648</b>	<b>21627</b>	<b>5 %</b>
<b>Programme 2 Enfance</b>	<u>Activité 1</u> : Pilotage du programme de l'enfance	133257,2	140738,5	6%
	<u>Activité 2</u> : Veille, études, documentation et diffusion d'une culture des droits de l'enfant et appui de sa participation	332	238	-28%
	<u>Activité 3</u> : Enseignement de qualité	557	1041	87%
	<u>Activité 4</u> : Protéger les enfants en danger et en conflit avec la loi	252	95	-62%
	<u>Activité 5</u> : Informatique et Technologies orientés vers l'enfant et prévention des dangers de l'espace virtuel	1914	1629	-15%
	<u>Activité 6</u> : Vacances et loisirs	1136	1194,4	5%
	<u>Activité 7</u> : Animation socio-	1185,5	1442,1	22%

	culturelle et petite enfance			
	<u>Activité 8</u> : Activités des délégués de la protection de l'enfance	408	432	6%
	<u>Activité 9</u> : Prise en charge et intégration des enfants	5270,8	5433	3%
	<u>Activité A</u> : Prise en charge des enfants dans leur milieu naturel	6664,7	7617	14%
	<u>Activité B</u> : Inspection pédagogique et formation	988,8	1454	47%
<b>Programme total</b>		<b>151966</b>	<b>161314</b>	<b>6%</b>
<b>Programme 3 Séniors</b>	<u>Activité 1</u> : Activités de pilotage et appui du programme	16449.6	17312.2	5%
	<u>Activité 2</u> : Soins, encadrement et intégration	1061.4	1127.8	6%
<b>Programme total</b>		<b>17511</b>	<b>18440</b>	<b>5%</b>
<b>Programme 9 Pilotage et Appui</b>	<u>Activité 1</u> : Pilotage, Appui et coordination	16025	17247	8%
	<u>Activité 2</u> : Services communs	3480	3225	-7%
<b>Programme total</b>		<b>19505</b>	<b>20472</b>	<b>5%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>209630</b>		

**Tableau N° 3 :**

**Répartition du budget de la Mission pour de l'année 2022 selon les programmes et les activités (Crédits de paiement)**

Unité : MD

Les Programmes	Activités	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution 2021-2022
<b>Programme 1 Les femmes, la famille et l'équivalence des chances</b>	<u>Activité 1</u> : Autonomisation des femmes, équivalence des chances et lutte contre la violence	9141	10580	16%
	<u>Activité 2</u> : Promotion de la famille	3948	4550	15%
	<u>Activité 3</u> : Mise en œuvre du programme Femmes, famille et équivalence des chances	168	288	71%
	<u>Activité 4</u> : Recherches, études, veille, documentation, information et formation en intégrant l'approche	2360	2389	1%

	genre			
	<u>Activité 7</u> : Veille, recherches, études, statistiques et suivi de la législation et des politiques de lutte contre la violence	551	651	18%
<b>Programme total</b>		<b>20648</b>	<b>16168</b>	<b>18458</b>
<b>Programme 2 Enfance</b>	<u>Activité 1</u> : Pilotage du programme de l'enfance	125007,2	132368,5	6%
	<u>Activité 2</u> : Veille, études, documentation et diffusion d'une culture des droits de l'enfant et appui de sa participation	292	288	-1%
	<u>Activité 3</u> : Enseignement de qualité	787	691	-12%
	<u>Activité 4</u> : Protéger les enfants en danger et en conflit avec la loi	252	95	-62%
	<u>Activité 5</u> : Informatique et Technologies orientés vers l'enfant et prévention des dangers de l'espace virtuel	1214	779	-36%
	<u>Activité 6</u> : Vacances et loisirs	386	594,4	54%
	<u>Activité 7</u> : Animation socio-culturelle et petite enfance	1185,5	1442,1	22%
	<u>Activité 8</u> : Activités des délégués de la protection de l'enfance	408	432	6%
	<u>Activité 9</u> : Prise en charge et intégration des enfants	5270,8	5433	3%
	<u>Activité A</u> : Prise en charge des enfants dans leur milieu naturel	6664,7	7617	14%
	<u>Activité B</u> : Inspection pédagogique et formation	988,8	1454	47%
<b>Programme total</b>		<b>151966</b>	<b>142456</b>	<b>151194</b>
<b>Programme 3 Séniors</b>	<u>Activité 1</u> : Activités de pilotage et appui du programme	17309.6	17312.2	% 0.01
	<u>Activité 2</u> : Soins, encadrement et intégration	1061.4	1127.8	%6
<b>Programme total</b>		<b>17511</b>	<b>18371</b>	<b>18440</b>
<b>Programme 9 Pilotage et Appui</b>	<u>Activité 1</u> : Pilotage, Appui et coordination	15675	16061	% 2
	<u>Activité 2</u> : Services communs	3330	3225	% -3

<b>Programme total</b>	<b>19505</b>	<b>19005</b>	<b>19286</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>209630</b>	<b>196000</b>	<b>207090</b>

### C- Cadre des Dépenses à Moyen Terme (2022-2024)

Le projet du Cadre des Dépenses à Moyen Terme pour la période 2022-2024 a été établi en tenant compte des pressions subies par les finances publiques, des besoins pressants du Ministère ainsi que des orientations arrêtées au niveau de la circulaire du Premier ministre N° 12 du 11 juin 2021 relative à la préparation du projet du budget de l'État pour l'année 2022 sachant que ce sont les plafonds fixés par la loi de finances 2021 de la part du Ministère des Finances qui ont été retenus alors qu'ils ne permettent pas de couvrir les dépenses additionnelles générées par les conséquences de la crise du Covid sur les catégories sociales en situation de vulnérabilité prises en charge par la Mission dans une perspective sociale inclusive afin de protéger les enfants, les femmes, les personnes âgées et les familles en situation particulière.

En effet, la crise a montré que ces derniers étaient les plus touchés par les crises, les changements climatiques et les épidémies. Cette carence de fonds se répercute, comme suit, au niveau des différentes politiques générales de la Mission et des différentes rubriques du budget :

#### ○ Dépenses de rémunération :

Les crédits dédiés à la rémunération connaîtront une augmentation de l'ordre de **8%**, passant une valeur de 129 242 mille dinars en 2022 à 140 000 mille dinars en 2024, mais n'arriveront toutefois pas à couvrir les engagements suivants :

- Renforcement de la Mission à travers certaines compétences prioritaires et ce après l'approbation, du Chef de Gouvernement et du Ministère des Finances, des nouveaux recrutements au niveau du Programme Enfance ;
- L'échelonnement de grades et les promotions exceptionnelles pour le corps administratif commun en application de la décision du chef du gouvernement en date du 03 août 2020 et le redéploiement des agents du Ministère selon les dispositions du décret gouvernemental n° 1143 de l'année 2016 en date du 16 août 2016.

#### ○ Dépenses de fonctionnement :

La mission œuvre à optimiser et comprimer les dépenses de fonctionnement à travers ses programmes publics, malgré l'augmentation de **6%** que connaîtront les crédits entre 2022 et 2024 afin de couvrir les dépenses suivantes prévues pour :

- Améliorer les conditions de travail à travers la location d'espaces administratifs fonctionnels au profit de certaines administrations centrales, notamment les commissariats et les délégués de la protection de l'enfance, impliquant en conséquence une augmentation des dépenses obligatoires ;

- Améliorer le taux d'encadrement des agents, cadres centraux et régionaux, à travers la formation continue et le recyclage ;
- Sensibiliser davantage le grand public sur les questions de la femme, les menaces vis-à-vis de l'enfance et les défis à relever pour améliorer le bien-être social par le biais de manifestations et d'activités internationales et nationales ;
- Assurer la bonne gestion des moyens de transport malgré l'obsolescence du parc de voitures et les équiper d'un système GPRS ;
- Rembourser les dettes, les arrières et les dépenses engendrées par les opérations d'extension et des nouvelles réalisations.

#### ○ Dépenses d'intervention :

Il est constaté une diminution des crédits alloués pour les dépenses d'intervention sociale, qui connaissent un taux d'évolution en deçà des espérances et passeront d'une valeur de 33778 mille dinars en 2022 à 34500 mille dinars en l'an 2024, soit un taux d'évolution de l'ordre de **2%** impactant ainsi l'orientation préventive de la Mission et se traduisant par:

- La faible couverture par des services de prise en charge des femmes victimes de violences, qui sont gérés grâce à une subvention de financement public à travers les associations (Programme Femmes, Famille et Equivalence des Chances), et il est ainsi attendu l'entrée en activité de 8 centres durant la période 2022 à 2024 ;
- Conséquences sur la nature et la qualité des services destinés aux enfants pris en charge par l'État dans les centres intégrés et les complexes de l'enfance, notamment avec la programmation de nouveaux recrutements afin de gérer un nombre important d'institutions de l'enfance fermées alors que c'est presque le même budget qui a été maintenu (Programme Enfance) ;
- Non atteinte des établissements de protection des personnes âgées de leur capacité maximale en raison du défaut d'augmentation des crédits dédiés aux dépenses de rémunération publique (au profit de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale) dû à la suspension des recrutements au niveau du projet (Programme des Séniors) ;
- Baisse de **-12%** des crédits transférés à l'opérateur public CREDIF relevant de la troisième section du budget qui passeront d'une valeur de 669 mille dinars en 2022 à 590 mille dinars en 2024 ; ce qui affectera nécessairement le volume des études, de la recherche, de la documentation, des médias et de la formation sensible au genre.

#### ○ Dépenses d'investissement :

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les crédits de paiement programmés n'arriveront pas à couvrir le paiement des projets et des programmes sur le moyen terme et surtout celui des projets en cours dont le taux de d'évolution n'a pas dépassé en trois ans 3% à cause des éléments suivants :

- Avancement de l'exécution des projets en cours liés aux infrastructures et équipements, se rapportant notamment à la construction et aménagement des établissements sous tutelle. En effet, les travaux relatifs à une grande partie de ces projets ont été lancés suite à l'achèvement des études techniques et architecturales, impliquant un accroissement du rythme de consommation des crédits ;
- Insuffisance des crédits annuels alloués au paiement des projets à caractère social entravant l'atteinte des objectifs fixés (tels que : le projet d'autonomisation économique et sociale des femmes en milieu rural, le projet d'initiative économique dans le milieu rural, promotion des espaces dédiés à la petite enfance, prise en charge du coût des frais d'inscription des enfants dans les espaces préscolaires dans une perspective inclusive afin de répondre aux divers besoins des enfants à besoins spécifiques et d'accroître l'indicateur national d'inscription dans les espaces de l'enfance).

**Tableau N° 4:**

**Cadre des Dépenses à Moyen Terme (2022-2024):**

**Répartition selon la nature de la Dépense (Crédits de paiement)**

Unité : Mille dinars

Libellé	Réalisations	L.F 2021	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020		2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	115 710	122784	129 242	135000	140000
Dépenses de fonctionnement	9252	10853	11180	11515	11861
Dépenses d'intervention	26834	33778	33778	34 000	34500
Dépenses d'investissement	17404	28 585	32890	33 000	33990
Dépenses des opérations Financières	0	0	0	0	0
<b><u>Total sans tenir compte des ressources propres des institutions</u></b>	<b>196200</b>	<b>196000</b>	<b>207090</b>	<b>213515</b>	<b>220351</b>
<b><u>Total compte tenu des ressources propres des institutions</u></b>	<b>196497</b>	<b>196100</b>	<b>207240</b>	<b>213665</b>	<b>220521</b>



**Tableau N° 5:****Cadre des Dépenses à Moyen Terme (2022-(2024 :  
Répartition par Programmes (Crédits de Paiement)**

Unité : MD

Libellé	Réalisations	L.f2021	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020		2022	2023	2024
<b>Programme 1 : Les femmes, la famille et l'équivalence des chances</b>	9215	16168	18170	19750	21000
<b>Programme 2 : Enfance</b>	125 165	142456	151194	153000	156000
<b>Programme 3 : Séniors</b>	18749	18371	18440	19765	21200
<b>Programme 9 : Pilotage et Appui</b>	16071	19005	19286	21000	22151
<b>Total sans tenir compte des ressources propres des institutions</b>	<b>169200</b>	<b>196000</b>	<b>207090</b>	<b>213515</b>	<b>220351</b>
<b>Total compte tenu des ressources propres des institutions</b>	<b>169497</b>	<b>196100</b>	<b>207240</b>	<b>213665</b>	<b>220521</b>

**DEUXIEME AXE:  
PRESENTATION DES  
PROGRAMMES DE LA MISSION**

# Programme1 : Femmes, Famille et Equivalence des Chances

**Nom du Responsable du Programme : Mme Samira Ben Hussein**

**A partir du 01 novembre 2019**

## 1- Présentation du Programme et de sa Stratégie:

### 1.1 Présentation de la Stratégie du Programme :

Afin de consacrer les droits des femmes tunisiennes, tels que stipulés par la constitution et les lois, et de renforcer son rôle moteur dans son environnement régional et international, le programme œuvrera au cours des cinq prochaines années, selon une vision stratégique et une approche sociétale holistique, pour :

- ✓ Encourager l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre à travers la mise en œuvre du programme « Raida », grâce auquel 600 nouveaux projets seront financés annuellement au cours de la période 2022-2025, soit environ 3 000 projets d'ici la fin de cette période ;
- ✓ Soutenir les femmes et les filles en milieu rural et intervenir pour créer des sources de revenus à leur profit par un financement direct du budget du programme, dans le but de leur assurer l'autonomie financière et un revenu stable à leurs familles. Cette intervention contribuera à faciliter leur l'intégration dans la dynamique économique sur le plan local et régional et la création de près de 500 microentreprises pour les femmes et les filles en milieu rural ;
- ✓ **Structurer les projets féminins évoqués ci-dessus au sein des institutions de l'économie sociale et solidaire à travers le soutien de la création de groupements féminins de développement ;**
- ✓ Lutter contre la violence à l'égard des femmes considérée en tant que violation de la dignité humaine et atteinte à l'intégrité morale et physique des femmes ;
- ✓ Dans ce contexte, les programmes du Ministère visent à réduire le taux de violence à travers la mise en place de programmes de communication et de sensibilisation ciblant au même titre aussi bien les adultes, les enfants, les femmes que les hommes. Les programmes du Ministère visent également à développer le cadre juridique et logistique qui garantit la protection et la prévention des femmes victimes de violence ;
- ✓ Institutionnaliser le genre selon une approche de développement holistique et intégrée basée sur l'égalité et l'équivalence des chances entre les deux sexes ;

- ✓ Participation de la femme à la vie publique et son accès aux postes de décision ;
- ✓ Veiller à assurer un travail décent aux femmes et filles actives dans tous les secteurs, en milieu urbain et rural ;
- ✓ Encadrement des femmes et des familles à besoins spécifiques et les intégrer dans la vie sociale et économique ;
- ✓ Définir les fonctions essentielles de la famille, ses rôles et les relations intrafamiliales et avec son environnement ;
- ✓ Garantir des services sociaux, économiques, sanitaires, environnementaux et de sécurité contribuant au bien-être familial ;
- ✓ Élaborer un plan de communication et d'information pour sensibiliser, faire prendre conscience et le plaidoyer ;
- ✓ Renforcer la participation des familles au développement durable ;
- ✓ Assurer la protection de la famille de la pauvreté, de la désintégration, de la violence et de la discrimination ;
- ✓ Établir un cadre juridique et législatif approprié qui contribue à renforcer la cohésion et à soutenir les liens interfamiliaux ;
- ✓ Soutenir les fonctions de la famille, les doter d'efficacité, renforcer ses rôles, les relations intrafamiliales et avec son environnement, afin de la protéger contre les différents risques et crises ;
- ✓ Accompagner les familles en situation particulière, les doter des qualifications nécessaires au développement de leurs capacités et de leur autonomie. Cet accompagnement contribuera à améliorer leurs conditions, œuvrer à leur intégration socio-économique, encadrer leurs membres, les accompagner et les protéger de la marginalisation, de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- ✓ Assurer la complémentarité entre les politiques, programmes familiaux et programmes sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux pour assurer une intervention inclusive au profit des familles ;
- ✓ Développer les mentalités et sensibiliser les familles pour les protéger des dangers à travers l'instauration d'un plan de communication et d'information et de plaidoyer.

En conséquence, le programme a enregistré plusieurs **points forts** qui lui permettent d'atteindre ses objectifs, dont notamment :

- ◀ **La Tunisie se distingue par son capital humain féminin** très important. C'est ainsi que le taux de réussite des filles au baccalauréat en 2014 représente 63,6 % et le taux de celles ayant obtenu un diplôme universitaire atteint 68 % du total des diplômés de l'enseignement supérieur. De même, le taux représentant les étudiantes ayant obtenu :
  - ✓ Une licence fondamentale en 2014 est de 72% contre 28% pour les garçons ;
  - ✓ Le doctorat est de 54,3% contre 45,7% pour les garçons (année universitaire 2014/2015) ;

- ✓ Le diplôme de médecine dentaire, de pharmacie et de médecine est de 67,4 %, contre 32,6 % pour les garçons (année scolaire 2014/2015) ;
- ↳ **Existence d'un nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre "Raidat"** approuvé par le Conseil Ministériel tenu le 8 mars 2021 ;
- ↳ Poursuite du financement direct par le budget de l'Etat de la création de micro entreprises au profit des femmes, filles et familles aux revenus limités ou inexistantes dans le cadre de la lutte contre le chômage, la pauvreté et le manque de ressources de subsistance en vue de consacrer les sources de revenus pour 80 % des femmes et familles bénéficiaires du financement ;
- ↳ **La Tunisie est le seul pays dans le monde arabe à avoir promulgué la première loi globale visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes (loi n° 53 de 2017) ;**
- ↳ **Approbation de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes** lors du Conseil Ministériel tenu le 08 mars 2021 ;
- ↳ Richesse de la législation garantissant les droits des femmes et de la famille, dont notamment les dispositions de la Constitution, le Code du statut personnel, la loi organique pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes n° 53 de 2017 et autres législations... qui s'est distinguée par son approche holistique des familles. Par ailleurs, plusieurs projets de textes juridiques sont en cours d'approbation, tel que la loi sur le congé de maternité et de paternité ;
- ↳ **Facilité au niveau de l'élaboration de nouveaux textes ou révision des textes juridiques et réglementaires** en vue de développer les législations et réglementations visées se rapportant à la femme et la famille à l'instar du projet de loi sur les congés de maternité et de paternité ;
- ↳ **Ratification de la Tunisie des conventions et traités internationaux qui garantissent les droits et libertés des deux sexes et l'égalité** entre eux :
  - ✓ Accord CEDAW ;
  - ✓ Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
  - ✓ Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
  - ✓ Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing ;
  - ✓ Les 17 objectifs de développement durable du plan de développement durable de l'année 2030 ;
  - ✓ L'intégration de la Tunisie dans la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération.
- ↳ **Représentativité régionale du Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées** assurant la mise en œuvre des programmes du Ministère et le suivi au niveau régional ;

- ⚡ **Engagement de la société civile sur les questions de la femme et de la famille et son implication dans la mise en œuvre des programmes du Ministère** dans ce domaine à travers des accords conclus avec ce dernier ;
- ⚡ **Présence d'un soutien considérable de la part d'organisations donatrices mondiales et régionales pour la mise en œuvre** des stratégies et des programmes ;
- ⚡ Appui au Ministère pour la réalisation de ses missions afférentes à la femme, notamment de la part du CREDIF et l'Observatoire National de la lutte contre les Violences à l'égard des Femmes.

Malgré ces acquis, la mise en œuvre effective des stratégies du programme souffre des **faiblesses** suivantes :

- ⚡ Manque de valorisation de l'entrepreneuriat en général et de l'entrepreneuriat féminin en particulier;
- ⚡ Faible dynamisme orienté start-up et innovation chez les femmes ;
- ⚡ Manque d'initiatives et de mécanismes d'incubation des projets féminins basés sur les services de proximité;
- ⚡ Difficulté ou absence d'accès des femmes aux moyens de production et aux sources de financement en raison d'obstacles culturels ;
- ⚡ Manque d'accompagnement en amont et en aval des femmes entrepreneures en milieu rural ;
- ⚡ Mention dans certains codes et textes juridiques de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes;
- ⚡ Manque de moyens financiers alloués à la mise en œuvre des différents axes de la loi n°58 de 2017 ;
- ⚡ Répercussion des changements démographiques sur la structure de la famille, qui s'est transformée d'une famille élargie en une famille nucléaire ;
- ⚡ Accroissement du nombre de femmes et de familles vivant à travers l'exercice d'activités économiques non structurées et de professions précaires n'assurant ni la stabilité ni des revenus permanents à l'individu et à la famille notamment suite à la pandémie de Covid 19 ;
- ⚡ Augmentation du taux de divorces et c'est ainsi que 17 300 cas ont été enregistrés en Tunisie en 2019, selon les statistiques du Ministère de la Justice ;
- ⚡ Insuffisance des ressources humaines pour assurer la protection des femmes et de la famille contre la violence et la prise en charge des victimes à cause du gel des recrutements au niveau de la fonction publique et de l'absence d'un cadre légal propre aux agents d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes et des familles victimes de violence ;
- ⚡ Difficulté à conclure des accords de partenariat avec des associations pour leur permettre de gérer des centres de prise en charge des femmes victimes de violences. En effet, elles n'arrivent pas à obtenir une subvention de financement

public en raison de leur non satisfaction des conditions énoncées par l'ordonnance n° 5183 de 2013 relative à la fixation de normes, procédures et conditions du financement public ;

- ◀ Difficulté à conclure des accords de partenariat avec des associations présentant des demandes pour l'obtention de financement public afin de gérer des centres de prise en charge des femmes victimes de violences, faute de pouvoir satisfaire les conditions énoncées par le décret n° 5183 de 2013 portant fixation des normes, procédures et conditions du financement public ;
- ◀ Difficulté à couvrir tous les intervenants dans le domaine par des actions de sensibilisation et de formation sur les questions des droits de l'homme, de lutte contre les violences faites aux femmes et à la famille et de prise en charge des victimes.

### **Les défis du programme:**

- Augmenter le taux de femmes entrepreneures économiques à travers la mise en œuvre du programme d'appui à l'investissement sensible au genre «Raidat» au cours de la période du plan quinquennal 2022-2025 ;
- Augmenter le taux de bénéficiaires des mécanismes d'autonomisation socio-économique de la femme et des filles en milieu rural ;
- Cela conduit à un troisième défi qui consiste en :
  - La contribution effective du Ministère à la réduction du taux de chômage des femmes et des filles qui a évolué de 17,4 % au cours du quatrième trimestre 2020 à 17,8 % au cours du premier trimestre 2021. En outre, la pandémie COVID-19 a creusé l'écart entre les deux sexes, avec un taux de chômage pour les hommes estimés à 15% contre 24% pour les femmes, qui s'est encore plus aggravé dans les zones rurales et intérieures souffrant d'un sous-investissement ;
  - Augmenter le taux de présence des femmes aux postes de décision dans les administrations, institutions et organismes publics et privés qu'elles soient nommées ou élues ;
  - Augmenter le nombre de centres de prise en charge des femmes victimes de violences, moyennant la création par le Ministère de deux centres annuellement pour héberger et prendre en charge les femmes victimes de violences ;
  - Activer et soutenir le rôle des femmes et des filles en milieux urbain et rural pour réaliser la paix sociale et économique en veillant à :
  - Lutter contre le décrochage scolaire des filles, œuvrer à la poursuite de leurs études au plus haut niveau et les encourager à s'orienter vers des spécialités scientifiques et technologiques ;
  - Fournir des sources de revenus et des opportunités d'initiative privée aux femmes et aux filles issues de tous les niveaux scientifiques ;
  - Sensibiliser les femmes et les filles sur leurs droits humains, économiques et sociaux ;

- Valoriser le rôle des femmes dans la vie familiale, sociale et publique ;
- Augmenter le taux de participation des femmes à la vie publique et de leur présence aux postes de décision et de responsabilité ;
- Elaborer des plans, programmes et budgets du Ministère et les établissements publics qui intègrent effectivement l'approche genre ;
- Assurer une intervention holistique et intégrée dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes compte tenu de la multidisciplinarité des spécialités d'interventions et de la diversité de leurs domaines (prévention, protection, autonomisation économique et sociale, coordination et gouvernance) ;
- Éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes et parvenir à l'égalité entre eux au niveau des droits et des devoirs.

Afin de remédier aux insuffisances et surmonter les difficultés, le programme s'articulera autour des axes suivants :

### **Axe stratégique 1 : Promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances et renforcer l'intégration des femmes et des filles dans le développement social et économique**

Dans ce contexte et compte tenu du cadre légal et des droits de l'homme susmentionnés et de la situation socio-économique et sanitaire difficile suite à la pandémie du Corona, le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées s'emploiera à :

- ❖ Garantir les droits des femmes et des filles, tels que stipulés dans les traités et accords internationaux ratifiés par l'État tunisien et dans la législation nationale, et veiller à leur opérationnalisation et mise en œuvre, notamment ceux qui visent à réaliser l'égalité des sexes et l'équivalence des chances en milieux urbain et rural ;
- ❖ Lutter contre la violence à l'égard des femmes, sous toutes ses formes et contextes, qui est considérée comme une violation à la dignité humaine et une atteinte à l'intégrité morale et physique des femmes ;
- ❖ Faire participer des femmes à la création de la richesse nationale en veillant à :
  - ✓ Soutenir les investissements sensibles au genre,
  - ✓ Encourager l'entrepreneuriat féminin au niveau de la qualité et du volume des investissements et
  - ✓ Faciliter l'accès des femmes aux nouveaux domaines qui sont renouvelables et qui visent à assurer un développement durable à haute valeur ajoutée ;
- ❖ Soutenir l'autonomisation économique des femmes afin d'assurer leur autonomie financière de manière à les protéger de la pauvreté et de la dépendance à travers la création de sources de revenus durables et inclusifs et œuvrer à les structurer dans le cadre de l'économie sociale et solidaire qui est considérée comme nouvelle source de développement ;
- ❖ Agir par la sensibilisation, la formation et l'accompagnement sur la participation des femmes à la vie publique et leur accès aux postes de décision ;

- ❖ Activer et soutenir le rôle des femmes et des filles en milieux urbain et rural afin de réaliser la paix sociale et économique ;
- ❖ Encadrer les femmes et les filles à besoins spécifiques et les intégrer dans la vie sociale et économique afin de leur assurer des conditions de vie décentes.

## **Axe stratégique 2 : Promouvoir les familles, soutenir leur cohésion et renforcer leur participation au développement durable**

- ❖ Définir les fonctions essentielles de la famille, ses rôles, les relations intrafamiliales et avec son environnement ;
- ❖ Garantir les services sociaux, économiques, sanitaires, environnementaux et de sécurité qui contribuent au bien-être familial ;
- ❖ Élaborer un plan de communication et d'information pour sensibiliser, faire prendre conscience et le plaider ;
- ❖ Renforcer la participation des familles au développement durable ;
- ❖ Protéger la famille de la pauvreté, de la désintégration, de la violence et de la discrimination ;
- ❖ Établir un cadre juridique et législatif approprié qui contribue à renforcer la cohésion et à soutenir les liens familiaux ;
- ❖ Soutenir les fonctions de la famille, les doter d'efficacité, renforcer ses rôles, les relations intrafamiliales et avec son environnement, afin de la protéger contre les divers risques et crises ;
- ❖ Accompagner les familles en situation particulière, les doter de qualifications nécessaires au développement de leurs capacités et de leur autonomie afin d'améliorer leurs conditions, œuvrer à leur intégration socio-économique, encadrer leurs membres, les accompagner et les protéger de la marginalisation, de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- ❖ Assurer la complémentarité entre les politiques, programmes familiaux, les politiques et programmes sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux pour assurer une action inclusive au profit des familles ;
- ❖ Faire évoluer les mentalités et sensibiliser les familles pour les protéger des dangers en élaborant un plan de communication et d'information et de plaider.

### **1.2 Présentation d'une cartographie du Programme Femmes, Famille et Equivalence des Chances :**

Les structures suivantes interviennent dans la mise en œuvre du Programme Femmes, Famille et Equivalence des Chances :

**La Direction Générale de la Femme et de la Famille dont le rôle est de :**

- ✓ Préparer et mettre en œuvre des programmes et des projets pour soutenir la contribution des femmes au développement et appuyer la position de la famille dans la société;
- ✓ Proposer des projets de textes juridiques visant à la concrétisation effective du principe de l'équivalence des chances dans divers domaines;
- ✓ Suivre la situation des femmes et de la famille immigrantes et élaborer des programmes adaptés pour elles;
- ✓ Proposer des programmes de coopération pour la promotion de la femme et l'amélioration des capacités de la famille dans le cadre du développement du partenariat régional et international ;
- ✓ Collecter, analyser et exploiter les données sur la femme et la famille;
- ✓ Développer les approches et des démarches adoptées pour améliorer les conditions de la femme et les capacités de la famille.

**Les Directions Régionales de la Femme et de la Famille dont le rôle est d'œuvrer à :**

- ✓ Contribuer à la conception et à la préparation de la stratégie du Ministère dans le domaine de la femme et de la famille ;
- ✓ Mettre en œuvre et suivre les programmes orientés envers les femmes et à la famille,
- ✓ Superviser techniquement les structures régionales rattachées au Ministère ou au secteur privé œuvrant dans les domaines de la femme et de la famille ;
- ✓ Suivre les programmes exécutés en collaboration avec des associations dans le domaine de la promotion de la femme et de la famille ;
- ✓ Superviser la formation et le recyclage des agents qui en dépendent ;
- ✓ Réaliser les objectifs et les indicateurs fixés pour le programme femme, famille et équivalence des chances au niveau régional.

**Observatoire national de lutte contre les violences faites aux femmes dont le rôle est :**

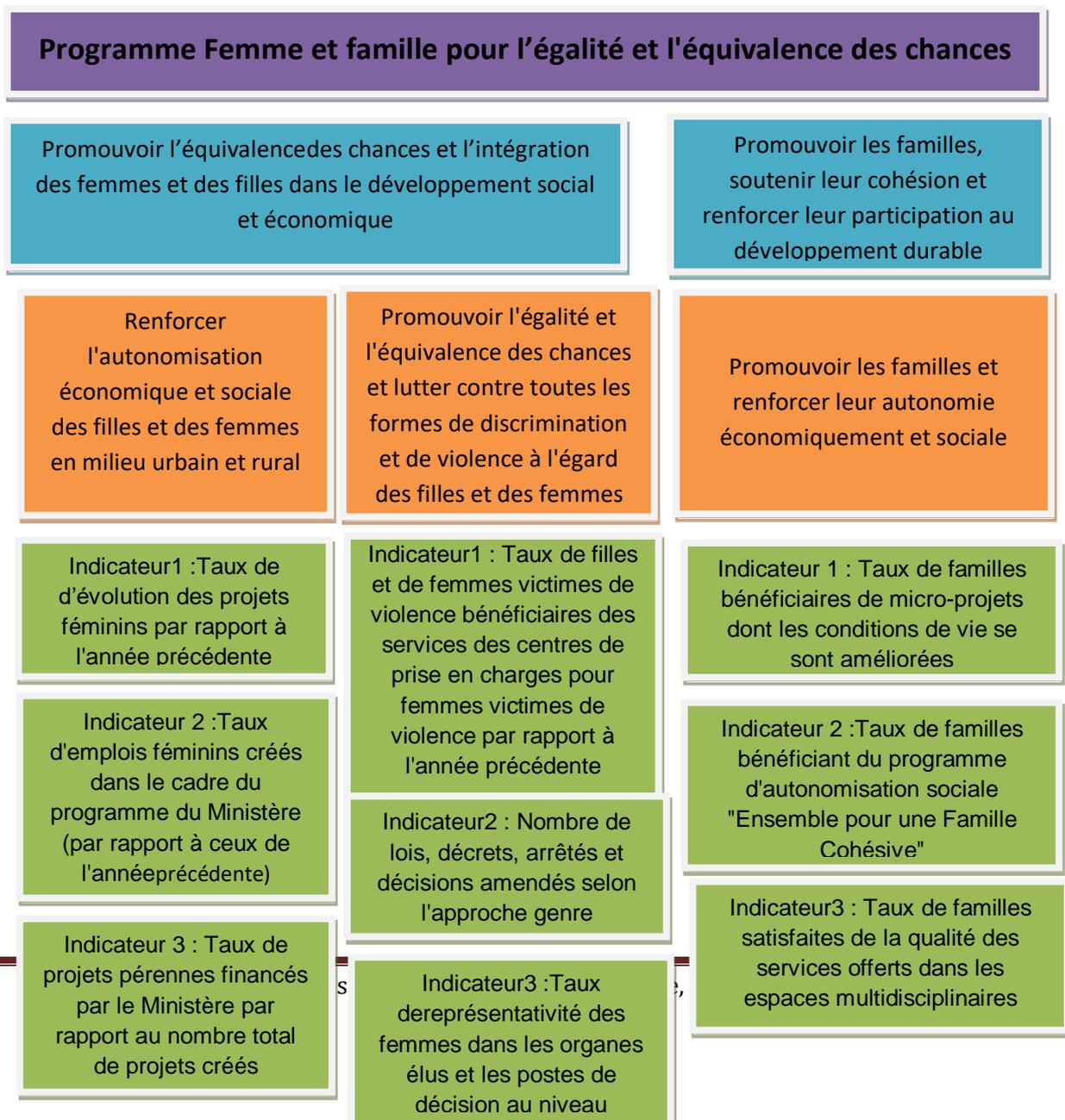
- ✓ Surveiller le phénomène de la violence et mettre en place des mécanismes aptes à assurer l'étude de ses divers aspects scientifiques, psychologiques, sociaux et de coût économique en vue d'élaborer des stratégies et des politiques capables d'éliminer ses causes et les facteurs qui l'influencent ;
- ✓ Recueillir, à partir des plaintes et des signalements reçus via la ligne verte, les données relatives aux cas de violence à l'égard des femmes, surveiller ce phénomène à travers les rapports et informations disponibles et documenter cette violence et ses effets en créant une base de données s'y rapportant.

**Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur les femmes (CREDIF) dont le rôle est de :**

- ✓ Soutenir l'autonomisation économique des femmes ;
- ✓ Soutenir les capacités créatives des femmes et favoriser leur participation dans le domaine culturel;

- ✓ Contribuer à la diffusion de la culture de l'égalité entre les deux sexes;
- ✓ Soutenir l'autonomisation sociale des femmes ;
- ✓ Fournir capital de connaissance en relation avec l'autonomisation sociale des femmes ;
- ✓ Soutenir la participation de la femme aux affaires publiques ;
- ✓ Contribuer à soutenir l'accès des femmes aux postes de décision dans le domaine public par le suivi et la formation,
- ✓ Lutte contre la discrimination et violence :
- ✓ Fournir une base scientifique relative aux formes de violences à l'égard des femmes,
- ✓ Opérationnaliser la stratégie nationale de production d'une batterie d'indicateurs spécifiques sur les violences basées sur le genre,
- ✓ Contribuer à la sensibilisation pour la lutte contre les violences à l'égard aux femmes,
- ✓ Contribuer au développement des capacités des intervenants gouvernementaux dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.

## 2- Objectifs et indicateurs de mesure du rendement pour la Mission:



## 2-1- Présentation des objectifs et des indicateurs de performance :

### ▪ Objectif 1-1 : Promouvoir l'autonomisation économique des filles et des femmes en milieux urbain et rural

Afin de promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des filles et de les doter des capacités nécessaires pour créer, gérer des projets et tirer parti des opportunités en vue de les impliquer, les intégrer et activer leur rôle dans la dynamique de développement aux niveaux national, régional et local, réduire les écarts entre les deux sexes, accroître leur taux d'employabilité et faciliter leur accès aux sources de financement, il été établi, lors du plan quinquennal de développement (2016-2020), un plan national « Raida » pour stimuler l'initiative économique des femmes à travers la création d'une ligne de financement des projets féminins au niveau de la Banque Tunisienne de Solidarité au profit des femmes et filles issues de différents niveaux scientifiques et titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur ou de centres de formation.

Par ailleurs, dans le cadre de la définition des nouvelles orientations du plan de développement (2021-2025), le Ministère compte exécuter un nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat » approuvé par le Conseil Ministériel du 08 mars 2021 et décidé suite à une étude d'évaluation du programme "Raida" précité qui a permis de valoriser les bonnes pratiques et de remédier aux faiblesses constatées conduisant à :

- Diversifier la nature des projets financés pour inclure des projets agricoles et des projets respectant les objectifs de développement durable.
- Élargir le champ des bénéficiaires pour inclure les femmes et les filles à besoins spécifiques et les chefs d'entreprises en difficulté financière.
- S'appuyer sur plus d'un partenaire pour mettre en œuvre le programme « Raidat » en créant une ligne de financement des projets auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité, de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises et de la Banque Nationale Agricole, tout en garantissant l'appui technique aux porteurs de ces projets de la part de la Caisse de Dépôt et des Consignations en vertu de conventions de partenariat signées le 09 août 2021.

### ❖ Présentation des indications :

- ✓ **Indicateur 1.1.1 : Le Taux d'évolution des projets féminins par rapport à l'année précédente:**

Cet indicateur permet de connaître le taux d'évolution du nombre de projets féminins créés par rapport à ceux de l'année dernière et financés à travers les programmes du Ministère suivants:

- Le nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre.
- Programme d'autonomisation économique des femmes et des filles dans les zones rurales.

Cet indicateur a été choisi car il reflète le taux d'atteinte de l'objectif d'autonomisation économique des femmes, quelle que soit leur situation géographique. Il permet, en effet, d'apprécier le degré d'évolution annuelle de la contribution du Ministère dans la création de projets économiques féminins garantissant leur autonomie financière et leur participation au développement.

✓ **Réalisations et prévisions de l'Indicateur 1.1.1:**

Indicateur de Performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1-1-1 : Le taux d'évolution des projets féminins par rapport à l'année précédente	Projet	254	400	700	800	900
	Taux	84,60%	157,50%	175%	114,28%	112,50%

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur au cours des années 2022, 2023 et 2024 :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat », il a été prévu la création et le financement d'environ 600 nouvelles entreprises annuellement durant la période allant de 2022 à 2026 (3000 projets) comme suit :

02 projets dont un montant d'investissement dépasse annuellement 150 mille dinars dans chaque gouvernorat, soit la création entre 48 à 50 projets annuellement, au niveau desquels la ligne de financement du Ministère contribue à raison de 20%,

Création de 550 projets par an (micro-projets et petits projets dans le cadre de l'économie sociale et solidaire) dont le montant d'investissement moyen est compris entre 5.000 et 30.000 dinars.

Le Ministère œuvrera également à soutenir les femmes et les filles en milieu rural, grâce à la nouvelle stratégie nationale de leur autonomisation socio-économique et à intervenir par la création de projets féminins (sources de subsistance) leur garantissant une autonomie financière, un moyen de subsistance permanent et leur assurant à elles et à leur famille un revenu stable ; ce qui facilitera leur intégration dans la dynamique économique aux niveaux régional et local et leur restructuration au sein des institutions économiques, sociales et solidaires et ce en s'employant à créer 100 micro-projets en 2022, 200 projets en 2023 et 300 projets en 2024.

✓ **Indicateur 1.1.2 : Taux d'emplois féminins créés dans le cadre du programme du Ministère:**

Cet indicateur permet de connaître le taux de postes d'emplois féminins créés au cours de l'année considérée dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du Ministère par rapport à ceux créés au cours de l'année précédente.

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de l'appui du Ministère aux efforts de l'État pour lutter contre le chômage, grâce au soutien de l'esprit d'initiative à travers la mise en œuvre des programmes du Ministère dans ce domaine, dont principalement le nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat » et la création de postes d'emplois pour les femmes et les filles dans le cadre de la mise en œuvre du programme de leur autonomisation socio-économique en milieu rural, en vue de faire face à la croissance du taux de chômage chez les femmes et les filles aggravée suite à la propagation de la pandémie du Corona en passant de 17,4% au cours du quatrième trimestre 2020 à 17,8% au cours du premier trimestre 2021. Cette situation a accentué l'écart entre les sexes et c'est ainsi que le taux de chômage des hommes a été estimé à 15% contre 24% pour les femmes ; écart qui se creuse encore plus dans les zones rurales souffrant d'un manque d'investissement.

✓ **Réalisations et prévisions de l'Indicateur 1.1.2**

Indicateur de Performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-1-2 : Taux d'emplois féminins créés dans le cadre du programme du Ministère (par rapport aux emplois créés au cours de l'année précédente)</b>	Taux d'emploi	85	550	1200	1300	1400
	Mise à jour des femmes	-	647%	218 %	108%	92,80 %

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur au cours des années 2022, 2023 et 2024 :**

Selon ce qui a été prévu dans le cadre du nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat », il sera créé:

- 02 projets avec un montant d'investissement de plus de 150 mille dinars dans chaque gouvernorat représentant la création d'environ 250 emplois annuellement,

-Création de 550 projets par an (micro-projets et petits projets dans le cadre de l'économie sociale et solidaire), qui permettront la création d'environ 850 emplois par an,

En conséquence, le nombre de postes d'emplois dont la création est programmée est estimé à 1100 emplois par an durant les années de mise en œuvre du programme.

Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes et des filles en milieu rural et dans les régions prioritaires, le Ministère œuvrera également à stimuler l'initiative économique des femmes dans les zones rurales prioritaires, pour intervenir pour la création de projets féminins (sources de subsistance) qui faciliteront leur intégration dans la dynamique économique aux niveaux régional et local et leur restructuration au sein des institutions économiques, sociales et solidaires et ce en œuvrant à créer 100 postes d'emplois en 2022 mais dont le nombre devra s'accroître pour atteindre successivement 200 en 2023 et 300 en 2024.

✓ **Indicateur 1.1.3 : Taux des projets pérennes financés par le Ministère par rapport au nombre total de projets nouvellement créés :**

Cet indicateur permet de connaître le taux de projets financés par le Ministère dont la pérennité et le développement ont été maintenus par rapport au nombre total de projets créés dans ce cadre en vue d'évaluer l'efficacité des programmes du Ministère dans la garantie de la durabilité de l'autonomie financière des femmes d'une part et de la permanence du développement de la création de richesse dans la région d'autre part.

Cet indicateur permet, aussi, d'identifier les facteurs de succès des projets en vue de s'appuyer lors de la création de nouveaux projets et l'accompagnement des cheffes de projets.

✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.1.3**

Indicateur de Performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		De 2016 à 2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-1-3 : Taux de pérennité des projets financés par le Ministère par rapport au nombre total de projets nouvellement créés</b>	Taux	80,12%*	80%	82%	84%	86%

\*Le Taux de projets pérennes créés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de promotion de l'initiative économique des femmes « Raida » durant les années 2016 à 2020 est estimé à 80,12% sachant que son estimation s'est basée uniquement sur dix (10) gouvernorats: Tozeur, Siliana, Bizerte, Monastir, Sousse, Jendouba, Mahdia, Kebili et Kairouan et Sidi Bouzid, à cause de l'absence de données pour le reste des gouvernorats expliquée par la difficulté de leur obtention, compte tenu de la pandémie de Covid-19.

Le tableau suivant montre la répartition du taux sus-indiqué entre les gouvernorats mentionnés et qui varie entre 70 % et 91 % :

Gouvernorats	Nombre de projets	Nombre de projets pérennes	Nombre de projets arrêtés	Manque de données	Taux de projets pérennes
Tozeur	244	192	2	50	78,70%
Siliana	174	156	18	0	89,65%
Bizerte	168	121	47	0	72%
Monastir	144	131	13	0	91%
Sousse	217	180	37	0	83%
Jendouba	350	292	5	53	83,50%
Mahdia	116	91	25	0	78,44%
Tribal	206	144	62	0	70%
Kairouan	153	108	45	0	70,50%
Sidi Bouzid	135	113	22	0	83,70%
<b>Total</b>	<b>1907</b>	<b>1528</b>	<b>276</b>	<b>103</b>	<b>80,12%</b>

Il a été programmé durant la période 2022 et 2024 d'œuvrer à accroître le taux de pérennité des projets de 80% en 2020 à 86% fin 2024, à travers le développement des mécanismes nécessaires liés à :

- Octroyer une ligne de financement pour faire face aux difficultés résultant de la pandémie de COVID-19.
  - Fournir les mécanismes nécessaires à la commercialisation des produits,
  - Assurer un accompagnement à distance des projets dans le but de leur pérennité,
  - Organiser des sessions de formation pour les promoteurs afin de sélectionner des idées de projets réussis et d'assurer leur pérennité.
- **Objectif 1-2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances**

La promulgation de la loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes est considéré comme un cadre juridique garantissant les droits et la dignité des femmes victimes de violence et définit les différents services fournis par les institutions gouvernementales et non gouvernementales.

Le Ministère s'est engagé, dans le cadre de cette loi, à créer des centres de prise en charge des femmes victimes de violence et à soutenir les associations qui fournissent de telles activités grâce un financement public ou à un soutien étranger.

La mission des centres susmentionnés consiste à fournir de services diversifiés et adaptés aux femmes victimes de violence dont et selon les spécialités, les services d'accueil,

d'orientation, d'accompagnement social et juridique, suivi sanitaire et psychologique, ainsi que l'hébergement immédiat si nécessaire.

✓ **Indicateur 1.2.1 : Taux des filles et des femmes victimes de violence ayant bénéficié des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence par rapport à l'année précédente :**

Cet indicateur permet de connaître le taux de filles et de femmes victimes de violences ayant bénéficié des services des centres d'écoute et d'orientation et des centres d'hébergement par rapport à l'année précédente.

Cet indicateur représente l'un des métriques qui contribuent à évaluer les activités de ces centres et le degré de leur application des dispositions de la loi organique n° 58 de 2017. Cet indicateur permet également le suivi du taux de couverture par des centres de prise en charge des femmes victimes de violences sur tout le territoire de la république jusqu'en 2024.

✓ **Réalisations et prévisions de l'Indicateur 1.2.1**

Indicateur de Performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-2-1 : Taux des filles et des femmes victimes de violence ayant bénéficié des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence par rapport à l'année précédente</b>	Taux	909	1500	2000	2500	3000
		-	65%	33,33%	25%	20%

Durant l'année 2020, 909 femmes et filles ont été prises en charge dans les centres de prise en charge des femmes victimes de violences, réparties entre centres d'hébergement et centres d'écoute et d'orientation comme suit :

Centres d'Hébergement	Nbre de prises en charge	Gouvernorat
Centre El Aman	36	Ariana
	(dont 15 enfants)	
Centre libre et active	77	Gafsa
Centre Sidi Ali Azzouz	-	Tunisie
Centre Arwa Kairounez	120	Kairouan
Centre d'Hamмам Lif pour	29	Ben Arous

l'hébergement temporaire pendant la période de de confinement général	(dont 15 enfants)	
Centres d'accueil	Nbre de prises en charge	Gouvernorat
Centre d'accueil pour femmes victimes de violence à Al-Manar	206	Tunisie
Centre d'accueil des femmes victimes de violences à Sfax	178	Sfax
Centre Tigar	263	Médenine
<b>Total</b>	<b>909</b>	

Au cours de l'année 2020, 909 femmes, filles et enfants les accompagnant ont été pris en charge par les centres de prises en charge des femmes victimes de violences, dont le Centre Aman dans le gouvernorat de l'Ariana et les centres qui sont gérés par des associations à travers des conventions de partenariat avec le Ministère de la femme, de la famille, des personnes âgées. En vue d'accroître la couverture par ces centres des différents gouvernorats de la république et de rapprocher les services de prises en charge des femmes victimes de violences au cours des prochaines années, il a été programmé :

- L'entrée en exploitation, au cours du second semestre de 2022, de 02 centres d'hébergement pour femmes victimes de violences dont un à Oued Melis, dans le gouvernorat de Jendouba, et l'autre à Meknassi, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid,
- Le lancement des études techniques pour la création de 02 centres de prise en charge des femmes victimes de violences dans le cadre du budget 2022 dans les gouvernorats de Sfax et Kasserine.
- Le lancement des études techniques pour la création d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violences à Gabès et Siliana.
- La conclusion de conventions de partenariat entre le Ministère et un certain nombre d'associations dans les différents gouvernorats de la république pour fournir des services de prise en charge des femmes victimes de violences, à l'instar des associations : Tigar citoyenneté paritaire, Jeunes au Service des Femmes dans le gouvernorat de Kasserine, Karama dans le gouvernorat de Tozeur et Voix des Femmes à Mahdia.

Il est prévu d'étendre le champ du partenariat entre les différentes associations œuvrant dans le domaine de la prise en charge des femmes victimes de violences pour couvrir le reste des gouvernorats de la république dont il est possible de citer en particulier les conventions qui sont en cours de finalisation entre le Ministère et un certain nombre d'associations pour la création de centres de prise en charge des femmes victimes de violences notamment à Gabes, Tunis, Kairouan, Gafsa, Kef, Médenine (Zarzis), Monastir et Béja et c'est ce qui explique l'évolution positive de l'indicateur jusqu'en 2024,

particulièrement suite à la publication du décret gouvernemental 582 de 2020 relatif à la création et à la gestion de centres de prise en charge des femmes victimes de violence et la décision d'approbation du cahier de charges de création de ces centres.

✓ **Indicateur 1.2.2 : Nombre de lois, décrets, arrêtés et circulaires modifiés selon l'approche genre :**

Cet indicateur permet de connaître le nombre de lois, décrets, arrêtés et circulaires dont le contenu a été modifié dans le but de supprimer l'aspect discriminatoire, violant le principe d'égalité et d'équivalence des chances entre les femmes et les hommes et ce conformément aux dispositions de la constitution, des accords et traités internationaux et régionaux ratifiés par l'Etat tunisien dans ce domaine.

✓ **Réalisations et prévisions l'indicateur 1.2.2**

Indicateur Performance	de	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
			2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 1.2.2 : Nombre de lois, décrets, arrêtés et circulaires modifiés selon l'approche genre</b>		Numéro		2	3	2	2

L'année 2021 a connu :

- La promulgation de la loi n° 66 de 2021 du 30 juillet 2021 relative à l'organisation du travail domestique, qui vise, selon son premier chapitre, à réglementer le travail domestique de manière à garantir le droit à un travail décent sans discrimination et dans le respect de la dignité humaine des employés domestiques, femmes et hommes, conformément à la constitution et aux conventions internationales ratifiées.

Cette loi a stipulé les conditions de travail des employés domestiques, les droits et obligations tant de l'employeur que de l'employé, ainsi que les mécanismes de contrôle et d'inspection et les sanctions en cas de violation de ses dispositions.

- La Tunisie a rejoint la coalition internationale pour l'égalité salariale.

Il est prévu, au cours de 2022, la ratification :

- Du projet de loi sur le congé de maternité et de paternité, compte tenu de la préparation intensive de la promulgation de cette loi, qui vise à garantir le droit de la mère, travaillant dans le secteur public ou privé, à des congés avant et après la

naissance de manière à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et qui vise également à partager les rôles entre la mère et le père dans les soins du nouveau-né grâce à un congé de paternité que le père pourrait en bénéficier à sa demande et à l'expiration du congé de maternité. A cet effet, des séances de travail et des rencontres ont été organisées entre les différents intervenants parmi les structures gouvernementales, les organisations nationales et les membres de l'Assemblée des représentants du peuple (membres du Comité d'organisation de l'administration et des affaires armées).

- De la convention n° 189 de 2011 relative aux employés domestiques édictée par l'Organisation internationale du travail,
- De la convention n° 190 de 2019 relative à la violence et au harcèlement au travail, émise par l'Organisation internationale du travail,
- De la convention n° 183 de 2000 relative à la révision de la Convention sur la protection de la maternité édictée par l'Organisation internationale du travail.

✓ **Indicateur 1.2.3 : Taux de représentativité des femmes dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national :**

Cet indicateur permettra de calculer le taux de représentativité des femmes dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national ainsi que le rythme de son évolution suite aux travaux réalisés par le Ministère dans la mise en œuvre de ses programmes et activités, avec l'appui des diverses structures gouvernementales, organisations nationales et internationales et de la société civile, se rapportant principalement au plaidoyer en faveur de la question de la participation des femmes à la prise de décision et à la mise en œuvre des programmes et activités de formation visant à améliorer leurs compétences dans le domaine du leadership, des techniques de négociation, de communication et de prise de parole pour exprimer leurs positions et leurs opinions en public.

✓ **Réalisations et prévisions de l'Indicateur 1.2.3**

Indicateur de Performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-2-3 : Taux de représentativité des femmes dans les instances élues et postes de prise de décision au niveau national</b>	Le rapport	26.66%	30,75 %	32%	33,50%	38,75%

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur sur les trois années**

L'indicateur a été calculé en retenant le taux de représentativité des femmes au sein du gouvernement, de l'Assemblée des représentants du peuple, des conseils municipaux et des partis politiques. Il a été estimé en 2020 à 26,66%, puis il a évolué à 30,75% en 2021, suite à l'adoption, par le Président de la République, du principe de l'accès des femmes aux postes de décision en nommant 10 femmes membres du gouvernement sur un total de 40 membres en octobre 2021.

Compte tenu de l'orientation du Président de la République dans ce domaine, il est attendu que les instances élues et les postes de prise de décision adoptent la même approche, ce qui conduirait à l'augmentation du taux de représentativité des femmes de 32 % en 2022 à 33,5 % en 2023 et à 38,75 % en 2024.

▪ **Objectif 1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son autonomisation et sa participation au développement durable**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'article 7 de la Constitution de la Deuxième République et des efforts nationaux visant à protéger la famille, à préserver sa cohésion et à améliorer ses conditions économiques, sociales et culturelles et plus spécialement celles des familles en situation particulière et vulnérable afin de leur permettre de :

- Répondre aux différents besoins de leurs membres,
- Améliorer leur qualité de vie
- Améliorer leur capacité à exercer leurs fonctions de base d'une manière positive et ouverte aux civilisations et cultures
- Doter ses membres des qualifications requises pour renforcer les principes de solidarité et d'égalité, les aider dans l'éducation de leurs enfants dans le respect des droits de l'homme, des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques, et lutter contre la violence familiale sous ses diverses formes,
- Répartir les rôles et définir les responsabilités de chacun
- Faire face aux crises afin de réaliser les composantes du développement social et économique et la gestion des affaires locales.

✓ **Indicateur 1.3.1 : Taux de familles bénéficiant de petits projets et dont la situation matérielles est améliorée**

Cet indicateur permet d'identifier la proportion des familles en situation particulière qui bénéficient de services d'accompagnement économique (petits projets économiques dans les zones d'intervention prioritaires) et qui ont pu maintenir la pérennité de leurs projets et améliorer ainsi leurs conditions économiques et sociales, sachant que le taux de familles monoparentales est de 15 % (15% en milieu municipal et 13,2% en milieu non municipal) selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

A cet égard, le Ministère a concentré ses efforts sur **382** familles pauvres à revenus limités **au cours de l'année 2021** réparties sur **12** gouvernorats en les appuyant pour la création de petits et de micro-projets économiques.

✓ **Réalisations et prévisions de l'Indicateur 1.3.1**

Indicateur de Performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1-3-1 : Taux de familles bénéficiaires de petits projets et dont la situation matérielle s'est améliorée	Taux	300	357	750	950	1250
		80%	85%	90%	95%	97%

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur sur les trois années :**

Pour calculer cet indicateur, qui permet de connaître le degré de la contribution des projets économiques pérennes ayant bénéficié aux familles en situation particulière à l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales, des visites directes sur terrain ont été réalisées et des questionnaires ont été remplis montrant la pérennité des projets et les conditions de vie de la famille afin d'évaluer l'impact des projets obtenus sur le niveau de vie des familles.

Le nombre de familles bénéficiaires de petits projets, localisés dans différents gouvernorats, durant la période allant de 2012 à 2021 a atteint environ 1 681 familles (1290 femmes et 391 hommes), dont 1300 familles au cours de la période du plan quinquennal 2016-2020. Le taux de projets pérennes a été estimé à 80 % du total des projets créés et le taux de familles dont les conditions se sont améliorées a été de 80 % du total des bénéficiaires de ces projets et ce, compte tenu de la corrélation entre l'amélioration des conditions des familles et la pérennité du projet.

Concernant l'estimation de l'indicateur sur les trois prochaines années, il a été programmé d'autonomiser 750 familles en 2022, 950 familles en 2023 et 1 250 familles en 2024, selon les besoins et les qualifications des bénéficiaires des deux sexes et les spécificités de leurs régions, de manière à garantir à leurs familles un niveau de vie décent et une indépendance financière et à en faire un partenaire effectif du développement durable.

Il est, ainsi, prévu que le taux d'amélioration des conditions des familles d'ici 2024 atteigne environ 97 % et ce grâce aux facteurs suivants :

- La mesure dans laquelle ces familles ont besoin de ce type de projets pour les sortir de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- Le succès du processus de mise en réseau avec les différents intervenants et leur adhésion au travail collectif et social ;
- L'encadrement et accompagnement des familles bénéficiaires.

✓ **Indicateur 1.3.2 : Taux de familles ayant bénéficié du programme d'autonomisation sociale « Ensemble pour une famille consolidée »**

Cet indicateur permet de mesurer dans quelle mesure les membres de la famille ont bénéficié du programme d'autonomisation sociale, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement de la famille et du plan d'action qui lui est annexé, à travers l'organisation de campagnes vulgarisation et de sensibilisation pour contrecarrer l'idéologie extrémiste, propager les comportements civilisés et développer le patriotisme et l'octroi de services de sensibilisation et d'éducation spécifiques au profit des familles, à travers l'orientation, le conseil, la prise en charge psychologique, sociale et juridique, la médiation familiale, l'éducation parentale et l'organisation d'ateliers de formation sur la manière de gérer les moyens de communication numériques et la qualification pour la préparation de la vie conjugale.

L'exécution du programme a été entamée dans 15 gouvernorats au premier semestre 2021 et le taux de bénéficiaires du programme a été environ de 80% malgré la pandémie de Covid 19. Ce taux devrait atteindre 85 % en 2022, 90 % en 2023 et 95 % en 2024, avec une couverture de 24 gouvernorats et 350 municipalités par les divers services fournis, suite à quoi, 65 000 familles seront autonomisées, réparties entre enfants, jeunes, adultes et personnes âgées des deux sexes.

✓ **Réalisations et prévisions de l'Indicateur 1.3.2**

Indicateur de Performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1-3-2 : Taux de familles bénéficiaires du programme d'autonomisation sociale "Ensemble pour une Famille consolidée"	Taux	75%	80%	85%	90%	95%

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur sur les trois années :**

La mise en œuvre du programme a été entamée depuis 2018 et a touché 15 gouvernorats jusqu'au premier semestre 2021, où ont été fournis des services d'orientation, de conseil, de qualification et d'accompagnement à 10110 familles.

Le taux de bénéficiaires du programme a atteint environ 80% en 2021, malgré la pandémie de Covid 19 et il est prévu que ce taux atteigne 85 % en 2022, 90 % en 2023 et 95 % en 2024, avec une couverture de 24 gouvernorats et 350 municipalités par divers services fournis, ainsi, 65 000 familles seront autonomisées, réparties entre enfants, jeunes, adultes et personnes âgées des deux sexes.

✓ **Indicateur 1.3.3 : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires**

Cet indicateur permet d'identifier la fréquence de visites des membres de la famille de ces espaces pour profiter des services fournis et dans quelle mesure ces services répondent à

leurs besoins. Cet indicateur vise également différentes tranches d'âge au sein de la famille en bénéficiant de plusieurs services comprenant : l'encadrement, l'accompagnement, la prise en charge sociale, psychologique, sanitaire, juridique, culturelle, éducatif et de sensibilisation, les formations techniques dans plusieurs spécialités à caractère traditionnel, artisanal, de commercialisation et sur la gestion des petites entreprises, et la recherche des moyens de financement pour créer de petits projets.

Les principales activités menées dans ces espaces consistent en :

- La protection contre les comportements à risque
- L'éducation parentale
- La qualification des jeunes à la vie conjugale
- Conciliation familiale...
- Divertissement
- Services sanitaires (éducation sanitaire, santé reproductive, santé sexuelle...).

Le taux de satisfaction des familles à l'égard des services offerts dans les centres en 2021 a atteint environ 80 % des familles bénéficiant des services mentionnés dans les gouvernorats d'Ariana, Beja et Ghar -Dima. Il est attendu que ce taux atteigne 85 % en 2022, 90 % en 2023 et 95 % en 2024.

Cet indicateur peut être mesuré par la fréquence de visites des membres de la famille de différentes tranches d'âge aux centres de conseil et d'orientation familiaux dans la Cité Ettadhamon du gouvernorat de l'Ariana, Beja, Ghar Dimaa et Jendouba.

Compte tenu de l'importance de ces espaces et de la multiplicité, diversité et qualité des services qui y sont dispensés, le Ministère (Direction des affaires familiales) œuvre à la création de 11 espaces intégrés pour les familles dans les gouvernorats du Kef, Siliana, Monastir, Kasserine, Beja, Sidi Bouzid, Mahdia, Kairouan, Medenine, Gabes et Hajeb El-Ayoun à Kairouan, dans le but de permettre aux membres de la famille de bénéficier des services de proximité en vue d'assurer la cohésion familiale et de réduire les manifestations de la désintégration familiale. Le Ministère œuvre également à la valorisation des acquis de la famille, notamment juridiques, en développant les textes du système législatif en sa faveur.

### ✓ Réalisations et prévisions de l'Indicateur 1.3.3

Indicateur de Performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 1-3-3 : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces</b>	Taux	80%	80%	85%	90%	95%

multidisciplinaires						
---------------------	--	--	--	--	--	--

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur sur les trois années :**

La mise en œuvre du programme a été lancée dans les centres de conseil et d'orientation familiale des gouvernorats de l'Ariana en 2014, de Beja en 2015 et de Jendouba en 2019.

Des services de proximité ont été fournis à 14424 familles durant la période de 2014 à 2021 dans le domaine du :

- **Services de conseil et d'orientation:**
  - ✓ Accompagnement et conseils psychologiques et sanitaires
  - ✓ Orientations et conseils juridiques
  - ✓ Médiation familiale entre époux et membres de la famille
  - ✓ Sensibilisation pour développer la prise de conscience et le comportement civilisé de l'individu, de la famille et de la société
- **Autonomisation sociale et économique des membres de la famille** à travers des formations à la réinsertion professionnelle, à la gestion de projets et à la recherche de lignes de financement.

Il est attendu à ce que le taux de satisfaction des familles quant à la qualité des services offerts dans les espaces multidisciplinaires pour l'année 2022 soit d'environ 85%, 90 % en 2023 et 95 % en 2024. Cette augmentation progressive du taux est due à l'amélioration continue de la qualité des services fournis dans ces centres.

**2.2- Présentation des activités et leur lien avec les objectifs et les indicateurs de performance :**

**Tableau N° 6 :**

**Activités et Sous Activités du Programme Femmes, Famille et Equivalence des Chances**

Unité : MD

Programme	Objectifs	Indicateurs 2022	Prévisions Indicateurs 2022	Activités	Prévisions des crédits pour les activités de 2022	Sous Activités
Femmes, famille et équivalence des chances	Objectif 1.1.1 : Promouvoir l'autonomisation économique des filles et des femmes en milieu urbain et rural	Indicateur 1.1.1 : Taux de d'évolution des projets féminins par rapport à l'année précédente	175%	Activité 1 : Autonomisation des femmes, équivalence des chances et lutte contre la violence  Activité 3 : Mise en œuvre des programmes femmes et famille et équivalence des chances	Le nouveau programme national pour l'entrepreneuriat et l'investissement sensible au genre « Raidat » 6 millions de dinars  Le Plan National d'Autonomisation Economique et Sociale des Femmes Rurales : 1,3 millions de dinars	- Conclure des conventions avec des associations pour assurer la commercialisation des produits, - Conclure des accords avec des associations pour assurer l'accompagnement à distance
		Indicateur 1-1-2 : Taux d'emplois féminins créés dans le cadre du programme du Ministère (par rapport aux emplois créés au cours de l'année dernière)	218%			
		Indicateur 1-1-3 : Taux de pérennité des projets financés par le Ministère par rapport au nombre total créés	82%			

	Objectif 1-2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances	Indicateur 1.2.1 : Taux des filles et des femmes victimes de violence ayant bénéficié des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence par rapport à l'année précédente	33,33%	Activité 1 : Autonomisation des femmes, équivalence des chances et lutte contre la violence et la discrimination  Activité 3: Mise en œuvre des programmes femmes, famille et équivalence des chances  Activité 4 : Recherches et études, suivi, documentation, information et formation sensibles au genre	- Contribuer à la gestion des centres de prise en charge des Femmes victimes de violence 710 milles dinars dans le cadre du financement public. - Etudes portant sur la création de 02 centres de prise en charge des femmes victimes de violences dans les gouvernorats de Sfax et Kasserine 500 MD	
--	---	--	--------	---	---	--

		Indicateur 1.2.2 : Nombre de lois, décrets, arrêtés et circulaires modifiés selon l'approche genre	3	Activité 4 : Recherches et études, suivi, documentation, information et formation sensibles au genre  Activité 7 : Veille, recherche, études et statistiques, et suivi de la législation et des politiques de lutte contre la violence	Le plan national d'intégration et d'institutionnalisation du genre 100 milles dinars 20 milles dinars (Observatoire national contre la violence)	
		Indicateur 1.2.3 : Taux de représentativité des femmes dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national	32%	Activité 1: Autonomisation des femmes, équivalence des chances et lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes	Le plan national d'intégration et d'institutionnalisation du genre 50 milles dinars	
	<b>Objectif 1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son autonomisation et sa participation au développement durable</b>	Indicateur 1.3.1 : Taux de familles bénéficiant de petits projets et dont la situation matérielle s'est améliorée	90%	Promotion de la famille	Autonomisation économique des familles en situation particulière 3000 milles dinars (200 MD x 15 gouvernorats)	

		Indicateur 1.3.2 : Taux de familles ayant bénéficié du programme d'autonomisation sociale «Ensemble pour une famille consolidée »	85%	Promotion de la famille	Autonomisation sociale des membres de la famille afin de les qualifier pour maintenir la cohésion familiale et réduire les phénomènes sociaux qui menacent la stabilité, l'équilibre et la cohésion des membres de la famille  Soutenir les capacités des parents pour prendre en charge leurs enfants qui ont des troubles d'apprentissage 882 milles dinars dans le cadre du recyclage de la dette suédoise
		Indicateur 1.3.3 : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires	100%	Promotion de la famille	1-Services de conseil et d'orientation familiale à Beja, Cité Ettadhamen et Ghar Dima  2- Services de proximité pluridisciplinaires pour les différents membres de la famille avec 11 espaces familiaux

### 2.3 - La contribution des opérateurs publics à la performance du programme :

Un seul opérateur public, en l'occurrence, le Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme « CREDIF» constitue un acteur du programme Femme, Famille et Equivalence des Chances : Activité 4 : Recherches, études, veille, documentation, information et formation, selon l'approche genre.

Le CREDIF œuvre, en tant qu'organe scientifique dans le domaine du genre, à soutenir la stratégie nationale définie par le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées en définissant les orientations stratégiques et les perspectives d'évolution de ses indicateurs à moyen terme (2020-2023).

Les objectifs stratégiques du CREDIF pour les années 2020-2024 sont les suivants :

- **Objectif stratégique 1** : Soutenir l'autonomisation économique des femmes
- **Objectif stratégique 2** : Soutenir l'autonomisation sociale des femmes
- **Objectif stratégique 3** : Soutenir l'équivalence des chances entre les hommes et les femmes et lutter contre les discriminations à l'égard des femmes

### Tableau N° 7:

## La contribution des opérateurs publics à la performance du programme

### Le montant des crédits transférés

Unité : milliers de dinars

Opérateur public	Les principales activités et projets à entreprendre dans le cadre de la réalisation des objectifs de la politique publique	Crédits transférés du Budget de l'Etat Au titre de l'année 2022
<p><b>Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme "CREDIF"</b></p>	<p>Activité 4 : Recherches, études, veille, documentation, information et formation, selon l'approche genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude qualitative sur la sécurité des femmes dans les zones frontalières,</li> <li>- Développer et mettre à jour la base de données «Qui est-elle l'experte tunisienne ?» pour promouvoir les compétences féminines nationales, valoriser leurs réalisations et mettre en valeur leurs capacités</li> <li>- Programme de formation: Lutte contre les violences à l'égard des femmes,</li> <li>- Programme de formation : La femme et la créativité culturelle</li> <li>- L'image en tant qu'outil de changement et de plaidoyer en faveur des droits des femmes,</li> <li>- Une étude qualitative sur la réalité de l'immigration des femmes tunisiennes,</li> <li>- Une étude quantitative et qualitative sur la réalité des catégories vulnérables de femmes et les voies d'insertion sociale et économique,</li> <li>- Une étude nationale sur le coût social et économique des violences à l'égard des femmes en Tunisie,</li> <li>- Réalisation et publication d'un dictionnaire virtuel LEXYGender,</li> <li>- Programme de formation : Les ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité.</li> </ul>	<p>Le budget alloué au Centre de Recherche, d'Etudes de Documentation et d'Information sur la Femme « CREDIF » est estimé à 22 389 MD, réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de rémunérations : 1500 MD</li> <li>- Dépenses de fonctionnement : 250 MD</li> <li>- Dépenses d'interventions : 639 MD</li> </ul>

### 3- Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024

**Tableau N° 08:****Cadre Des Dépenses A Moyen Terme (2022-2024)****Répartition selon la Nature de la Dépense (Crédits de paiement)**

Unité : MD

Libellé	Réalisations	LF 2021	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020		2022	2023	2024
Dépenses de rémunérations	2 215 212	2700	2800	3200	3450
Dépenses de fonctionnement	363 943	695	720	850	1000
Dépenses d'intervention	837 459	2188	2200	2700	2700
Dépenses d'investissement	5 314 665	10585	12450	13000	13850
Dépenses du fonds de participation : Recyclage de la dette suédoise	0	0	882	0	0
Dépenses des fonds de participation : Projet d'appui à la stratégie nationale d'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural	0	0	627 MD (200 milles €)	0	0
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0
<b>Total sans tenir compte des ressources propres des institutions</b>	<b>8 681 279</b>	<b>16168</b>	<b>18170</b>	<b>19750</b>	<b>21000</b>
<b>Total compte tenu des ressources propres des institutions</b>	<b>8 731 279</b>	<b>16218</b>	<b>18220</b>	<b>19800</b>	<b>21050</b>

Le programme Femmes, famille et équivalence des chances a connu une évolution des crédits de paiement de 16 168 MD en 2021 à 18 170 MD, soit une augmentation estimée à 12%, répartie selon les dépenses comme suit :

- **Dépenses de rémunération** : représentent 15,41% du budget du programme, pour une valeur des crédits d'un montant de 2800 MD contre 2700 MD en 2021 soit un taux d'évolution de 4%.

- **Dépenses de fonctionnement** : représentant 3,96% du budget du programme, soit des crédits d'un montant de 720 MD contre 695 MD en 2021, soit un taux d'évolution de 4%.
- **Dépenses d'intervention** : représentent 12,10% du budget du programme, pour une valeur des crédits d'un montant de 2200 MD contre 2188 MD en 2021 soit un taux d'évolution de 1%.
- **Dépenses d'investissement** : représentent 68,5% du budget programme, pour une valeur des crédits d'un montant de 12450 MD contre 10585 MD en 2021, soit un taux d'évolution de 18%.

Compte tenu de la crise économique et financière en Tunisie, qui a impacté également le volet social, des plafonds ont été fixés et programmés pour les crédits alloués au Programme Femme, Famille et Equivalence des chances au niveau du projet du Cadre des Dépenses à Moyen Terme 2022-2024. Tenant compte des pressions subies par les finances publique et des besoins urgents pour atteindre les objectifs, les indicateurs et les orientations définies par la circulaire du Premier ministre N° 12 du 11 juin 2021 portant sur la préparation du projet de budget de l'État pour l'année 2022, le Ministère s'est employé à assurer l'adéquation entre les crédits disponibles et les objectifs et indicateurs à atteindre.

En conséquence, les crédits ont été déterminés et répartis selon les rubriques budgétaires, comme suit :

#### ○ **Dépenses de rémunération :**

- Les crédits alloués aux rémunérations connaîtront une augmentation de **23.21%** en passant d'une valeur de 2800 MD en 2022 à une valeur de 3450 MD en 2024. Ces crédits sont destinés à couvrir les engagements suivants :
  - Renforcement en ressources humaines du programme au niveau central et régional à travers la mutation ou le détachement,
  - Renforcement en moyens humains de l'Observatoire National contre la Violence,
  - L'échelonnement de grades et les promotions exceptionnelles du corps administratif commun en application de la décision du Premier ministre en date du 03 août 2020 et le réemploi des agents du Ministère au sens de la l'arrêté gouvernemental n°1143 de l'année 2016 en date du 16 août 2016.

#### ○ **Dépenses de fonctionnement :**

Les crédits de fonctionnement connaîtront une augmentation de l'ordre de 38,88% et évolueront de 720 MD en 2022 à 1000 MD en 2024. Ces crédits sont destinés à couvrir les engagements suivants :

- L'importance des crédits alloués annuellement aux manifestations multiples (nationales, régionales et internationales), outre la hausse permanente du coût des moyens logistiques,
- L'augmentation des besoins en carburant pour les postes fonctionnels,

- Les moyens logistiques nécessaires pour l'organisation de réunions périodiques des coordinations régionales de lutte contre les violences à l'égard des femmes,
- La maintenance des bâtiments et du mobilier (CREDIF et Observatoire national de lutte contre la violence),
- Les augmentations annuelles des loyers (Observatoire national contre la violence),
- L'impression des dépliants,
- La couverture des frais de Missions à l'étranger et de transport,
- La couverture des frais de formation du personnel,
- La couverture des frais de déplacement des voitures,
- La couverture des dépenses vestimentaires du personnel,
- La couverture des augmentations des droits des commissions.

#### ○ Dépenses d'intervention :

Le programme Femme, Famille et Equivalence des Chances enregistrera une augmentation du montant des dépenses d'intervention, qui évolueront de 2200 MD en 2022 à 2700 MD en 2024, soit à un taux de **22,72%**. Cette évolution permettra de couvrir les dépenses suivantes :

- Allocation de crédits supplémentaires, dans le cadre du financement public aux associations, pour gérer le Centre de prise en charge des femmes victimes de violences à Oued Melis, Jendouba, dont l'entrée en activité est prévue pour 2022,
- Allocation de crédits, dans le cadre du financement public aux associations, pour gérer le Centre de prise en charge des femmes victimes de violences à Meknassi, dans la wilaya de Sidi Bouzid, qui devrait entrer en activité en 2022,
- Conclusion de conventions de partenariat avec les associations au niveau régional actives dans le domaine de la lutte contre les violences dans les différentes régions de la République en vue de la contribution à la création et à la gestion des centres de prise en charge des femmes victimes de violences (Tozeur, Gabes, Siliana, Kairouan, Kasserine...).
- Allocation de crédits pour l'administration des Centres de prise en charge des Femmes Victimes de Violences qui seront créés dans les gouvernorats de Gabès, Siliana, Sfax et Kasserine et dont l'entrée en exploitation est attendue en 2024.
- Les crédits alloués à l'opérateur public CREDIF, relevant du troisième volet du budget, connaîtront une baisse de -12% et évolueront de 669 MD en 2022 à 590 MD en 2024. Cette diminution affectera inéluctablement le volume des études, de la recherche, de la documentation, de l'information et de la formation sensible au genre.

### ○ Dépenses d'investissement :

Les crédits d'investissement connaîtront une augmentation de l'ordre de **11,24%** et évolueront de 12 450 MD en 2022 à de 13 850 MD en 2024. Ces crédits sont destinés à couvrir les engagements suivants :

- Allocation de crédits pour la mise en œuvre du Nouveau Programme National pour l'Entrepreneuriat Féminin et l'Investissement Sensible au Genre (Raidat) approuvé par le conseil ministériel en date du 08 mars 2021 et qui sera intégré au niveau du plan quinquennal de développement 2021-2025,
- Allocation de crédits pour la mise en œuvre du Plan National d'Autonomisation Economique et Sociale des Femmes Rurales dans sa deuxième version, à partir de 2023, suite à l'achèvement de l'évaluation du premier plan et à la préparation du plan d'exécution de la deuxième version de la stratégie,
- Allocation de crédits pour la création d'espaces destinés à accueillir et héberger les femmes victimes de violences dans les gouvernorats de Gabès, Siliana, Sfax et Kasserine et pour la réalisation des études relatives à la création d'autres espaces,
- Poursuite de l'exécution du programme de promotion des familles en situation particulière,
- Poursuite de la mise en œuvre du plan national de promotion de la famille,
- Poursuite de la création d'espaces familiaux dans les gouvernorats de : Béja, Kairouan, Béja, Mahdia, Sidi Bouzid, Médenine, Siliana, Sfax et Monastir
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de l'encadrement de la famille immigrante,
- Achèvement de l'étude relative au divorce en Tunisie sous une perspective multidimensionnelle,
- Achèvement de l'étude relative à l'impact des crises sur la famille.

## Programme N°2 :Enfance

**(A partir de Septembre  
(2020**

**Chef du Programme  
Mr le Directeur Général de  
l'Enfance :  
Chokri Maatoug**

### 1- Présentation des Programmes et de leur Stratégie :

#### 1.1 Présentation de la stratégie du programme :

Le Programme Enfance œuvre à assurer le développement, le bien-être et la protection des enfants, filles et garçons durant les cinq prochaines années et ce en veillant à :

- Assurer la protection des enfants, filles et garçons de toutes les formes de discrimination et de violence et de tous types de menaces par le biais de l'augmentation pour 2024 du :
  - ✓ Taux de prise en charge des enfants menacés à 96% du total des signalements reçus par les délégués de protection de l'enfance
  - ✓ Taux d'intégration sociale des enfants, pris en charge filles et garçons à 12%
  - ✓ Taux des enfants en situation précaire bénéficiant de la prise en charge non institutionnelle à 74%.
- Fournir des services d'animation socio éducatifs de qualité et en faciliter l'accès grâce à l'augmentation en 2024 :
  - ✓ Du taux d'inscription des enfants dans les établissements préscolaires de 60% ;
  - ✓ Du taux d'évolution des enfants ayant pu bénéficier des services d'animation socio éducatifs de 12%.

Ce but s'inscrit dans le cadre des orientations générales en matière de protection de l'enfance et de l'amélioration de ses conditions, conformément aux obligations imposées par les accords et engagements nationaux et internationaux.

L'engagement international de la Tunisie dans ce domaine se traduit à travers son adhésion au mouvement mondial pour le développement durable et l'adoption de ses dix-sept objectifs, notamment ceux afférents à la protection des catégories vulnérables et la garantie de l'accès à la santé, au bien-être, à une alimentation saine et à une éducation de qualité aux enfants, sans discrimination.

En outre, la Tunisie a ratifié un certain nombre d'engagements internationaux, dont notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs qui y sont annexés, ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui œuvre à promouvoir, protéger et garantir pour les personnes handicapées la pleine jouissance, également avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.

La Tunisie a également récemment adhéré, en 2019, à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et est, par ce fait, considéré comme étant le premier pays hors espace européen à y adhérer, concrétisant, ainsi, ses orientations pour la protection des enfants contre toutes les formes de menaces.

La Tunisie a, en outre, enrichi son dispositif législatif dans le domaine de l'enfance en publiant le code de protection de l'enfance en 1995 et en le renforçant par la création de la fonction de Délégué de la protection de l'enfance afin d'opérationnaliser les mécanismes de protection et de prévention, et notamment par la qualification des services institutionnels et l'accompagnement des établissements dans l'hébergement, l'encadrement et la prise en charge psychologique, sociale et éducative des enfants en situation vulnérable et marginalisés.

En plus, le Ministère s'emploie à renforcer le rôle de la famille et à l'accompagner pour développer ses capacités à prendre en charge ses enfants en vue d'instaurer, en conséquence, un cadre plus large pour exécuter la politique de protection des enfants et mettre en place les mécanismes du programme de prise en charge non institutionnelle lancé depuis 2012/2013 grâce au programme de placement familial proposé aux enfants dont les difficultés familiales se limitent à l'incapacité matérielle.

Par ailleurs, les droits de l'enfant ont également été pris en compte au niveau de la constitution de 2014 au niveau de l'article 47, qui stipule que : « Les droits de l'enfant sur ses parents et sur l'Etat sont la garantie de la dignité, de la santé, des soins, de l'éducation et de l'enseignement. L'État se doit de fournir toutes les formes de protection à tous les enfants sans discriminations et selon les intérêts supérieurs de l'enfant ».

L'enfance étant une politique publique transversale qui concerne plusieurs ministères et établissements, le Ministère a veillé à mettre en place des politiques et des stratégies basées sur une démarche participative et inclusive. Il a œuvré ainsi à développer et à améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination entre les différents intervenants afin de protéger les enfants, leur assurer un bon départ dans la vie et réduire les menaces et leurs impacts sur la famille et la société en général dont notamment :

- **L'élaboration d'une politique publique inclusive de protection des enfants, qui vise à réaliser davantage de coordination et d'unification des efforts et des ressources en vue d'assurer des interventions protectrices et préventives plus efficaces envers les enfants.**
- **L'établissement d'une stratégie multisectorielle pour le développement de la petite enfance et mise en œuvre du plan d'action requis.**

La réalité de l'enfance est caractérisée par des disparités régionales et sociales au niveau de l'accès aux services de la petite enfance et de la protection, que nous pouvons discerner à travers les données statistiques suivantes :

- Le taux de scolarisation dans les institutions préscolaires réglementaires est de 42%
- Le taux de scolarisation dans les institutions préscolaires en milieu rural est de 27,6% contre 62,7% en milieu urbain<sup>1</sup>.
- Les taux de pauvreté les plus élevés ont été enregistrés dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest et sont respectivement de 25,8% et 29,3%.
- Accroissement du nombre de signalements relatifs à des situations d'enfance menacée de 112% au cours de la dernière décennie.
- La majorité des cas d'enfance menacée se concentre dans le Grand Tunis, le centre-est, l'ouest et le nord-est (selon le rapport statistique de l'activité des délégués à la protection de l'enfance pour l'année 2019).
- La famille constitue la source de menace la plus dominante et représente 57% du total des situations d'enfance menacée, suivie par les forces de sécurité avec 9,32% (selon le rapport statistique de l'activité des délégués à la protection de l'enfance pour l'année 2019).
- La défaillance manifeste au niveau de l'éducation et de la protection constitue le type de menace le plus important et représente un taux de 27,08% (selon le rapport statistique de l'activité des délégués à la protection de l'enfance pour l'année 2019).
- Le nombre d'enfants avec divers handicaps en maternelle a atteint 607 au début de l'année scolaire 2021/2022, contre 207 enfants autistes pour la même année. Il convient aussi de noter que le nombre de ces derniers a augmenté de 95 enfants en 2018 à 207 enfants en 2021, selon les dernières analyses de la situation de la petite enfance sur la base des indicateurs pour l'année 2016-2017. De surcroît, les données ont montré que la moyenne de prévalence de divers handicaps et troubles chez les enfants de moins de huit ans a atteint 1,4% et il est attendu une augmentation de ces moyennes.

**L'analyse de la réalité de l'enfance a conduit à constater les défis suivants :**

Points forts	Faiblesses
--------------	------------

\_\_\_\_\_  
Selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples - 2018<sup>1</sup>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance et diversification du tissu institutionnel de protection de l'enfance, offrant des services d'animation socio-culturelle et couvrant l'ensemble des régions et plus particulièrement les zones prioritaires.</li> <li>- Disponibilité de 79 délégués à la protection de l'enfance répartis dans tous les gouvernorats, avec un taux couvrant 3,29 soit dans chaque Gouvernorat, il y a un délégué pour 40000 enfants.</li> <li>- Établissement d'un ensemble de plans stratégiques dans le domaine de la petite enfance et de la protection de l'enfance en situation de vulnérabilité, en plus du plan quinquennal de développement.</li> <li>- Disponibilité de programmes de soutien des capacités des familles pour l'inscription de leurs enfants dans des établissements préscolaires et pour la réduction les disparités régionales.</li> <li>- Démarrage de la mise en œuvre d'une filière professionnelle intégrée dans le domaine de la petite enfance, se rapportant à la formation initiale et continue ainsi que l'établissement de référentiels des compétences professionnelles de l'éducateur.</li> <li>- Disponibilité de cadres spécialisés dans le domaine de l'enfance au sein de toutes les institutions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de statistiques nationales précises concernant les besoins de la société en matière de protection de l'enfance et les catégories ciblées.</li> <li>- Manque de ressources financières.</li> <li>- Eparpillement de l'intervention dans le domaine de l'enfance entre plusieurs structures.</li> <li>- Insuffisance du contrôle des institutions de l'enfance.</li> <li>- Carence du nombre d'inspecteurs et d'assistants, entravant le développement de la performance des institutions et des cadres.</li> <li>- Absence de cadres spécialisés dans la protection de l'enfance.</li> <li>- Insuffisance du nombre de psychologues et d'assistants sociaux dans les établissements, notamment dans la prise en charge psychologique et sociale.</li> <li>- Absence de loi-cadre pour les institutions de l'enfance.</li> <li>- Manque de suivi des situations concernées par le programme de placement familial.</li> <li>- Faible couverture par les services de la petite enfance au niveau national 45%.</li> <li>- Insuffisance du taux de mise à profit des enfants des services d'animation socio-culturelle.</li> <li>- Allongement de la durée de séjour dans les centres intégrés et ce en contradiction avec les orientations d'intégration et d'autonomisation.</li> </ul>
---	--

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des mécanismes de coordination et de leur efficacité</li> <li>- Disponibilité de certains financements externes de la part d'organismes internationaux.</li> <li>- Engouement de la société civile pour soutenir les programmes du Ministère afférents à la protection et prise en charge des enfants</li> <li>- Contribution des réseaux sociaux dans la sensibilisation sur les problèmes de l'enfance et leur plaidoirie.</li> <li>- Tendance mondiale pour le développement de la petite enfance</li> <li>- Intérêt du secteur privé pour l'investissement dans le domaine de l'enfance et concourir dans le développement des services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de mécanismes proactifs pour surveiller les phénomènes sociétaux et se préparer à y faire face.</li> <li>- Instabilité de l'adhésion des enfants aux institutions d'animation</li> <li>- Emergence de nouvelles formes de menaces et manque de préparation pour y faire face, telles que le changement climatique et la pénurie d'eau.</li> <li>- Fragilité de la situation économique.</li> </ul>

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'accent a été mis sur les axes stratégiques suivants, autour desquels se décline la structuration du programme :

- **Promotion de la croissance et du bien-être des enfants, garçons et filles**
- **Protection et prise en charge des enfants menacés**

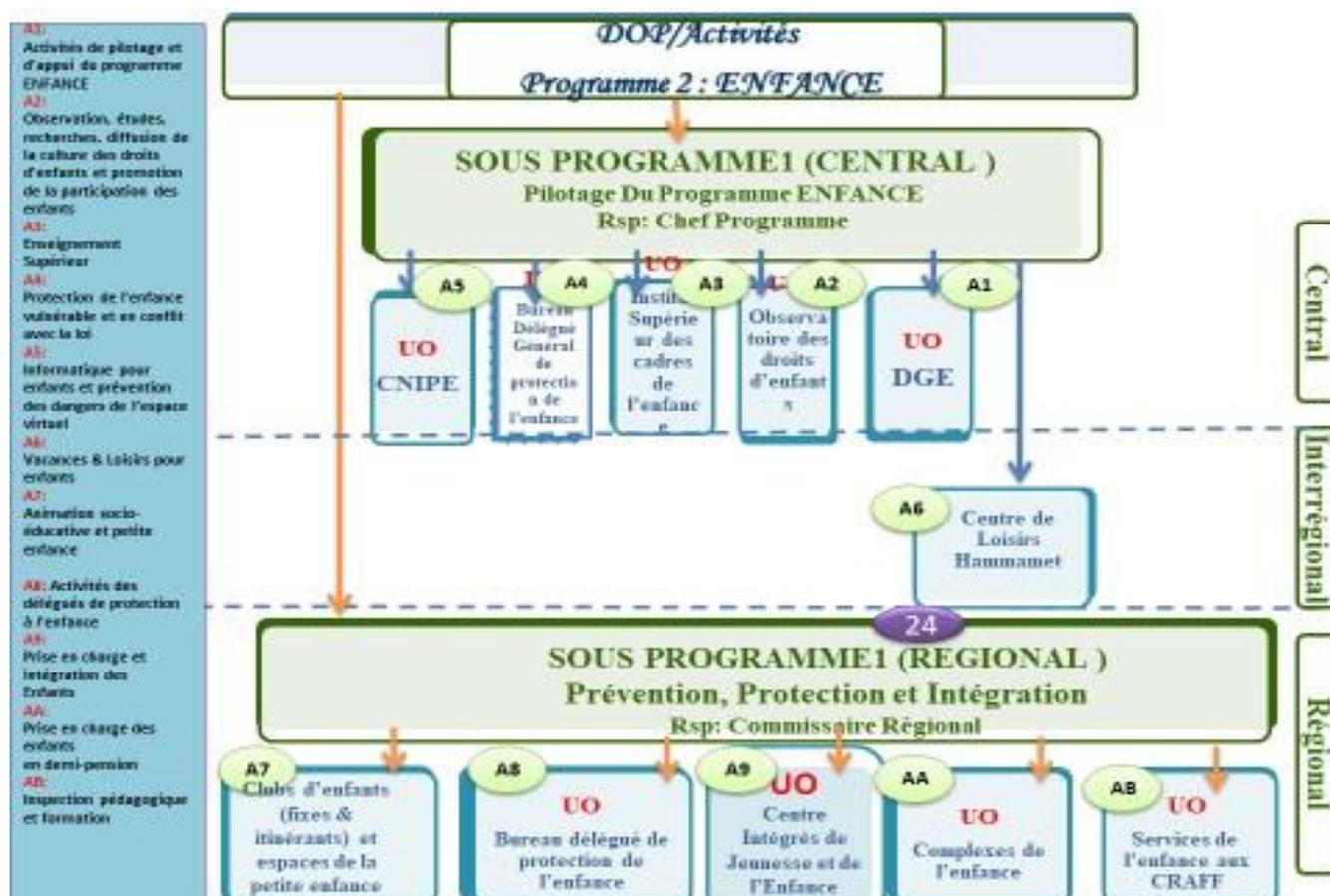
Ainsi, la croissance, le bien-être et la protection sont considérés comme étant un droit pour tous les enfants sans discrimination et l'une des principales priorités et des choix stratégiques de l'État, d'autant plus que l'investissement dans l'enfance est la base de toute orientation visant à réaliser le progrès et le bien-être social.

Dans ce contexte, **le Programme Enfance se décline pour appuyer les mécanismes aptes à assurer la croissance, le bien-être et une éducation complète et équilibrée de l'enfant, en adéquation avec les exigences de la société actuelle et ce par le biais de plans d'action explicites afférents à la prévention et à la protection, impliquant l'union de toutes les parties prenantes et considérant l'enfant et la famille comme partenaires essentiels.**

### 1.2- Présentation de la cartographie du programme :

Pour déployer sa stratégie, le Programme Enfance comprend les structures intervenantes suivantes :

- ✓ L'Administration Générale de l'Enfance, l'Observatoire des Droits de l'Enfant, l'Institut Supérieur de la Protection de l'Enfance de Dermish, le Bureau du Délégué Général à la Protection de l'Enfance et le Centre National de l'informatique pour l'Enfant
- ✓ Au niveau régional, les services régionaux de l'enfance
- ✓ 01 opérateur public, « l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS » : un contrat objectif pour la période 2020-2022 a été conclu avec elle.



## 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Les objectifs du programme ont été fixés en adéquation avec les attributions et les activités des services se rattachant au programme et en se référant aux orientations stratégiques visant à éviter les insuffisances majeures identifiées dans le domaine de l'enfance.

A cet effet, le programme s'est fixé les deux objectifs généraux prioritaires suivants :

- **Promouvoir la croissance et le bien-être des enfants, filles et garçons.**
- **Promouvoir la protection des enfants, filles et garçons de toutes sortes de menaces.**

**Tableau N° 1**

**Synthèse des objectifs du programme et les indicateurs de performance**

<b>Objectifs</b>	<b>Les indications</b>
Objectif : 2.1 : Promouvoir la croissance et le bien-être des enfants, filles et garçons	Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires
	Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle
Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants, filles et garçons, de toutes sortes de menaces	Indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance
	Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration sociale des enfants, filles et garçons pris en charge
	Indicateur 2.2.3 : Taux d'enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant d'une prise en charge non institutionnelle

**2.1 - Présentation des objectifs et indicateurs de performance :**

▪ **Objectif 1-2 : Promouvoir la croissance et le bien-être des enfants, filles et garçons :**

Le respect des droits de l'enfant ne peut être réalisé qu'à travers les institutions de l'enfance, comme en témoigne les efforts fournis pour accroître les taux d'accès à des services de l'enfance de qualité, considérant l'égalité et de l'équivalence des chances et la non-discrimination entre tous les enfants, afin de les protéger, les éduquer, les divertir et améliorer le développement de leurs compétences créatives et participatives.

❖ **Présentation des indicateurs :**

✓ **Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires**

Cet indicateur représente le taux de la petite enfance (3-6 ans) fréquentant les jardins d'enfants par rapport au nombre total d'enfants nés à cet âge.

Il a été retenu car il permet d'apprécier l'ampleur de l'investissement de l'Etat dans l'éducation de la petite enfance, considéré comme l'un des piliers du développement de la société et de la mise en œuvre d'une stratégie s'y rapportant.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur 2.1.1**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires	%	43	42	45	50	60

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur sur les trois années :**

Les prévisions effectuées dans le cadre du Projet Annuel de Performance pour l'année 2021 ont été révisées sur la base des réalisations de l'année 2020 (42%).

En effet, suite à la suspension pendant une longue période des activités des institutions préscolaires causée par la propagation du virus Covid 19, le nombre d'enfants qui y étaient inscrits a significativement baissé, impactant ainsi négativement les prévisions de l'année 2021, évaluées au préalable à 65 % et imposant en conséquence leur révision.

Néanmoins, étant donné que la pandémie a été contrôlée, il est attendu que les activités des institutions préscolaires reprennent leur cours précédant et que ce taux atteigne 45 % en 2022 grâce à l'encouragement à l'investissement dans le domaine de la petite enfance, qui a été interrompu durant les deux années 2020-2021 suite à la pandémie de Covid. Il est ainsi prévu que ce taux égalera les 60% d'ici 2024, coïncidant avec la mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle pour le développement de la petite enfance 2017- 2025.

Par ailleurs, il convient de noter que l'attention portée aux enfants autistes sera intensifiée et qu'il leur sera accordé le droit de bénéficier des services des jardins d'enfants conformément à la subvention qui leur sera accordée.

✓ **Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle:**

Il s'agit de la moyenne d'évolution de l'accès des enfants aux services d'animation socio-culturelle. Cet indicateur a été choisi car il permet d'identifier dans quelle mesure les enfants ont pu bénéficier des services d'animation socio-culturelle, consacrant, ainsi, le droit de l'enfant de jouir des services de l'enfance et de l'équivalence des chances en vue de réaliser l'égalité et le respect de l'être humain. Cet indicateur est, de plus, directement relié à la réalisation de l'objectif.

✓ **Réalisations et Prévisions des indicateurs 2.1.2**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle	%	420 384 Enfants	350 000 Enfants	300 000 Enfants	400 000 Enfants	450 000 Enfants
		-55	-17	-14	33	12

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années**

Les prévisions effectuées dans le cadre du Projet Annuel de Performance pour l'année 2021 ont été révisées sur la base des réalisations de l'année 2020 (-55%).

En effet, suite à la baisse significative du nombre d'enfants ayant bénéficié des services d'animation socio-culturelle dans le secteur public, causée par la propagation du virus Covid 19 et la suspension, en conséquence, des activités de ces institutions pendant une longue période, les prévisions de l'année 2021 ont été impactées négativement et leur révision est devenue inéluctable, après avoir été évalué à 1 % (étaient de 940 706 enfants en 2019 puis sont passés à 420384 enfants en 2020).

Compte tenu ce qui précède, les prévisions pour l'année 2021 ont été rectifiées pour atteindre -17% en 2021 (nombre d'enfants bénéficiaires estimé à 350000 enfants) et -14% en 2022 (nombre d'enfants bénéficiaires estimé à 300000 enfants) par le biais de la proposition de l'allocation de crédits pour assurer le respect des protocoles sanitaires et la demande d'augmentation de la subvention destinée à couvrir les besoins d'animation au niveau du projet de budget 2022, en vue d'inciter les enfants à utiliser les services d'animation socio-culturelle.

Ce taux est estimé à 33% pour 2023 soit 400000 enfants bénéficiaires et à 12% pour 2024 soit à 450000 enfants bénéficiaires.

▪ **Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants, filles et garçons, de toutes sortes de menaces**

Le dispositif de protection de l'enfance est fondé sur la réalisation des droits des enfants sans aucune forme de discrimination et sur fourniture de toutes les conditions requises pour accueillir les enfants menacés et dépourvus de soutien afin de les protéger de toutes les formes de menaces et leur permettre d'atteindre leur équilibre psychologique et social en vue de les aider à s'intégrer dans la société et à éviter leur exclusion et marginalisation et

ce dans le cadre d'une approche systémique soutenant le rôle de la famille et lui accordant la priorité pour l'encadrement de l'enfant.

❖ **Présentation des indicateurs:**

✓ **Indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance :**

Cet indicateur permet de mesurer le taux de prise en charge des enfants menacés et ceux en situation de conflit avec la loi par rapport au total des signalements reçus, c'est-à-dire les cas d'enfants ayant bénéficié des services de protection sociale fournis par les délégués à la protection de l'enfance.

Cet indicateur incite également à se focaliser sur la phase de suivi des conditions des enfants pris en charge à court, moyen et long terme.

✓ **Réalisations et Prévisions des indicateurs 2.2.1**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance</b>	%	90,42	93	94	95	96

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années :**

Le Taux de prise en charge des enfants menacés et ceux en situation de conflit avec la loi, sur la période de 3 ans, par rapport au total des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance au niveau de leurs bureaux régionaux a été estimé sur la base d'une étude de son évolution pour les années 2018-2019 où ce taux est passé de 78,93% en 2018 à 90,42% en 2019.

A ce titre, il est probable, que le taux de prise en charge des enfants menacés et ceux en conflit avec la loi par rapport au total des signalements reçus par les bureaux régionaux des délégués à la protection augmentera jusqu'à 96%, notamment suite aux efforts fournis ces dernières années pour vulgariser le poste fonctionnel de délégué à la protection de l'enfance et élaborer un plan pour la protection de l'Enfance, ainsi que la création d'un site web spécifique aux délégués à la protection de l'enfance et au niveau duquel l'accent sera mis sur l'aspect de communication et de sensibilisation des citoyens sur l'obligation de signalement.

Il est, ainsi, attendu que le taux de signalements augmentera également durant les prochaines années suite à la création de services de proximité pour les citoyens dans les gouvernorats à forte densité de population grâce à la mise en place de seconds bureaux régionaux dans les gouvernorats de Tunis, Nabeul, Sousse, Sfax et Médenine.

✓ **Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration sociale des enfants, filles et garçons pris en charge :**

Cet indicateur permet de suivre le degré d'intégration des enfants dans une famille, qu'elle soit biologique ou alternative, ou l'intégration par l'emploi ou par le mariage afin que sa personnalité se développe de façon saine et harmonieuse pour lui permettre de se réaliser et d'atteindre son meilleur potentiel.

✓ **Réalisations et prévisions des indicateurs :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration sociale des enfants, filles et garçons pris en charge	Garçons %	10.32	11	11.5	12.5	13
	Filles %	10.27	11	11.5	12	12.5

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années :**

Compte tenu de la propagation de la pandémie de Covid-19 et de la détérioration des conditions économiques et selon les prévisions des indicateurs :

- L'intégration sociale des enfants pris en charge par les centres intégrés pour les jeunes et les enfants ne connaîtra pas d'augmentation significative, compte tenu de la crise économique, du phénomène croissant de la pauvreté et du besoin continu des enfants en encadrement, soutien et accompagnement psychologique, notamment face à l'incapacité des familles à subvenir aux besoins de leurs enfants.

Vue que l'intégration par la famille et le travail sont principalement liées à la situation économique du pays et que la pandémie de Covid 19 a impacté négativement la capacité financière des familles, cet indicateur ne connaîtra pas de changement significatif durant les années à venir.

- L'âge moyen des enfants placés en centres intégrés pour les jeunes et les enfants se situe majoritairement entre 6 et 15 ans et par conséquent le taux d'enfants ayant atteint l'âge du mariage est faible. C'est pourquoi, le taux d'intégration à travers la famille et le travail restent bien au-dessus de celui par le mariage.

✓ **Indicateur 2.2.3 : Taux d'enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de la prise en charge non institutionnelle (placement familial) :**

Cet indicateur assure le suivi du degré de réalisation de la protection non institutionnelle, compte tenu du fait que la famille est la cellule de base de la société et l'environnement naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, notamment celui des enfants, en vue de permettre à chaque enfant de grandir au sein d'une famille, qu'elle soit biologique ou alternative, dans un environnement familial et une atmosphère de bonheur, d'amour et de compréhension pour que sa personnalité se développe de façon saine et harmonieuse lui permettant de se réaliser et d'atteindre son meilleur potentiel.

✓ **Réalisations et prévisions des indicateurs :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 2.2.3 :</b> Taux d'enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de la prise en charge non institutionnelle	%	71	71	72	73	74

✓ **Analyse des Prévisions de l'Indicateur sur les trois années :**

Compte tenu de la propagation de la pandémie de Covid-19 et de la détérioration des conditions économiques, le Ministère s'emploie à :

- Augmenter le nombre d'enfants bénéficiant d'un placement familial pour les années à venir, et à cette fin, chercher à fournir tous les moyens nécessaires pour que le plus grand nombre possible d'enfants dépourvus de soutien puisse bénéficier de services de protection et vivre ainsi dans un environnement sain et équilibré,
- Suivre, également, les enfants à travers des visites familiales et scolaires effectuées par des cadres spécialisés et œuvrer à assurer davantage la qualification des familles qui accueillent leurs enfants et le développement des liens familiaux entre la famille, ses enfants et les institutions en les impliquant dans les manifestations régionales et nationales et les activités culturelles et artistiques menées par l'institution.

**2.2- Présentation des activités et leur lien avec les objectifs et indicateurs de performance :**

**Tableau N° 6 :  
Activités et Sous Activités pour le Programme Enfance**

Unité: mille dinars

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs 2022	Activités	Crédits prévisionnels des activités 2022	Sous Activités
Enfance	Objectif 2-1 Promouvoir la croissance et le bien-être des enfants, filles et garçons	45% (Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer la mise en œuvre du programme de promotion de la petite enfance dans tous les gouvernorats</li> <li>- Poursuivre le programme de redynamisation des jardins d'enfants municipaux</li> <li>- Poursuivre le programme de création d'espaces pour la petite enfance : appuyer ces institutions par des cadres éducatifs au cours des nouveaux recrutements</li> <li>- Attribuer une subvention spécifique aux enfants autistes et prendre en charge leur frais d'inscription et de soin dans les jardins d'enfants</li> </ul>	<p align="center">5500 Engagements</p> <p align="center">2000 Engagements</p> <p align="center">700 Engagements</p> <p align="center">700 Engagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se baser sur le manuel de procédures pour suivre et organiser le programme «Promotion de la petite enfance ».</li> <li>- Créer un comité central pour le pilotage, le suivi et l'évaluation du programme</li> <li>- Conclure des conventions de partenariat avec les municipalités concernées par la redynamisation des jardins d'enfants municipaux</li> </ul>
		-14% (Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la construction de clubs d'enfants</li> <li>- Aménager et maintenir les clubs d'enfants</li> <li>- Equiper les clubs d'enfants permanents</li> </ul>	<p align="center">150 Paiements</p> <p align="center">4000 Engagements</p> <p align="center">4000 Engagements</p>	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir et équiper des clubs d'enfants mobiles</li> <li>- Allouer des crédits pour assurer le respect des protocoles sanitaires</li> </ul>	500 Paiements  406 Engagements	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la subvention pour les besoins d'animation</li> <li>- Allouer une subvention pour le carburant nécessaire pour les clubs mobiles pour enfants</li> </ul>	903 Engagements  80 Engagements	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equiper les bureaux de la protection de l'enfance</li> <li>- Gérer les bureaux des délégués à la protection de l'enfance</li> </ul>	50 Engagements  432 Engagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des locaux et des espaces adaptés répondant aux conditions de protection de l'enfance</li> <li>- Notes des délégués à la protection de l'enfance relatives aux : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cas d'exploitation sexuelle d'enfants et d'abus répétés</li> <li>✓ Elaboration d'un plan d'action régional portant sur la diffusion d'une culture des droits de l'enfant</li> <li>✓ Organiser les méthodes de prise en charge des enfants délaissés et sans abris</li> <li>✓ Accompagner les enfants en conflit avec la loi</li> <li>✓ Prendre en charge les enfants nés hors des liens de mariage et des enfants dépourvus de soutien familial</li> <li>✓ Prendre en charge les enfants maltraités</li> <li>✓ Exploitation des filles lors du travail domestique</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Objectif 2.2</b> Promouvoir la protection des enfants, filles et garçons, de toutes sortes de menaces</p>	<p><b>94% (Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance)</b></p>			

				- Publier des séquences vidéos sur les pages des réseaux sociaux dédiées aux délégués à la protection à l'enfance pour sensibiliser les citoyens à l'obligation de signalement et divulguer les missions des délégués à la protection de l'enfance.
		<b>11,5 % (Taux d'intégration sociale des enfants, filles et garçons pris en charge)</b>	- Prendre en charge des enfants et les intégrer - Recruter des spécialistes sociaux et psychologiques	5433 - . Préparer un projet de vie pour chaque enfant depuis son admission dans l'établissement - . Suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet vie de l'enfant - . Préparer l'enfant et la famille à l'intégration
		<b>72 % (Taux d'enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de la prise en charge non institutionnelle)</b>	- Octroyer, aux enfants bénéficiant du programme de placement familial, une subvention de 200 dinars par enfant	- Suivre les enfants ayant bénéficié du programme de placement familial à travers des visites familiales et scolaires

### 2-3 Participation des opérateurs publics à la performance du programme :

Les orientations stratégiques fixées par le contrat objectif réalisé avec l'**Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS** s'inscrivent dans le cadre de la politique publique inclusive de protection de l'enfance. Ce contrat prendra également en compte les grandes orientations du plan quinquennal 2021-2025 dans le domaine de promotion de l'enfance.

**Les objectifs consistent à :**

**Objectif stratégique 1:** Protection des enfants dépourvus de soutien et la réalisation de leur bien-être jusqu'à leur intégration dans la société :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux visant à améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des enfants, notamment celles des familles en situation particulière, en vue de leur permettre de répondre aux divers besoins de leurs membres et améliorer leur qualité de vie et leur capacité à exercer positivement leurs fonctions de base.

**Objectif stratégique 2 :** Protection de l'enfance :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux visant à protéger les enfants des divers dangers qui les menacent.

**Tableau N° 7 :**

**La contribution des Opérateurs Publics à la performance du programme**  
**Le montant des crédits transférés**

Unité : mille dinars

Acteur public	Principales activités et projets qui seront entrepris dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État au titre de 2022
<b>Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer les services de restauration pour les enfants pris en charge par les villages.</li> <li>- Assurer un suivi éducatif, psychologique, social et sanitaire.</li> <li>- Fournir les services d'animation sociale, culturelle et de divertissement.</li> <li>- Soutenir les capacités des familles à exercer leurs fonctions éducatives pour leurs enfants en renforçant leurs capacités à en prendre soin.</li> <li>- Exécuter les programmes et activités communes, dans le cadre des orientations et objectifs convenus entre les deux parties, en cohérence avec la législation nationale en vigueur, notamment le Code des droits de l'enfant et les conventions internationales ratifiées.</li> <li>- Assurer la prise en charge sanitaire, psychologique et éducative des enfants menacés par la perte du soutien familial à travers quatre programmes répartis dans les quatre villages : Gammarth, Siliana, Mahres et Akouda.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir les moyens nécessaires pour assurer une vie décente aux enfants au sein de leurs familles biologiques en soutenant les capacités de ces dernières</li> <li>- Aider les familles à lancer des micro-projets selon leurs qualifications scientifiques et professionnelles.</li> <li>- Assurer des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour réduire les problèmes sociaux et familiaux rencontrés par la famille dans divers domaines.</li> </ul>	<p>1360</p>

- |  |
|--|
| - Organiser des activités de divertissement qui répondent le plus possible aux besoins et aux intérêts des enfants |
|--|

Il convient, par ailleurs, de noter que le montant de la subvention allouée à l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants a été augmentée de 10% annuellement et représentera 2870 MD contre 2605 MD en 2021 suite à l'accroissement du taux des bénéficiaires du programme d'appui à la famille et de la prévention du délaissement (dans le cadre du deuxième objectif du contrat d'objectifs : protéger les enfants menacés de la perte de la prise en charge familiale) et pour faire face à la hausse de prix potentielle, notamment pour les dépenses afférentes au programme de prise en charge des enfants dépourvus totalement de soutien au sein des villages de l'association (nourriture, hygiène, vêtements, médicaments, etc., études...).

### Tableau N°08 :

#### Cadre des Dépenses à Moyen Terme (2022-2024)

#### Répartition selon la nature des Dépenses (Crédits de paiement)

Unité : milliers de dinars

Libellé	Réalisations	LF 2021	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020		2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	104395,6	109956	115856	117000	119 000
Dépenses de fonctionnement	4564.748	5200	5320	5500	6000
Dépenses d'intervention	7124	14300	13778	14000	14000
dépenses d'investissement	9080	13000	16240	16500	17000
Dépenses des opérations financières					
<b><u>Total sans tenir compte des ressources propres des institutions</u></b>	<b>125164</b>	<b>142456</b>	<b>151194</b>	<b>153000</b>	<b>156000</b>
<b><u>Total compte tenu des ressources propres des institutions</u></b>	<b>125429</b>	<b>142700</b>	<b>151294</b>	<b>153100</b>	<b>156100</b>

Au cours de l'année 2022 et à l'instar des années précédentes, les dépenses de rémunération continuent à représenter le taux le plus important du budget, soit 76,62%, contre 3,51% pour les dépenses de fonctionnement, 9,11% pour les dépenses de d'intervention et 10,74% pour les dépenses d'investissement.

Ainsi, durant les années 2022-2024, l'ensemble des stratégies liées à l'enfance se sont orientées vers l'apport à tous les enfants, sans discrimination, des éléments essentiels à

leur développement et à la jouissance de leurs droits, et principalement ceux liés à une éducation de qualité et à la protection.

L'accroissement des **dépenses de rémunération**, est causé par les recrutements décidés en vue de permettre l'exploitation de plusieurs institutions créées.

En conséquence, le montant des **dépenses de fonctionnement** sera augmenté durant la période des trois années pour couvrir les frais relatifs aux nouvelles institutions et améliorer la couverture par les services d'inspection pédagogique et par ceux des délégués à la protection de l'enfance.

Les **dépenses d'interventions** seront également consolidées compte tenu de leur impact direct sur la qualité des services notamment de prise en charge des enfants menacés et dépourvus de soutien, d'animation socio-culturelle et de la petite enfance dispensés dans les institutions de l'enfance.

De même, les **dépenses d'investissement**, seront, renforcées afin de poursuivre le rapprochement des services de l'enfance de leurs bénéficiaires et l'amélioration de l'attractivité des institutions de l'enfance. Cette dernière pourra être réalisée grâce au développement des infrastructures, des équipements et du parc de véhicules et de bus de ces institutions ; ce qui constituera un appui à leurs missions.

Les objectifs prioritaires et leurs indicateurs de performance ont été insérés dans le programme enfance et plusieurs programmes et activités ont été prévus pour les atteindre:

✎ **Pour l'indicateur 2.1.1 : Taux de scolarisation des enfants dans les institutions préscolaires, le Ministère s'efforcera à :**

- Appuyer les espaces de la petite enfance par des cadres éducatifs à travers les recrutements programmés.
- Appuyer le programme de promotion de la petite enfance avec une allocation de 5500 MD d'engagements proposée au titre de l'année 2022.
- Continuer à soutenir le programme de redynamisation des jardins d'enfants municipaux en poursuivant leur aménagement durant de la période 2022-2024, sachant que 2 MD ont été proposés pour l'année 2022.
- Attribuer une subvention aux enfants autistes et le plaider en faveur de la défense de leur droit de bénéficier de services d'éducation préscolaire de qualité
- Adopter les manuels relatifs aux normes de qualité et les généraliser pour toutes les institutions préscolaires.
- Mettre en œuvre la décision du ministre de la femme, de la famille et des personnes âgées et du ministre de l'intérieur concernant la création d'un comité régional pour suivre et contrôler les espaces anarchiques accueillant des enfants sans disposer de la licence nécessaire ou sans répondre au cahier des charges les organisant en vue de limiter la propagation de ces espaces anarchiques et non réglementaires.
- Taux d'évolution des enfants bénéficiaires des services d'animation socio-culturelle
- **Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance**

- **Taux d'intégration sociale des enfants, filles et garçons pris en charge**
- **Taux d'enfants en situation de vulnérabilité qui bénéficient de la prise en charge non institutionnelle**

✎ **Pour l'indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiaires des services d'animation socio-culturelle:**

- Développer l'infrastructure des clubs d'enfants à travers la programmation de leur aménagement et à ce titre, il a été proposé 4 millions de dinars d'engagement dans le cadre du budget 2022.
- Poursuivre l'acquisition et l'équipement des clubs d'enfants mobiles au cours des années 2022-2024.
- Augmenter la subvention destinée à couvrir les besoins d'animation socio-culturelle durant les années 2022-2024.

✎ **Pour l'indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance :**

Le Ministère œuvrera principalement à :

- Soutenir les moyens logistiques du corps des délégués à la protection de l'enfance aux niveaux régional et central. En effet, il a été alloué 16 MD pour chaque bureau de délégué à la protection de l'enfance en tant que dépenses de fonctionnement et 2 MD pour les interventions. En outre, les bureaux des délégués à la protection de l'enfance continueront d'être équipés.

✎ **Pour l'indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration sociale des enfants, filles et garçons pris en charge :**

Pour atteindre les taux estimés sur la période 2020-2024, le Ministère prendra les mesures nécessaires afin de :

- Préparer un projet de vie propre à chaque enfant depuis son acceptation dans l'institution
- Suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet vie de l'enfant
- Préparer l'enfant et la famille à l'intégration
- Fournir les moyens de transport requis pour effectuer les visites familiales

✎ **Pour l'indicateur 2.2.3 : Taux d'enfants en situation de vulnérabilité qui bénéficient de la prise en charge non institutionnelle :**

Le Ministère s'emploiera principalement à :

- Poursuivre l'octroi d'une prime pour chaque enfant (200 dinars par mois), soit 570 MD par mois pour 236 enfants.
- Suivre les enfants bénéficiant du programme de placement familial à travers des visites familiales et scolaires.
- Intégrer les enfants à travers leur famille, leur emploi ou leur mariage.

## Programme n° 3 : Programme des Séniors

(A partir du 02 Janvier  
2019)

Chef Du programme  
Mme Imen Ben Chikh

### 1- Présentation et stratégie du programme:

#### 1.1- Présentation de la stratégie du programme:

Le Programme des Séniors se base sur une vision claire dont les fondements sont de garantir le bien-être des personnes âgées, se trouvant tant dans leur milieu naturel que dans des établissements de protection, ainsi que la capitalisation optimale sur leurs compétences et expériences pour assurer leur participation active à la vie publique et au processus de développement du pays et leur permettre ainsi d'atteindre leur bien-être social et sanitaire selon une vision holistique intégrée adoptant le principe d'égalité globale et d'équivalence des chances, par le biais de ce qui suit :

- Offrir aux personnes âgées des services sociaux et juridiques de prévention et de protection afin de leur assurer des conditions de vie décente.
- Préserver les personnes âgées dans leur milieu naturel et environnement familial afin de maintenir leur équilibre psychologique.
- Améliorer les services sociaux et sanitaires et leur adéquation aux besoins spécifiques des personnes âgées.
- Valoriser les compétences des personnes âgées et les intégrer à la vie publique pour assurer une participation effective dans la société.
- Protéger les personnes âgées contre toutes les formes de violence et de maltraitance.

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, les responsables du programme séniors, tant au niveau central que régional ont :

- Poursuivi la mise en œuvre des différents projets élaborés dans le cadre du plan de développement 2016-2020 suite à l'évaluation et l'ajustement de leurs interventions en vue d'un encadrement efficace des personnes âgées, que ce soit dans leur milieu naturel ou dans des établissements de protection et en tenant compte des mesures exceptionnelles prises pour faire face au virus Corona.
- Mis en place d'un programme de prévision de l'horizon 2021-2023, dans le cadre d'un budget prenant en compte l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes et tous les membres de la société en général sans discrimination afin de

favoriser un développement inclusif et garant d'une société modérée, équilibrée et respectant les objectifs de développement durable.

Par ailleurs, au niveau arabe, la stratégie pour les personnes âgées 2019-2029 a été approuvée et un groupe de travail tunisien, à l'initiative du Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées, a :

- Elaboré un projet de loi-cadre arabe, pilote destinée à protéger les personnes âgées et à soutenir leurs droits.
- Pris les mesures nécessaires pour démarrer une étude arabe afférente à la violence à l'égard des personnes âgées.
- Entamé la réalisation d'un registre arabe des compétences des retraités et des personnes âgées.

Sur le plan des engagements internationaux, le Ministère participe au «Projet de développement d'un modèle social, éthique et interculturel pour les personnes âgées dans les pays du bassin méditerranéen (Projet Tec-Med) » qui vise à établir une vision unifiée dans la région méditerranéenne grâce à l'élaboration de modèles, de prise en charge sociale, innovants et durables qui protègent les personnes âgées en situation de vulnérabilité économique, sanitaire et sociale.

Par ailleurs, à l'occasion de la révision du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement, actuellement menée par la Commission économique pour l'Asie occidentale (CESAO), le Ministère a préparé un rapport se rapportant à la Tunisie dans ce domaine.

De même, dans le cadre de la coopération du Ministère avec l'Union Africaine, un projet du cadre politique et un plan d'action portant sur le vieillissement sont actuellement en cours de révision et certaines propositions et recommandations afférentes aux axes du plan d'action et des démarches à adopter sont formulées.

● **Diagnostic de la réalité du programme des séniors :**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'une stratégie nationale pour les séniors.</li> <li>- Fourniture aux séniors de services, sociaux et juridiques, préventifs et protecteurs.</li> <li>- Amélioration des services de protection sociale et sanitaire et de leur adéquation aux besoins spécifiques des personnes âgées.</li> <li>- Coopération avec les associations et la société civile pour permettre aux séniors de bénéficier des services de prévention et de protection sociale et juridique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des crédits et des ressources humaines travaillant dans le programme des séniors.</li> <li>- Dépendance des associations, œuvrant dans le domaine des personnes âgées, du financement public apporté par le Ministère sans pour autant s'efforcer à développer leurs propres ressources.</li> <li>- Absence de structure, unité ou association pour gérer le Répertoire national des compétences relatif aux personnes âgées et les retraités.</li> </ul>

Opportunités	Défis
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du système juridique et publication du code des personnes âgées et ses textes réglementaires.</li> <li>- Recherche de voies de partenariat et de coopération externe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eparpillement du dossier de la prise en charge des personnes âgées entre plusieurs Ministères.</li> <li>- Multiplicité des intervenants et absence d'un guide d'orientation pour les différents secteurs impliqués dans le domaine.</li> </ul>

Les axes stratégiques du Programme Seniors sont les suivants :

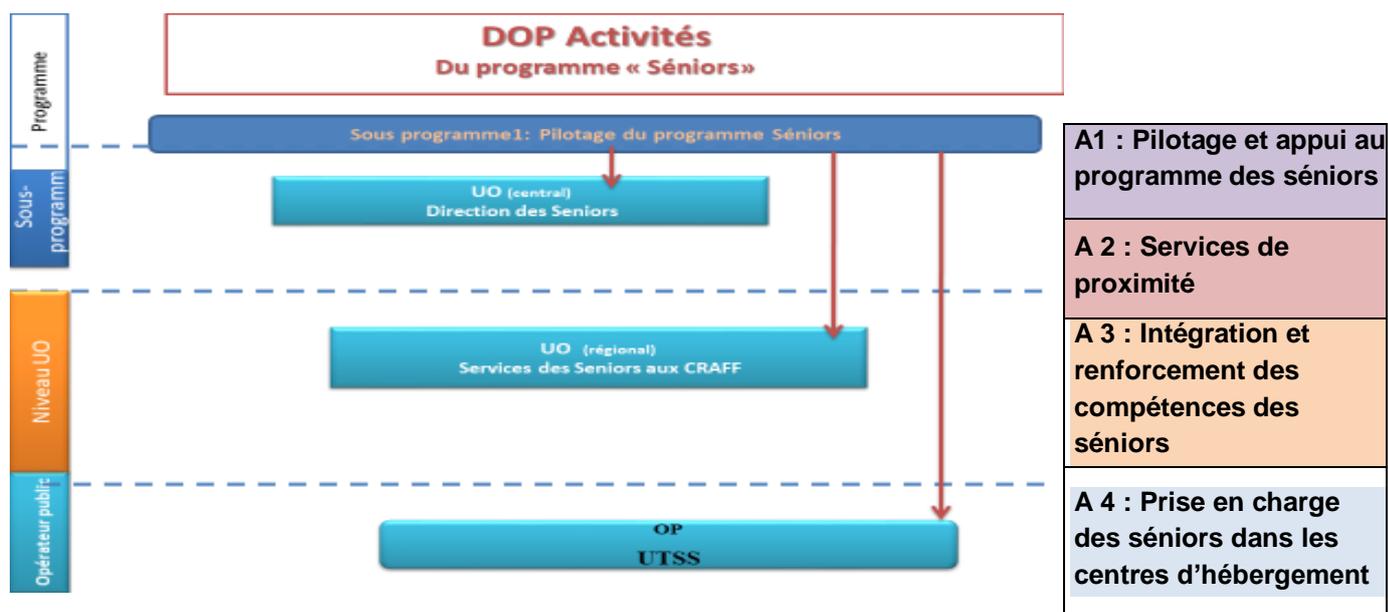
- **Axe Stratégique 1:** Protéger et prendre en charge les séniors, en veillant à :
  - Améliorer les services de protection, sociaux et sanitaires, les adapter davantage aux besoins des personnes âgées, soutenir et stimuler l'investissement dans le secteur des séniors à travers la création d'établissements hospitaliers régionaux pour personnes âgées conformes aux normes internationales de qualité des services de protection institutionnels.
  - Développer le système législatif (achèvement des procédures de publication du code des personnes âgées, préparation d'un cahier de charges pour la création et l'administration de clubs de jour pour les séniors, révision du cahier de charges pour la création et l'administration des établissements de protection des personnes âgées, élaboration d'un cahier de charges des établissements de santé pour la prise en charge des personnes âgées en coordination avec le Ministère de la Santé).
  - Élaborer et approuver la stratégie nationale multisectorielle, favorisant le développement du secteur des séniors dans ses différentes dimensions et de son programme exécutif.
  - Lutter contre la violence et toutes les formes de discrimination envers les personnes âgées.
- **Axe stratégique 2 :** Intégrer les personnes âgées dans la vie publique et bénéficier de leur compétence en veillant à :
  - Adopter une approche économique sociale et solidaire pour pallier aux difficultés d'insertion des personnes âgées.
  - Encourager la création d'établissements pour les personnes âgées (clubs de jour) et le réemploi du Registre national des compétences afin de tirer parti, de l'expérience et de l'expertise des retraités et des personnes âgées, au profit du développement.

### 1.2- Présentation de la cartographie du programme:

Le programme des séniors comprend :

- **Programme de pilotage des séniors** (prévention et protection, intégration et participation) qui se décline au :
  - 1- Niveau central : Direction des personnes âgées.
  - 2- Niveau régional : Unités opérationnelles des séniors dans les commissariats régionaux pour les femmes et la famille.

- En plus d'un Opérateur public unique qui est l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale.



## 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme Séniors

### 2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance :

#### Objectif 1 : Garantir les conditions de vie adéquates aux séniors :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du premier axe stratégique du programme afférent à la protection et la prise en charge des séniors.

Il vise principalement à améliorer la qualité des services rendus aux personnes âgées, se trouvant tant dans leur milieu naturel que dans des établissements de protection, en s'efforçant d'accroître le nombre des séniors pris en charge dans des familles ou établissements de protection des personnes âgées à travers l'augmentation du taux de couverture par les services de soins (augmentation de la capacité d'accueil des établissements et du taux de couverture par les ressources humaines – aménagement, maintenance et équipement des établissements...).

Le phénomène croissant des violences à l'égard des personnes âgées dans notre pays a également conduit à élaborer un nouvel indicateur se rapportant à l'évolution du Taux de prise en charge des cas signalés de violence contre les personnes âgées.

#### Objectif 2 : Soutenir les droits des séniors et capitaliser sur leurs expériences et compétences :

Ce second objectif s'inscrit dans le cadre du premier axe stratégique du programme afférent à l'intégration des personnes âgées dans la vie publique et la capitalisation sur leurs compétences.

Cet objectif a été choisi suite à l'évolution des caractéristiques et des compétences des personnes âgées, qui représentent un réservoir d'expertise et d'expérience et un capital de connaissances et de ressources à exploiter et à capitaliser au service du développement et des prochaines générations.

Dans ce contexte, le Ministère œuvrera à augmenter le nombre d'adhérents aux clubs de jour pour personnes âgées et à développer le taux des compétences mises au service du développement.

▪ **Objectif stratégique 3.1 : Garantir les conditions de vie adéquates aux séniors :**

❖ **Présentation des indicateurs :**

Le premier objectif stratégique est mesuré par les trois indicateurs suivants :

- **Indicateur 1** : Taux de prise en charge des cas de violence à l'égard des personnes âgées signalés
- **Indicateur 2** : Le nombre de séniors pris en charge par des familles d'accueil
- **Indicateur 3** : Taux de couverture par les services de prise en charge

✓ **Indicateur 3.1.1 : Taux de prise en charge des cas de violence à l'égard des personnes âgées signalés**

Cet indicateur contribue à mesurer la réactivité de l'administration quant aux signalements reçus concernant les personnes âgées menacées et son efficacité dans le traitement des dossiers de violence reçus.

✓ **Réalisations et prévisions de l'Indicateur 3.1.1 :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1.1- Taux de prise en charge des cas de violence à l'égard des personnes âgées signalés	Taux	85%	90%	95%	96%	97%

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur sur les trois années:**

Tout au long de l'année 2020, les efforts ont été concentrés au niveau central et régional pour protéger les personnes âgées de la contamination par le virus Covid-19 et les préserver de ses répercussions sociales, économiques et psychologiques...

Il est à noter que le taux visé pour cet indicateur n'a pas pu être atteint à cause de :

- La non intervention pour une partie des signalements pour les raisons suivantes :
  - ✚ Manque de compétences pour certaines situations rencontrées,
  - ✚ Absence de conditions d'intervention (le cas n'est menacé),
  - ✚ Suppression des causes de la menace,
  - ✚ Décès de la personne concernée,
  - ✚ Impossibilité de contacter la personne.
- La difficulté d'intervenir au profit de certaines situations pendant la pandémie de Coronarovirus en raison de :
  - ✚ Confinement global et ses répercussions sur la fréquence de prestation des services (notamment la difficulté de déplacement, que ce soit pour les intervenants ou la personne âgée elle-même),
  - ✚ Adoption d'un système de travail en alternance, qui a affecté négativement la facilité de communication et de coordination avec les intervenants d'une part, et la capacité des personnes âgées à accéder et à bénéficier des services d'autre part.

Au vu de la croissance sensible du phénomène de la violence envers les personnes âgées dans notre société et des signalements reçus par le Ministère et via les réseaux sociaux, il est devenu impératif de prendre en charge les personnes âgées menacées. C'est sur quoi, la direction des personnes âgées a œuvré et continuera à y travailler durant l'année en cours et les années à venir en coordination avec les structures régionales du programme en préparant des rapports annuels à cet effet et en organisant des campagnes de sensibilisation sur le sujet.

Il convient également de noter que le projet du code des personnes âgées comprend un article propre à la violence à leur encontre, et sa publication représentera une incitation pour tous les intervenants et un moteur pour atteindre l'Indicateur fixé.

### ✓ **Indicateur 3.1.2 : Nombre de seniors pris en charge par des familles d'accueil :**

Cet indicateur permet le maintien de l'équilibre psychologique et émotionnel des seniors pris en charge par des familles d'accueil.

Il contribue également à consolider les valeurs de solidarité sociale en activant le rôle des familles de substitution dans la prise en charge des seniors sans soutien familial.

Il participe aussi à assurer un environnement familial naturel qui offre pour les seniors pris en charge, confort, tranquillité et vie décente, en mettant en exergue le statut de la famille et son rôle dans la vie des personnes âgées et dans l'apport d'un environnement familial de substitution.

Le Ministère encourage les familles à la prise en charge des personnes âgées nécessiteuses dans le cadre de ce programme, en leur accordant une subvention mensuelle de 200 dinars pour aider les à subvenir aux besoins de base de ces personnes âgées, ce qui représente un coût très faible par rapport au celui qui est supporté par le Ministère en cas de résidence dans un établissement d'accueil.

✓ **Réalisations et prévisions l'Indicateur 3.1.2**

Indicateur de Performance de l'Objectif	de de	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
			2020		2022	2023	2024
Indicateur 3.1.2- Nombre de séniors pris en charge par des familles d'accueil		Quantitatif/ Nombre	118	165	170	175	180

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années:**

La valeur prévue de cet indicateur n'a pas pu être atteinte pour les raisons suivantes :

- ✚ Décès de certaines personnes âgées prises en charge,
- ✚ Suspension des subventions attribuées à certaines familles suite à un changement du statut de prise en charge (déménagement de la personne âgée dans un quartier éloigné de celui de la famille qui l'a prise en charge, dégradation du niveau de prise en charge de la personne âgée par la famille d'accueil...).
- ✚ Manque d'activités de sensibilisation et de vulgarisation de ce programme par les structures régionales du Ministère et les associations œuvrant dans ce domaine en raison de l'accent mis au cours l'année écoulée sur la prévention et la protection du danger de la pandémie du Corona.
- ✚ Chevauchement de plusieurs intervenants dans la constitution des dossiers de prise en charge.

✓ **Indicateur 3.1.3 : Taux de couverture par les services de de prise en charge:**

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de l'administration à répondre aux demandes de services de protection reçues, que ce soit dans le cadre de soins institutionnels ou des activités des équipes mobiles.

- Concernant le taux la couverture par les services de protection au sein des établissements de prise en charge des personnes âgées :

Cet indicateur permet d'apprécier l'attention apportée par l'administration pour répondre aux demandes d'hébergement dans les différents centres qui lui sont rattachés. Il reflète, en conséquence, les efforts déployés pour améliorer :

- ✓ Les infrastructures et les équipements des centres.
  - ✓ La disponibilité d'un cadre humain suffisant et compétent pour encadrer les pensionnaires de ces centres.
  - ✓ La disponibilité des services de protection pour les vis à vis de ces établissements.
- Concernant le taux de couverture par les prestations des équipes mobiles :

Cet indicateur permet le suivi de la qualité des services rendus et les moyens humains et matériels utilisés pour améliorer la qualité des services fournis par les équipes mobiles.

✓ **Réalisations et prévisions l'indicateur 3.1.3**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 3.1.3 :Taux de couverture par les services de protection</b>	Taux	47.2%	50	55	60	65

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années:**

La valeur prévue pour cet indicateur n'a pas pu être atteinte à cause du gel des recrutements dans les établissements de protection des personnes âgées et par conséquent l'incapacité à les soutenir, par les ressources humaines nécessaires ce qui s'est reflété sur la qualité des services fournis.

Le Ministère compte, durant les années à venir, renforcer ces établissements par les ressources humaines appropriées et les compétentes qui permettraient d'atteindre les objectifs visés et notamment la satisfaction des pensionnaires de ces établissements par la qualité des services rendus.

Aussi, les demandes d'hébergement satisfaites au cours de l'année 2020 sont faibles par rapport aux années précédentes, en raison de la fermeture des établissements de protection de Kairouan et de Kasserine suite à des travaux d'aménagement et de rénovation et de la répartition de leurs pensionnaires entre le reste des établissements.

Par conséquent, il est prévu au cours des deux prochaines années, un accroissement la capacité des établissements de protection des personnes âgées, suite à la réouverture des établissements de Kairouan et de Kasserine et au renforcement du reste des établissements par des ressources humaines qui leur permettraient d'accueillir un plus grand nombre de pensionnaires.

Concernant les équipes mobiles, leurs efforts tout au long de l'année 2020 se sont concentrés sur la mise à disposition de services de proximité à leurs vis à vis, reliés à leur prévention et protection du Coronavirus. Cependant, les interventions des équipes mobiles sont restées limitées par rapport à ce qui était prévu du fait du manque de personnel contractuel, de l'absence de moyens de transport pour certaines associations actives, et de pannes de voitures pour d'autres associations du fait de leur vétusté. Par conséquent, les subventions de fonctionnement des équipes mobiles seront augmentées pour l'année 2022 ainsi que celles finançant les contrats avec le personnel y travaillant (médecins - chauffeurs - auxiliaires de vie).

- **Objectif Stratégique 3.2- Soutenir les droits des séniors et capitaliser sur leurs expériences et compétences:**

## ❖ **Présentation des indicateurs :**

Le deuxième objectif stratégique est mesuré par les 02 indicateurs suivants :

- **Indicateur 1** : Taux d'adhérents aux clubs de jour pour séniors
- **Indicateur 2** : Taux de compétences déployées au service du développement

### ✓ **Indicateur 3.2.1 : Taux d'adhérents aux clubs de jour pour séniors:**

Cet indicateur vise à attirer le plus grand nombre possible de visiteurs et d'adhérents aux clubs de jour, ainsi qu'à mesurer le degré d'implication des séniors et des retraités dans leurs activités.

Ces clubs contribuent d'une part à intégrer les séniors dans la société, à les protéger de l'isolement et à leur assurer une bonne santé mentale et d'autre part à aider les familles à assurer les services quotidiens aux personnes âgées pendant les périodes de leur absence pour le travail ou les études.

### ✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur 3.2.1 :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 3.2.1 Taux d'adhérents aux clubs de jour pour séniors</b>	Taux	0	120	130	140	150

### ✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur sur les trois années:**

Il est à noter que cet indicateur n'a pas été mesuré en 2020 en raison de la fermeture de ces clubs en vertu d'une décision du Ministre dans le cadre de la prévention des adhérents de ces établissements de la pandémie de Cornaro Virus et les crédits alloués à ce programme d'une valeur de 100 MD ont été transférés au profit des associations gérantes des équipes mobiles.

De même, la poursuite de la pandémie au cours de l'année 2021 a également entravé la réouverture de ces clubs, afin d'éviter tout risque pour les séniors et notamment celui de leur contamination.

Néanmoins, il est attendu la réouverture de ces clubs de jour au cours des deux prochaines années en cas d'amélioration de la situation pandémique du Cornaro Virus et de la vaccination des séniors adhérents à ces clubs.

### ✓ **Indicateur 3.2.2 : Taux de compétences déployées au service du développement**

Cet indicateur permet de mesurer le degré d'implication des séniors et des retraités dans le volontariat et les actions de développement du pays, d'autant plus que le nombre de retraités dépasse actuellement les 700 000 et il est susceptible d'augmenter. Ceci appelle à se concentrer sur cette frange de la société et à mettre à profit son expertise pour bénéficier de ses compétences.

Par conséquent, le Ministère s'emploiera à travers cet indicateur à :

- Fournir un environnement favorable appuyant un vieillissement actif
- Soutenir la contribution des séniors à la vie publique
- Mettre l'expertise des séniors au service du développement
- Opérationnaliser le registre national des compétences des personnes âgées et des retraités
- Réviser le plan national de la préparation à la retraite et au vieillissement actif.

✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur 3.2.2 :**

Indicateur de Performance l'Objectif	de de	Unité	Réalizations		Prévisions		
			2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.2.2 : Taux de compétences déployées au service du développement		Taux	0	40	45	50	55

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années:**

Le taux visé de cet indicateur n'a pas été atteint à cause du :

- ✚ Manque d'associations et insuffisance de leur capacité à assumer la responsabilité de la gestion du registre national des compétences des personnes âgées et des retraités.
  - ✚ L'absence de parcours d'insertion diversifiés et l'incapacité de gérer les compétences des séniors et des retraités.
  - ✚ Absence d'incitations encourageant les retraités à s'engager dans le volontariat et dans le tissu associatif.
  - ✚ Absence de guide sur les droits du retraité et les procédures de retraite.
- **Au cours de l'année 2020, il n'a pas été œuvré pour atteindre la valeur ces deux indicateurs. En effet, ils ne représentent pas la priorité de l'intervention du Ministère pendant la période Covid 19, considérée comme une année exceptionnelle et qui a nécessité de modifier les interventions et les activités**

**programmées et de concentrer les efforts sur la prévention et la protection des personnes âgées contre le risque de propagation de l'épidémie, d'autant plus qu'ils constituent un groupe à haut risque.**

Cependant, au cours de l'année en cours et des années à venir, les efforts se poursuivront pour identifier une structure ou unité capable de gérer le registre et élaborer un plan national précis afin d'assurer l'emploi et la capitalisation sur les expériences et les connaissances des retraités et des séniors dans diverses activités économiques des secteurs publics et privés.

## 2-2 Présentation des activités et leur lien avec les objectifs et indicateurs de performance :

Le tableau suivant explicite la contribution des activités à la réalisation des objectifs et des indicateurs du programme :

**Tableau N°6 :**

### Activités et Sous Activités pour le Programme Séniors

(Unité : mille de dinars)

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs pour 2022	Activités	Prévisions des Crédits pour les activités au titre de l'année 2022	Sous Activités (succinctement sans les missions de chaque structure ou service)
Programme des séniors	1-Assurer des conditions de vie adéquate aux séniors	* Indicateur 1 : Taux de prise en charge des cas signalés de violence à l'égard des personnes âgées : 95 %.	A1 : Pilotage et Appui au programme des séniors	586 (Rémunérations) 54 (Fonctionnement)	
		* Indicateur 2 : Nombre de séniors pris en charge par des familles d'accueil : 170 hommes et femmes âgés.	A2 : Services de proximité	408 (Placement familial) 691 (équipes mobiles)	
		* Indicateur 3 : Taux de couverture des services de protection : 55%.	A3: Prise en charge des séniors dans les institutions d'hébergement	12501 (Rémunérations) 2300 (Fonctionnement) 1800 (Paiement des investissements)	

2- Soutenir les droits des séniors et capitaliser sur leurs expériences et compétences	* Indicateur 1 : Taux d'adhérents aux clubs de jour pour séniors: 130.		50 (clubs de jour)	
	* Indicateur 2 : Taux de compétences mises au service du développement :45%.	<b>A4 : Réinsertion et renforcement des compétences des séniors</b>	50 (associations actives)	Créer une unité pour gérer le registre
<b>Total</b>			<b>18440</b>	

### 2.3 - La contribution des opérateurs publics à la performance du programme :

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale est le principal opérateur public du programme sénior. Il contribue, ainsi, à la réalisation de l'objectif stratégique visant à garantir des conditions de vie adéquate aux séniors dans établissements de protection des personnes âgées à travers la supervision de l'administration de 11 institutions dans différents gouvernorats de la République (Manouba - Grombalia - Menzel Bourguiba - Beja - Jendouba - El Kef - Kairouan - Kasserine - Sousse - Gafsa - Gammarth).

Ces institutions s'engagent à procurer un ensemble de services de protection complets à leurs pensionnaires, se rapportant notamment à la nourriture, les boissons, les vêtements, les soins, l'animation, les divertissements et tout ce qui est de nature à leur assurer une résidence descente.

A cet effet, nous proposons d'allouer un crédit pour la rémunération des agents travaillant dans ces institutions, d'un montant de 12501MD, et un crédit pour les dépenses de fonctionnement de 2300 MD.

### Tableau N° 7:

#### La contribution des opérateurs publics à la performance du programme

#### Le montant des crédits transférés

Unité : mille de dinars

Opérateur public	Principales activités et projets qui seront entrepris dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État
		Au titre de 2022
<b>Union Tunisienne de Solidarité Sociale</b>	La fourniture de meilleures conditions aux pensionnaires (qui sont au nombre de 475) et l'assurance de services de qualité sont les principales priorités, du programme des séniors et au même titre de l'opérateur public et nécessitent un appui au recrutement. Dans ce contexte, le Ministère compte renforcer les recrutements au sein des établissements de protection des personnes âgées de Kasserine et de Kairouan à l'issue de l'achèvement des travaux de leur aménagement et de Béja à l'achèvement des travaux de son extension. En effet, la capacité d'accueil de ces établissements sera augmentée, nécessitant un accroissement du nombre de leurs employés.	12 501
	L'opérateur public œuvrera également à fournir les meilleurs services en améliorant les repas proposés aux pensionnaires et à apporter les soins, médicaments, vêtements...  En effet, la ligne budgétaire nutrition sera appuyée en 2022 pour atteindre un coût moyen de 5 dinars par jour et par personne âgée alors qu'il était de 3,7 D en 2019 et 4 D en 2020 en vue d'assurer un repas équilibré et adapté aux personnes âgées.	2300

### 3- Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024:

Les crédits alloués aux dépenses de rémunération, de fonctionnement, d'intervention et d'investissement ont été augmentés de 3% pour chaque type de dépense afin de tenir compte de l'évolution des programmes notamment dans le cas où la proposition de promouvoir l'administration des personnes âgées en une direction générale serait retenue exigeant en conséquence son renforcement par les ressources humaines nécessaires tant au niveau central que régional.

De surcroît, à l'issue de l'achèvement des travaux d'aménagement et de reconstruction des établissements de protection des séniors, les crédits pour les rémunérations et pour leur fonctionnement et équipement seront augmentés.

Par ailleurs, le développement et la promotion des services et métiers de proximité, exigent un renforcement des crédits d'intervention, principalement ceux alloués aux équipes mobiles et aux associations œuvrant dans ce domaine.

**Tableau N° 08:**

**Cadre des Dépenses à Moyen Terme (2022-2024)**

**Répartition selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)**

Libellé	Réalisations	LF 2021	Estimations	Estimations	Estimations
	2020		2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	328	328	586	693	755
Dépenses de fonctionnement	41	53	54	72	85
Dépenses d'intervention	16180.8	15490	16000	16800	17660
Dépenses d'investissement	2100	2500	1800	2200	2700
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0
<b>Total sans tenir compte des ressources propres des institutions</b>	<b>186500.8</b>	<b>18371</b>	<b>18440</b>	<b>19765</b>	<b>21200</b>

# Programme N°09 : Programme de Pilotage et Appui

M. Nayel Al-Ayadi 04 Novembre 2020

## 1- Présentation du programme et de sa stratégie:

### 1.1- Présentation de la stratégie du programme

Dans le cadre des attributions de pilotage et d'appui au niveau de tous les programmes de la Mission de la famille, de la femme, de l'enfance et des séniors, le Programme Pilotage et Appui leur apporte un soutien logistique et financier conformément aux principes généraux et aux normes internationales et nationales de la bonne gouvernance et assure la gestion efficace des ressources humaines et financières. En outre, il appuie l'effort national dans les grandes réformes nationales et le traitement des défis sociaux dont le Ministère en est chargé, notamment ceux qui se rapportent à la prise en charge des catégories vulnérables en temps de crise, comme le Covid, et les nouveaux défis sociaux et financiers qui en découlent.

Le Programme Pilotage et Appui s'emploie, à travers sa stratégie à honorer ses engagements internationaux en mettant en œuvre les objectifs de développement durable (objectifs 8, 10 et 16).

Le Programme Pilotage et Appui œuvre également à exécuter les engagements nationaux en réalisant les points forts suivants :

- Maîtrise de la masse salariale,
- Renforcement des capacités des différentes ressources humaines
- Amélioration de la qualité des services publics,
- Garantie de l'accès à l'information,
- Redéploiement des ressources humaines,
- Établissement d'un système de notation au mérite,
- Modernisation et digitalisation de l'administration,
- Bonne gouvernance au niveau de la passation des marchés publics et mise en place d'un système de transparence, de redevabilité et de responsabilité

Afin de répondre aux différents besoins des intervenants au niveau central et régional, le Programme Pilotage et Appui s'efforce d'offrir des services de qualité aux différents utilisateurs en remédiant aux faiblesses suivantes :

- ❖ Faiblesse du taux d'encadrement
- ❖ Manque d'effectifs et de cadres et développement du phénomène de mutation et le détachement auprès d'autres Ministères,
- ❖ Insuffisance des crédits alloués à la formation
- ❖ Carence au niveau des aménagements, des équipements et des bureaux,
- ❖ Absence de locaux propres au Ministère et aux établissements sous tutelle,
- ❖ Non fonctionnalité des locaux existants et leur vétusté,
- ❖ Vétusté du parc automobile,
- ❖ Absence d'un espace de travail sûr et sécurisé,
- ❖ L'augmentation de la part des crédits affectés aux dépenses obligatoires d'eau, d'électricité, de carburant, de téléphone et de location,
- ❖ L'accumulation des dettes et son impact sur la soutenabilité du budget
- ❖ Faiblesse du taux de réalisation du plan de développement
- ❖ Non-respect du planning et du plan annuel des marchés
- ❖ Absence de modèle de bonne gouvernance

Ainsi, il est devenu impératif d'orienter les efforts pour relever les défis à travers un certain nombre d'axes communs entre les Programmes de Pilotage et d'Appui au sein des différents Ministères :

- **Le premier axe : « Assurer la Gouvernance de la Mission et des Programmes Publics »** : en renforçant les mécanismes de pilotage de la part du chef de Mission, du chef de cabinet et du cabinet, dont les principales missions consistent à coordonner et harmoniser les programmes publics, à suivre leur performance en veillant à :
  - ✓ Garantir une complémentarité entre les différentes activités de la Mission
  - ✓ Assurer l'application des dispositions légales et réglementaires,
  - ✓ Réunir les comités de pilotage, de suivi et d'évaluation,
  - ✓ Organiser les réunions des directeurs et des directeurs généraux.
- **Le deuxième axe : « Optimiser la gestion des ressources (humaines, financières, logistiques) en assurant une adéquation entre les compétences et les besoins pour assurer l'égalité et l'équivalence des chances entre le personnel femmes et hommes »** : par le biais de la réduction des divergences

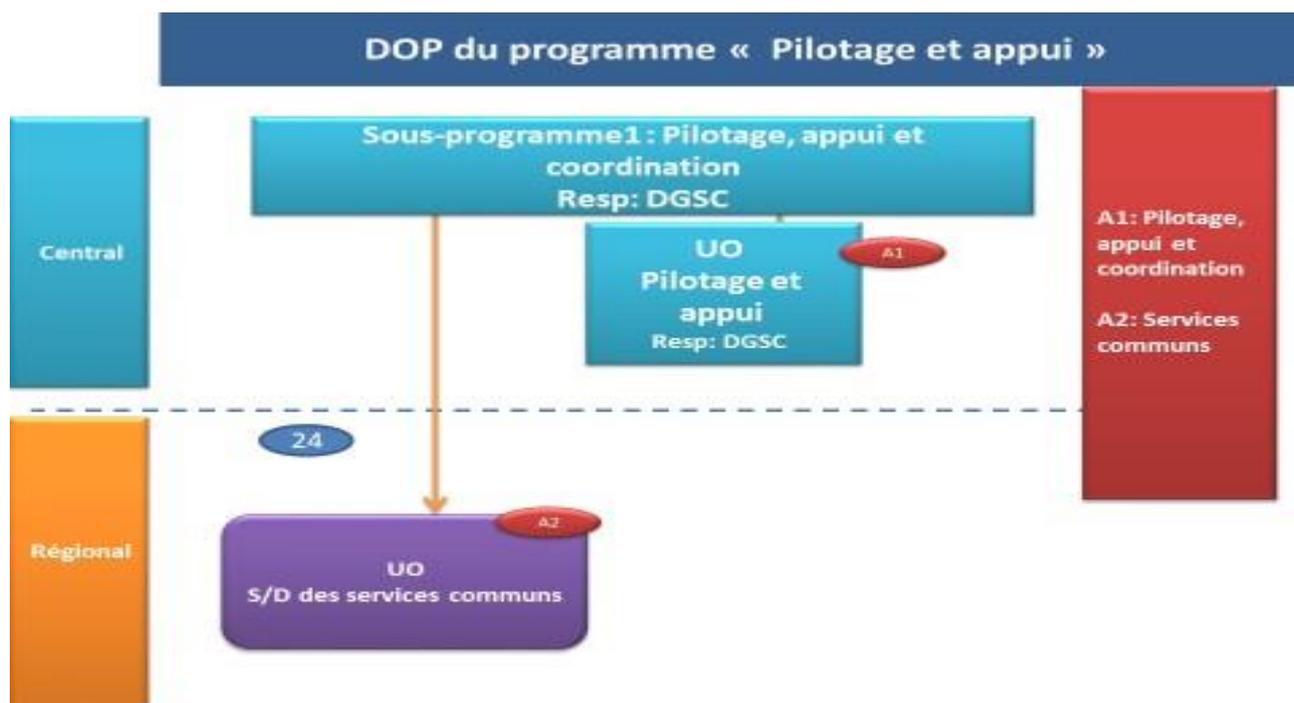
entre les hommes et les femmes, en œuvrant à accroître les taux de réalisation des indicateurs sensibles au genre.

## 1.2- Présentation de la cartographie du programme

Le Programme Pilotage et Appui est considéré comme la locomotive qui propulse tous les programmes du Ministère vers l'atteinte de leurs objectifs et il regroupe, par conséquent, l'ensemble des structures qui rendent des services spécialisés et offrent un soutien transversal pour tous les programmes.

Le Programme Pilotage et Appui se décline au :

- Niveau central : Concerne le pilotage et l'appui, et comprend tous les services du cabinet, de la Direction générale des services communs, de l'unité de la gestion budgétaire par objectifs, de la planification et de la programmation, des services de la bonne gouvernance et de la coopération internationale, et de la Direction des affaires juridiques et de la communication.
- Niveau régional : concerne les sous-directions des services communs au sein des commissariats régionaux de la femme et la famille, selon la cartographie suivante :



## 2- Objectifs du programme et indicateurs de performance :

### 2.1 - Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance :

Le Programme Pilotage et Appui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques suivants :

#### ◀ **Objectif Stratégique 9.1 : Développer la Gouvernance de la Mission et des programmes publics**

Il s'agit d'un objectif central fixé en fonction des orientations générales, des défis et des enjeux de la phase actuelle et en tenant compte des engagements pris par la Mission de la famille, de la femme, de l'enfance et des séniors en vue de **soutenir l'effort national dans la lutte contre la corruption à travers l'établissement et l'application des règles de la bonne gouvernance** représentée principalement par:

- La surveillance, l'évaluation et l'approbation de la performance des programmes de la Mission
- La coordination avec les structures gouvernementales et non gouvernementales à propos des questions transversales
- Le contrôle, la programmation et les études
- Le développement du système d'information du Ministère par le biais de l'exploitation des applications informatiques pour améliorer les services rendus à distance à tous les utilisateurs en vue de soutenir l'effort national d'instauration de l'administration électronique.

#### ◀ **Objectif Stratégique 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines basée sur adéquation entre les compétences et les besoins pour assurer l'égalité et l'équivalence des chances entre le personnel**

Dans le cadre de la gestion budgétaire par objectifs, une stratégie propre au Programme Pilotage et Appui a été établie concernant la gestion des ressources humaines selon des mécanismes répondant aux exigences de l'administration, et ce en développant des méthodes de travail et en mettant l'accent sur la formation et la motivation basées sur l'adéquation entre les compétences et les besoins en vue d'assurer l'égalité et l'équivalence des chances entre le personnel femmes et hommes par le biais de :

- L'amélioration des qualifications et de la formation des ressources humaines, notamment les fonctionnaires, les agents temporaires et ouvriers pour soutenir leurs capacités ;
- Le redéploiement des compétences en fonction des qualifications scientifiques et de l'expérience professionnelle à travers le soutien apporté par le Ministère aux cadres compétents ;
- L'appui au dispositif de formation.

### ↳ **Objectif Stratégique 9.3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la Mission**

Cet objectif s'inscrit dans cadre des orientations générales du budget de l'Etat et celui de la stratégie générale du programme de pilotage et d'appui. Il consiste essentiellement dans la bonne gestion des crédits financiers du Ministère et de ses biens en vue d'assurer la soutenabilité du budget.

Afin d'atteindre les objectifs visés et d'assurer l'instauration des principes et mécanismes de bonne gouvernance dans la gestion du budget du Ministère, il a été œuvré à optimiser la gestion des ressources financières en renforçant l'efficacité de l'administration et la bonne gestion des dépenses publiques.

#### ▪ **Objectif Stratégique 9.1 : La gouvernance de la Mission et des programmes publics :**

##### ❖ **Présentation des indicateurs :**

Quatre indicateurs ont été retenus pour mesurer la capacité de l'administration et des structures concernées à atteindre l'objectif de la gouvernance de la Mission et des programmes publics et se répartissent comme suit :

- Indicateur 9.1.1 : Le taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage
- Indicateur 9.1.2 : Taux de d'évolution annuelle des réponses aux demandes d'accès à l'information
- Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion de rapports et documents se rapportant à la Mission auprès du public
- Indicateur 9.1.4: Taux de numérisation des services administratifs

#### ✓ **Indicateur 9.1.1 : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage**

Cet indicateur concerne tous les comités de pilotage stratégique se trouvant au niveau du cabinet ou ceux dont la création est attendue, d'autant plus que la situation actuelle en Tunisie (changement fréquent de gouvernement, pandémie de Corona) a entravé l'opérationnalisation de ces comités (tenue d'un seul colloque des directeurs, absence de l'instauration d'un comité de pilotage pour établir un système de contrôle interne qui constitue un objectif visé par le Programme Pilotage et Appui et l'Unité de Gestion Budgétaire par Objectifs, l'insuffisance de cadres humains affectés au suivi de la mise en œuvre et l'appui de la gestion budgétaire par objectifs).

Cet indicateur s'inscrit tout particulièrement dans le cadre des efforts du Programme Pilotage et Appui pour la mise en place du dispositif de la gestion par objectifs du budget dans ses différentes composantes à travers le pilotage des comités de dialogue de gestion, la mise à jour de la programmation annuelle des dépenses pour les différents programmes et le pilotage de l'élaboration de la charte de gestion et des documents annuels de

performance, ainsi que la coordination générale entre les différents intervenants, tant au niveau du pilotage que de la coordination.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage	%	20	50	55	65	75

✓ **Analyse des prévisions de l'Indicateur sur les trois années:**

En vue d'améliorer le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage et compte tenu du manque de ressources humaines à la disposition du Ministère en 2022, ce dernier s'emploiera à organiser et collecter les données à travers la fixation des attributions et des responsabilités afin de donner l'efficacité requise aux décisions et recommandations prises.

C'est ce qui explique la fixation d'un taux de 55% et il est attendu qu'il enregistrera une augmentation au cours des années 2023 et 2024 pour atteindre respectivement 65% et 75%.

✓ **Indicateur 9.1.2 : Taux de d'évolution annuelle des réponses aux demandes d'accès à l'information**

En raison de la mise en œuvre de la loi relative au droit à l'information et de la nécessité d'adhésion des services publics à la consécration de la transparence et de la communication des informations aux usagers, le Ministère s'emploie à mettre à la disposition de ces derniers les documents nécessaires demandés, à fournir les informations en temps opportun et notamment à rendre des prestations de services, offrir des facilités ou prendre des mesures exceptionnelles (subventions exceptionnelles suite aux impacts économiques et sociaux de la pandémie Corona, recrutements exceptionnels, programme de promotions, cahiers de charges pour le lancement de projets relevant des services de la Mission....).

Cet indicateur reflète l'étendue de l'implication du programme dans le renforcement du principe d'équivalence des chances, la gouvernance et la mise en place des règles de transparence.

✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de Performance de	Unité	Réalisations	2021	Prévisions
------------------------------	-------	--------------	------	------------

<b>l'Objectif</b>		<b>2020</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Indicateur 9-1-2. Taux de d'évolution annuelle des réponses aux demandes d'accès à l'information</b>	%	40	60	80	100	100

✓ **Analyse et clarification des Prévisions de l'Indicateur sur les trois années:**

Suite à la promulgation de la loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information, la Mission procède à la publication de rapports périodiques et de données pour le public sur son site Internet afin de consacrer le principe de transparence et de garantir le droit d'accès des personnes à l'information et de consultation des activités des structures publiques. Suite à quoi, le Ministère a enregistré une augmentation annuelle du taux de réponses aux demandes d'accès à l'information de 40% en 2020 à 60 % en 2021, et il s'efforcera d'atteindre 100 % d'ici 2024.

✓ **Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion des rapports et documents se rapportant à la Mission au public**

Cet indicateur contribue à la mesure du degré de consécration du principe de transparence vis-à-vis de tous les demandeurs d'information (structures de la société civile, investisseurs, organes de presse et grand public).

Cet indicateur reflète également l'efficacité de la politique de communication du Ministère et son engagement à s'ouvrir au public en dévoilant davantage les domaines de son ressort, ses programmes, ses activités et les secteurs qu'il supervise et en publiant l'ensemble des cadres juridiques et textes réglementaires se rapportant à ses domaines d'intervention, renforçant, ainsi, la confiance dans ses établissements et services centraux et régionaux.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur :**

<b>Indicateur de Performance de l'Objectif</b>	<b>Unité</b>	<b>Réalisations</b>	<b>2021</b>	<b>Prévisions</b>		
		<b>2020</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Indicateur : Taux de diffusion de rapports et documents se rapportant à la Mission au public</b>	%	20	60	80	100	100

✓ **Analyse et clarification des Prévisions de l'Indicateur sur les trois années**

La publication de rapports périodiques sur la Mission et l'activité de ses structures au public sur le site internet du Ministère revêt une importance capitale pour la consécration du principe de la transparence et la garantie du droit d'accès à l'information. C'est pourquoi, cet indicateur a été retenu et connaît une augmentation de son taux de réalisation en passant de 20 % à 60 % fin 2021 et il est attendu qu'il atteigne 100 % d'ici fin 2024, malgré l'insuffisance des capacités logistiques disponibles.

✓ **Indicateur 9.1.4: Taux de numérisation des services administratifs**

La numérisation des services administratifs constitue l'une des priorités de la phase actuelle, en particulier dans le contexte de propagation de la pandémie de Corona.

Cet indicateur reflète le taux de numérisation des services administratifs et le degré d'implication du Ministère dans la simplification des procédures en permettant aux citoyens de bénéficier de ses services à distance afin de leur éviter l'épuisement du déplacement et les dépenses résultant du transport et de l'attente.

Cet indicateur couvre également les activités de la Mission, ses interventions à distance et montre l'efficacité des missions accomplies par ses cadres en télétravail, surtout que l'État s'oriente vers la réduction du temps de travail en présentiel et l'introduction du télétravail.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur :  Taux de numérisation des services administratifs	%	40	60	80	90	90

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années:**

En vue d'améliorer le service public rendu par l'administration, il est devenu nécessaire de se focaliser sur la numérisation de l'administration. A ce titre, la Mission a œuvré à simplifier les démarches en permettant aux citoyens de bénéficier de ses services à distance. Le taux de numérisation des services administratifs est passé de 40% en 2020 à 60 % en 2021, et nous comptons atteindre 80 % fin 2022 et 90 % fin 2024.

- **Objectif Stratégique 9.2 : Optimisation de la gestion des ressources humaines basée sur l'adéquation entre les compétences et les besoins pour assurer l'égalité et l'équivalence des chances entre le personnel femmes et hommes**

❖ **Présentation des indicateurs :**

Trois indicateurs ont été retenus pour mesurer la capacité des services et structures concernés à réaliser l'optimisation de la gestion des ressources humaines basée sur l'adéquation entre les compétences et les besoins pour assurer l'égalité et l'équivalence des chances entre le personnel femmes et hommes. Il s'agit :

✓ **Indicateur 9.2.1 : Taux d'exécution des crédits alloués à la masse salariale :**

Cet indicateur est calculé sur la base du taux de crédits exécutés par rapport à ceux ouverts. Il a été choisi car il reflète la bonne gestion des ressources humaines et ses répercussions sur les ressources financières requises pour payer la masse salariale du pont de vue de la cohérence entre les prévisions et la planification du programme des promotions et sa réalisation effective, en veillant à s'acquitter des salaires des agents à leur échéance afin d'éviter de cumuler des retards de paiement et de les reporter sur les exercices suivants.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur: Taux d'exécution des crédits alloués à la masse salariale	%	92	95	96	97	98

✓ **Analyse des Prévisions de l'Indicateur sur les trois années**

Les prévisions relatives aux trois années 2022-2024 ont été évaluées sur la base des réalisations de 2021 en termes de consommation des crédits de rémunérations par rapport à ceux ouverts et en tenant compte, également, du contexte de l'organisation administrative des ressources humaines selon une approche programmatique, si bien qu'il est attendu que la répartition des agents selon les programmes sera achevée d'ici fin 2022 et début 2023.

Suite à quoi, il sera possible de définir précisément la masse salariale selon les programmes, d'éviter les transferts de crédits entre programmes et de prendre en compte les divers changements tels que les promotions, les mutations, les recrutements, les départs à la retraite et tout ce qui pourrait générer des répercussions financières directes. De même, les rémunérations dues seront payées au cours de l'année concernée en accordant la priorité à la régularisation des arriérés au titre de la rémunération et en évitant leur accumulation.

Au titre de ce qui précède, les prévisions ont été augmentées d'un point d'une année à l'autre, pour atteindre 98 % en 2024.

En se référant, donc, aux prévisions des charges salariales, les dépenses de rémunération pour l'année 2022 connaîtront une hausse significative, qui sera orientée principalement à couvrir :

- ❖ Les augmentations salariales conformément au décret gouvernemental n° 2020-767 du 18 septembre 2020 portant augmentation des salaires au profit des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et la fixation de ses montants
- ❖ Les promotions exceptionnelles, pour le corps administratif commun conformément à la décision du Chef du Gouvernement en date du 03 août 2020 édictée en application du décret gouvernemental n°115 de l'année 2020 en date du 25 février 2020 fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques. Ces promotions connaissent deux sessions par an.
- ❖ Redéploiement des agents du Ministère de la femme, de la famille et des personnes âgées au sens du décret gouvernemental n° 2016-1143 du 16 août 2016 durant trois ans 2021, 2022 et 2023 touchant 250 employés, afin de réduire les demandes répétées des agents et des cadres du Ministère de détachement auprès d'autres Ministères à la recherche de meilleurs avantages, notamment en présence de disparités majeures entre les corps et les primes spécifiques dont bénéficie la majorité des Ministères contrairement à celui de la Femme, Famille et personnes âgées.
- ❖ L'augmentation des crédits alloués aux cotisations dues au titre de la retraite à la charge de l'employeur et l'ajustement automatique de la pension des retraités conformément à la loi n° 12 de 1985 et notamment aux articles 37 et 38, et l'article 37 (nouveau) tel que modifié par la loi n° 2007-43 en date du 25 juin 2007.
- ❖ La couverture des postes vacants dans les plans fonctionnels tant au niveau régional que central et dans les établissements sous tutelle se rapportant à tous les programmes. Ainsi, les postes vacants s'élèvent à 98 sachant que le taux de réalisation en 2021 est estimé à 13% (169 plans fonctionnels en 2021, 49 ont été réalisés) et leur coût est estimé à...
- ❖ L'augmentation de la prime de l'assistant pédagogique conformément aux dispositions du décret gouvernemental n° 2020-583 du 14 août 2020, portant augmentation de la prime fonctionnelle accordée à l'assistant pédagogique de l'enfance édictée par le décret n° 2013-4066 du 26 septembre 2013, fixant son montant pour les personnes chargées du plan fonctionnel spécifique à l'assistant pédagogique de l'enfance au Ministère de la femme et de la famille
- ❖ La prise en charge de toutes les obligations financières du Ministère au titre des contrats de travail, des cotisations de l'employeur, des primes des agents de paiement, des heures de travail de nuit, des heures supplémentaires et de toutes les obligations vis-à-vis du personnel sortant (prime de productivité, prime de responsabilité, prime de chargé de mission).
- ❖ L'augmentation de la subvention pour fournitures pédagogiques
- ❖ La couverture du coût des promotions du corps socio-éducatif
- ❖ La prise en charge de la subvention de 60 assistants pédagogiques supplémentaires qui seront recrutés en 2022
- ❖ Le recrutement de 50 délégués adjoints à la protection de l'enfance

- ❖ Le recrutement de 230 éducateurs et enseignants par contrat pour soutenir le démarrage de l'exploitation des institutions fermées en particulier dans les zones prioritaires.

✓ **Indicateur 9.2.2. Taux de participation des femmes par rapport aux hommes aux programmes de formation**

Cet indicateur est calculé à partir de la proportion de femmes participant à des sessions de formation par rapport au nombre total de participants. Cet indicateur a été choisi en raison de l'importance de la formation pour :

- ✓ Préparer et ouvrir des perspectives d'accès des femmes aux hauts postes et aux fonctions de direction,
- ✓ Assurer le principe de participation et d'équivalence des chances
- ✓ Offrir une opportunité essentielle pour influencer l'environnement professionnel et la prise de décision.

La circulaire relative à la préparation du budget a évoqué la nécessité de concrétiser davantage le principe d'équivalence des chances entre les deux sexes concernant l'accès aux programmes de formation et de renforcer les capacités des femmes dans tous les domaines pour réduire les différences fondées sur le sexe.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur 9.2.2 :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur: Taux de femmes participant à des programmes de formation</b>	%	63	55	60	60	60

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années:**

Il a été proposé d'augmenter le taux de participation des femmes aux programmes de formation de 5 points entre 2021 et 2022 en raison d'une part de l'impact direct du virus Covid 19 sur la mise en œuvre du plan de formation pour l'année 2021, et d'autre part des efforts du Ministère pour améliorer le taux de réalisation du plan de formation pour l'année 2022.

Cela ne doit, évidemment, pas occulter le caractère spécifique que doivent revêtir les thèmes et domaines de formation dont leur cohérence avec l'approche genre est attendue. Ceci, sans pour autant que le taux de participation des femmes ne dépasse 60 % du nombre total des participants, d'autant plus que le nombre de femmes dans le Ministère est largement supérieur à celui des hommes.

✓ **Indicateur 9.2.3 : Taux d'exécution du plan annuel de formation**

Cet indicateur a été sélectionné en raison de sa corrélation directe avec l'objectif stratégique afférent à l'optimisation des ressources humaines, et plus particulièrement le développement de leurs compétences, acquis et aptitudes, en vue de concrétiser le principe d'égalité et d'équivalence des chances selon l'approche genre. En effet, cet indicateur permet d'apprécier dans quelle mesure l'administration a réussi à satisfaire et mettre en œuvre les besoins et les exigences des ressources humaines en formation et en recyclage d'une part, et à relever les défis engendrés par la suspension des recrutements, et imposant de ce fait, le redéploiement des ressources humaines disponibles pour pourvoir les postes vacants et mettre à niveau les services administratifs d'autre part.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur: Taux d'exécution du plan annuel de formation</b>	%	61	75	80	85	90

✓ **Analyse des Prévisions de l'Indicateur sur les trois années:**

La mise en œuvre du plan de formation pour l'année 2021 a connu une évolution par rapport l'année 2020, en raison notamment dans la réalisation de véritables partenariats avec des structures établissements publics spécialisés dans la formation (l'Ecole Nationale d'Administration - le Centre National de l'informatique pour l'Enfant) en plus des partenaires traditionnels du Ministère (le Centre National de l'Informatique - le Centre des vacances et des loisirs pour Enfants à Hammamet), qui ont facilité le processus d'organisation et de réalisation. Ces partenariats se poursuivront durant les prochaines (2022-2024) afin d'accroître le taux de mise en œuvre du plan annuel de formation de cinq points chaque année.

En outre, le succès de la campagne de vaccination a permis de lutter contre l'épidémie de Covid-19 préparant ainsi l'environnement propice pour réaliser des taux élevés d'exécution du plan de formation d'autant plus que cette épidémie a joué un rôle majeur dans la dégradation de ce taux au cours des deux dernières années.

Il est également prévu que l'évolution de l'organigramme du Ministère jouera un rôle important dans celui du département de la formation. En outre, les tâches seront réparties entre toute une équipe, garantissant ainsi le succès dans la réalisation des objectifs fixés.

Par ailleurs, les crédits alloués à la formation pour l'année 2022 ont été augmentés, ce qui permettra l'exécution de programmes de formation répondant aux besoins et aux attentes des fonctionnaires.

▪ **Objectif Stratégique 9.3- Assurer soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission**

A ce titre, les 3 indicateurs suivants ont été retenus afin de mesurer la capacité des administrations et des structures concernées à assurer la soutenabilité du budget et à optimiser la gestion financière de la mission :

✓ **Indicateur 9.3.1. Taux d'exécution budgétaire :**

Cet indicateur a été choisi en raison des données qu'il synthétise et des conditions, contextes et mécanismes d'action et de mise en œuvre sous-jacents aptes à être analysés, critiqués, audités et évalués, de sorte que le taux d'exécution du budget reflète des données quantitatives directes et synthétise les données indirectes qualitatives et structurelles qui doivent être diagnostiquées et analysées afin d'identifier les points forts pour les renforcer et les faiblesses pour les réduire et assurer autant que possible la soutenabilité du budget, l'optimisation de la gestion des ressources financières pour la mission et la limitation de l'accumulation des dettes, ce qui représente l'objectif stratégique que nous analysons.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur: Taux d'exécution budgétaire	%	80	95	96	97	98

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années:**

Il est attendu que l'exécution des crédits budgétaires connaisse une évolution d'un point chaque année durant la période 2022-2024 par rapport au taux d'exécution en 2021. Ainsi, l'évaluation de ces Prévisions s'est basée sur l'examen du rythme de consommation des crédits en 2021 en tenant compte des efforts de l'administration pour poursuivre l'instauration des fondements du système de contrôle interne, la publication d'un manuel de procédures et le renforcement des ressources humaines dans les spécialités en pénurie de personnel et plus particulièrement dans les domaines de la gestion des marchés, des achats et des affaires administratives et financières à travers le recours aux mutations, détachements ou redéploiement afin d'améliorer la mise en œuvre des plans annuels de formation et des achats ainsi que le remboursement de dettes en vue d'assurer la soutenabilité du budget et d'optimiser sa gestion.

✓ **Indicateur 9.3.2. : Taux des crédits alloués au programme pilotage et appui par rapport au budget total de la mission**

Cet indicateur est calculé en déterminant le taux de crédits alloués au programme pilotage et appui par rapport au total de ceux de la mission.

Cet indicateur a été choisi en raison de l'importance des crédits alloués au programme pour mettre en œuvre les missions et rôles qu'il assume, notamment dans le domaine de la gestion des ressources financières et humaines, de la gestion des équipements et des moyens logistiques, en termes d'encadrement, de soutien et de gouvernance des différents programmes, unités opérationnelles et opérateurs publics.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 9.3.2</b> <b>Taux de crédits alloués au Programme Pilotage et Appui</b>	%	9	10	11	11	11

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années:**

Il est prévu que les crédits alloués au programme de Pilotage et d'Appui connaîtront une évolution de 1% durant les années 2022 et 2023 par rapport à l'année 2021. Ce taux est néanmoins considéré comme stagnant et il est crucial de le développer durant les années à venir. L'évolution du budget du programme à moyen terme est ainsi expliquée par le fait que :

- ✓ La Mission ne dispose pas de locaux propres à ses commissariats nouvellement construits (2014), et il est, en conséquence, attendu que le budget d'investissement soit exécuté (construction locaux pour les commissariats régionaux -acquisition de moyens de transport et d'équipements-aménagement total du siège du Ministère...)
- ✓ L'allocation d'une subvention pour le fonctionnement des agents dont l'approbation est attendue
- ✓ L'accroissement probable du nombre d'agents
- ✓ Le développement des programmes de formation.

Cette faible augmentation du budget du programme à moyen terme est due, essentiellement, aux limites imposées par le Cadre des Dépenses à Moyen Terme et les notes d'orientation budgétaires.

De surcroît, les commissariats régionaux doivent être appuyées. En effet, elles apportent un soutien logistique au reste des sous-programmes et unités opérationnelles dans les régions en prenant en charge les loyers, le paiement des établissements publics (électricité, eau, carburant), le maintien des moyens de gestion administrative et l'entretien du parc des véhicules et des bâtiments.

✓ **Indicateur 9.3.3. Le coût de fonctionnement par agent :**

Cet indicateur a été calculé en divisant le coût total de fonctionnement par le nombre d'agents habilités au niveau de la mission.

Cet indicateur a été choisi en raison de son importance pour apprécier une partie des coûts indirects des agents et ceux dus au fonctionnement des services publics coïncidant avec la mise en place de la comptabilité analytique selon la stratégie nationale de gestion du budget par objectifs.

L'intérêt de cet indicateur n'apparaît en fait que si une analyse fine des dépenses impactant directement les attributions et rôles de l'agent (location, eau, électricité et carburants, moyens de gestion administrative, fournitures administratives et de bureau, formation...) est effectuée. Ainsi, les résultats de l'analyse nous aident à identifier les causes de la diminution ou de l'augmentation des crédits et le degré du besoin des agents de ces crédits pour mener les activités requises au niveau de leur travail.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'Indicateur :**

Indicateur de Performance de l'Objectif	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b><u>Indicateur 9.3.2.3</u></b> <b>Le coût de fonctionnement par agent</b>	Monsieur le Dr	1.929	2.301	3.087	3.511	3.617

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur sur les trois années**

L'augmentation à travers les années du coût de l'agent est expliquée par l'adoption de plusieurs hypothèses dont principalement :

- Hausse du taux d'inflation au cours du mois d'avril 2021 à 5 % qui s'est poursuivie durant les années subséquentes
- Réduction du PIB de la Tunisie de 1,7 %.
- Augmentation des dépenses des loyers
- Évolution des crédits alloués à la prise en charge de dépenses et à la maintenance
- Hausse des prix de l'énergie
- Concernant le budget de l'année 2022, son évolution a été impactée, notamment par les éléments suivants :
  - ✓ La programmation de la location de nouveaux bureaux au niveau central et de certains commissariats régionaux.
  - ✓ L'augmentation du taux d'encadrement à travers la nomination dans de hauts postes fonctionnels nécessite un accroissement du coût des bons de carburant accordés et de celui généré par l'affectation et l'entretien des véhicules.
  - ✓ L'augmentation du coût du programme de formation à mettre en œuvre.
  - ✓ Les frais de désinfection et de prévention des risques du virus Corona ont causé l'augmentation des dépenses de nettoyage et de produits pharmaceutiques.

**2.2-Présentation des activités et leurs relations avec les objectifs et les indicateurs de performance :**

**Tableau N° 6: Activités et Sous Activités du Programme Pilotage et Appui**

Unité : Mille Dinars

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs pour l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits pour les activités de l'année 2022	Sous activités
Pilotage et appui	Objectif stratégique 9.1: Développer la gouvernance de la Mission et des programmes publics	Indicateur 9.1.1 : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage : 50%	Pilotage et Appui	13711	Procéder à un inventaire des comités de pilotage créés au niveau du Ministère
		Indicateur 9.1.2 : Taux d'évolution annuelle des réponses aux demandes d'accès à l'information : 60%			Créer un dispositif de suivi des demandes d'accès à l'information et de la proportion des réponses à ces demandes
		Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion de rapports et documents se rapportant à la mission au public			Suivre la publication des rapports et documents liés à la Mission auprès du public, et procéder aux bilans et évaluations nécessaires
		Indicateur 9.1.4 : Taux de numérisation des services administratifs : 96%			Assurer le suivi des services administratifs en ligne et effectuer des consultations et des questionnaires à cet effet

	<p><b>Objectif stratégique 9.2</b></p> <p><b>Optimiser la gestion des ressources humaines basée sur l'adéquation entre les compétences et les besoins pour assurer l'égalité et l'équivalence des chances entre le personnel femmes et hommes</b></p>	<p><u>Indicateur 9.2.1 :</u></p> <p>Taux d'exécution des crédits alloués à la masse salariale</p> <p>96%</p>	<p>Pilotage et Appui</p>		<p>Déterminer avec précision les prévisions des rémunérations</p> <p>Suivre le rythme de consommation des crédits alloués aux rémunérations</p> <p>Comprimer les coûts des heures supplémentaires</p>
<p><u>Indicateur 9.2.2 :</u></p> <p>Taux de participation des femmes aux programmes de formation :55%</p>	<p>Consacrer le principe d'égalité des sexes et réaliser l'équivalence des chances</p> <p>Approfondir l'examen afin d'identifier les besoins en formation</p>				
<p><u>Indicateur 9.2.3 :</u></p> <p>Taux d'exécution du plan annuel de formation</p>	<p>Arrêter un programme de formation adapté aux aspirations et accompagnant les changements</p>				
	<p><b>Objectif stratégique 9.3</b></p> <p><b>Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission</b></p>	<p><u>Indicateur 9.3.1 :</u></p> <p>Taux d'exécution budgétaire</p> <p>95%</p>	<p>Pilotage et Appui</p>		<p>Préparer des notes relatives aux procédures de gestion budgétaire afin d'éviter d'accumuler des dettes et œuvrer à réduire les délais d'engagement et de décaissement</p>
<p><u>Indicateur 9.3.2. :</u></p> <p>Taux des crédits alloués au programme pilotage et appui par rapport au budget total de la mission : <b>11%</b></p>	<p>Pilotage et Appui</p>	<p>Approfondir l'examen pour déterminer les missions attribuées au Programme Pilotage et Appui</p>			

				2000	<p>Contrôler les dépenses relatives aux consommables notamment les fournitures de bureau et les fournitures administratives</p> <p>Contrôler davantage les dépenses de réceptions et de missions à l'étranger</p> <p>Mettre en œuvre une politique d'optimisation des consommations énergétiques</p>	
		<p><b>Indicateur 9.3.3 :</b></p> <p>Coût de fonctionnement par agent</p>		Services communs	3575	<p>Coordonner rigoureusement entre tous les intervenants pour suivre l'exécution des projets de développement et celui des crédits alloués aux commissariats régionaux</p>
					19286	

### **3- Cadre de dépenses du programme à moyen terme 2022-2024 :**

Les crédits proposés pour le Programme Pilotage et Appui s'élèvent au titre de l'année:

- ✓ 2021 à 19005 MD,
- ✓ 2022 à 19286 MD soit une taux d'évolution de 1,47%,
- ✓ 2023 à 22779 MD représentant un taux d'évolution de 5.35%,
- ✓ 2024 à 23462 MD accusant ainsi un taux d'évolution de 3 %.

#### **❖ Dépenses de rémunération :**

Il est prévu une évolution continue de la masse salariale pour le programme durant les prochaines années et le taux d'augmentation a été estimé au cours de l'année 2022 à 28% alors que les crédits alloués au programme sont évalués à 10 millions de dinars. Ce montant est bien au-dessous des besoins réels du programme qui pour l'année 2021 leur estimation dépassent les 12 millions de dinars.

En effet, les 10 millions de dinars prévus pour l'année 2022 ne permettent pas de concrétiser les promotions propres à tous les corps dont la mise en œuvre a accusé un retard. De surcroît, le programme se trouve dans l'incapacité de prendre en charge les dépenses relatives aux exercices antérieurs (dépenses de rémunération non payées faute des pièces justificatives).

Il convient également de noter que, suite au changement gouvernemental (octobre 2021), il est prévu la nomination de nouveaux chargés de mission. En outre, il est attendu que la régularisation des situations conformément aux diplômes incitera certains cadres à rejoindre le programme surtout compte tenu de la vacance de certains postes tant au niveau central que régional du programme.

#### ❖ **Dépenses de fonctionnement :**

Il est prévu que les dépenses de fonctionnement connaîtront une légère augmentation progressive au cours des années 2022-2024. Elles ont été ainsi estimées à 5086 MD pour 2022, soit une augmentation de 3,69% par rapport à 2021. Cette maîtrise est dûe aux efforts fournis par le programme pour optimiser les dépenses de fonctionnement selon un plan d'action visant à :

- Optimiser la consommation d'énergie
- Recourir à des applications informatiques pour suivre la gestion des stocks
- Instaurer un système GPS notamment dans le cadre d'acquisition de nouveaux moyens de transport et du renforcement du parc automobile du service.
- Céder les véhicules vétustes, qui ont enregistré une consommation importante de dépenses d'entretien.
- Optimiser la consommation d'énergie grâce à l'installation de centrales photovoltaïques dans un certain nombre d'établissements qui relèvent du ressort du Ministère notamment ceux qui remplissent les conditions de leur installation, et acquérir des équipements, matériels, lampes économiques en vue de réduire le coût élevé de la consommation d'électricité, conformément aux directives de l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie.
- Avoir nommé un chargé de l'énergie pour effectuer le contrôle périodique des compteurs et des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et de carburant, et s'efforcer de réduire la consommation inutile d'énergie au moyen de la correspondance des responsables concernés dans le cas de sur consommation.
- Contrôler périodiquement les compteurs et les factures d'électricité, d'eau, de téléphone et de carburant par un chargé de l'énergie qui a été nommé et qui s'efforce à réduire la consommation inutile d'énergie au moyen de la correspondance des responsables concernés dans le cas de sur consommation.
- Réaliser les travaux d'aménagement du Ministère, en prenant en considération les conditions propres à la maîtrise de la consommation d'énergie.
- Entretenir les équipements et les véhicules. Un certain nombre de mesures ont également été prises pour réduire les coûts d'entretien et de la consommation de carburant. Il a été ainsi procédé au renouvellement progressif des équipements, en fonction des crédits alloués, ainsi que l'acquisition de nouveaux photocopieurs et d'équipements informatiques, étant donné que les équipements actuellement disponibles ont dépassé les cinq ans, entraînant en conséquence un coût de maintenance élevé.

- Programmer le renouvellement du parc de voitures administratives mis à la disposition du Ministère dans le court et moyen terme, à travers l'acquisition de véhicules utilitaires et de voitures de fonction au niveau central, d'autant plus que 60% du parc auto ont dépassé les 10 ans et dont les dépenses d'entretien et de réparation étaient considérables.
- Réduire la quantité de consommation de carburant et éviter l'augmentation du budget du Ministère d'un montant de 80 MD grâce à l'adoption du système agilis établi par la Société nationale de distribution du pétrole et
- Améliorer les conditions de travail grâce d'une part au recours à de nouveaux locaux, étant donné que ceux actuels ne sont plus en mesure d'accueillir les agents et fonctionnaires du Ministère et il a été, ainsi, alloué 300 MD pour la location d'un nouveau local au profit du Délégué à la Protection de l'Enfance et d'autre part, à l'extension du bâtiment de l'Administration générale des services communs.

#### ❖ Dépenses d'intervention :

Il est attendu à ce que les dépenses d'intervention se stabilisent autour de 1800 MD compte tenu tout d'abord de la limitation du financement public de la mutuelle par une circulaire du chef de gouvernement fixant les conditions requises pour bénéficier des tickets restaurants et des primes sociales par les agents publics et ensuite de l'absence d'orientation relative aux recrutements conduisant au maintien du nombre de bénéficiaires des services de la mutuelle à moins que le Ministère n'autorise de nouveaux recrutements.

#### ❖ Dépenses d'investissement :

Il est prévu que les dépenses d'investissement en paiement connaissent une hausse sensible et une pression auxquelles le Cadre des Dépenses à Moyen Terme ne pourrait faire face. En effet, des crédits supplémentaires sont exigés pour les projets en cours à cause des décalages, au niveau des exercices précédents, entre les crédits alloués et ceux réellement requis pour les paiements effectifs suite à l'écoulement de plusieurs années après leur estimation et à l'inflation importante au niveau des prix des matériaux de construction et de la main-d'œuvre, qui enregistrant une augmentation mensuelle, rendent difficile l'estimation des crédits complémentaires nécessaires.

Les crédits attendus pour l'investissement au titre de l'année 2022 sont estimés à 3.586 millions de dinars pour les engagements et 2.4 millions de dinars pour les paiements. Ils seront consacrés au profit des projets et des programmes en cours pour une valeur 1.735 millions de dinars en paiements et de l'exécution de nouveaux projets et programmes d'une valeur de 1.946 millions de dinars en engagements et de 0,665 millions de dinars de paiement.

Le programme allouera des crédits estimés à 3 079 MD en 2023 et 3 462 MD en 2024, compte tenu notamment de l'achèvement de la phase d'étude pour certains projets de construction pour les commissariats et le démarrage de celle de la construction.

Les grandes orientations du programme du Cadre des Dépenses à Moyen Terme 2022-2024, sur lesquelles les Prévisions financières se sont basées, s'articulent autour des axes suivants:

- Poursuivre la construction et l'aménagement des administrations régionales dans le cadre de l'appui à la décentralisation, au rapprochement des services des utilisateurs et à l'octroi davantage d'efficacité et d'indépendance au service public. Il est, effet, attendu l'achèvement des études relatives à la création de 08 commissariats régionaux dans chacun des gouvernorats de Kébili, Sousse, Monastir, Béja, Sfax, Kef et Tozeur et Zaghouan durant 2020-2022 et le lancement des études pour la création de 08 commissariats régionaux pour les affaires de la femme et de la famille dans les gouvernorats de Ben Arous-Jendouba-Ariana-Kairouan-Nabeul-Tunis-Tataouine-Mahdia durant la période 2023-2024.

En outre, les travaux de construction des 03 commissariats à Gafsa, Bizerte et Sidi Bouzid seront achevés en 2022-2023 et la construction de 06 commissariats sera entamée pour les années 2023-2024 au niveau de Kebli-Beja-Sfax-Kef-Tozeur-Sousse.

- Développer des systèmes d'information au niveau central et régional afin d'unifier et de numériser les mécanismes de travail, d'optimiser la gestion des ressources humaines et de suivre la mise en œuvre des programmes et des projets à caractère régional. Ainsi, des systèmes d'information et des applications informatiques seront créés couvrant le domaine des ressources humaines, des projets et des biens immobiliers.
- **Renouveler le parc auto** : une approche progressive est adoptée pour renouveler les moyens de transport, en particulier ceux dont l'exploitation a dépassé 10 ans (dans le cadre de la maîtrise de leur entretien et de l'optimisation de l'énergie) et acquérir des véhicules pour combler la carence constatée dans les administrations centrales et régionales et assurer le fonctionnement du service public.

Il est attendu, également, au cours de 2022, l'acquisition de 6 voitures de service (pour renouveler le parc auto vétuste et faciliter les visites sur terrain des divers services centraux), de 3 voitures pour les commissariats de Siliana, Ben Arous et Kébili), de 4 voitures de fonction (02 pour chargés de mission et 02 pour des directeurs généraux), d'un camion 4x4 pour le magasin et de 2 bus à 30 places pour les commissariats de Siliana et Ben Arous. Pour les années 2023-2024, le Ministère œuvrera à acquérir 10 voitures et 02 bus au titre de chaque année.

**Tableau N° 08:****Cadre des Dépenses à Moyen Terme (2022-2024)****Répartition selon la nature de dépense (Crédits de paiement)**

Unité : MD

Libellé	Réalisations	LF	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de location	9853	9800	10000	11000	11500
Dépenses de fonctionnement	4370	4905	5086	5500	6000
Dépenses d'intervention	1700	1800	1800	1800	1800
Dépenses d'investissement	6725	2500	2400	2700	2851
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0
<b><u>Total sans tenir compte des ressources propres des établissements)</u></b>	169200	19005	19286	21000	22151
<b><u>Total compte tenu des ressources propres des établissements</u></b>	169200	19075	19286	21000	22151

# **ANNEXES**

# **Fiches Indicateurs de Performance du Programme Femme, Famille et Equivalence des Chances**

## Fiche indicateur : Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente

Code de l'indicateur: N° du programme :1.1/ N° de l'objectif :1.1.1/N° de l'indicateur : 1.1.1.1

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 1.1.1 Promouvoir l'autonomisation économique des filles et des femmes en milieux urbain et rural

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur annuel quantitatif qui permettra de calculer l'évolution du taux d'entreprises féminines créées et financées dans le cadre du plan de promotion de l'initiative économique des femmes et du plan d'autonomisation économique et sociale des filles et des femmes en milieu rural et le reste des programmes y associés.

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur de résultats

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Une formule arithmétique

La différence entre le nombre de projets créés au cours de l'année en cours et l'année dernière / projets créés de l'année en cours X 100

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** BTS, BNA, BFPME et commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>2</sup> :** 112,5% au cours de l'année 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Sous-directeur de l'autonomisation économique et sociale à la direction générale des affaires de la femme et de la famille et les chefs de service de la femme et de la famille dans les commissariats régionaux

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1- Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente	Nombre	254	400	700	800	900
	%	84,6 %	157,5%	175 %	114,28%	112,5%

<sup>2</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat » a été mis en œuvre et vise à élargir le champ des femmes ciblées dans le domaine de l'autonomisation économique et la diversification des lignes de financement et qui comprend :

- **Raidat prioritaires** : Cette ligne de financement est dédiée aux projets des femmes en situation vulnérables dont les femmes victimes de violence, celles sorties de prison, les résidentes dans les régions prioritaires à forte densité d'habitants, les femmes des familles des martyres, les femme cheffes de famille, les mères célibataires, les mères des enfants des centres intégrés de l'enfance et des filles majeures qui y résident, l'investissement dans la petite enfance ...etc
- **Raidat des chaines de valeur** : Cette ligne est prévue pour financer les projets des femmes dans les chaines de valeurs définies et approuvées par le comité de pilotage.
- **Raidat solidaires** : Cette ligne est dédiée au financement de projets de groupements féminins structurés dans les établissements économiques sociales et solidaires.
- **Raidat de soutien** : Cette ligne est prévue pour soutenir les projets féminins en difficulté économique.
- **Raidat de développement** : Cette ligne financera le développement l'agrandissement des projets ou des établissements féminins.
- **Raidat innovantes** : Cette ligne est dédiée au financement des startups féminines.

Dans le cadre de mise en oeuvre du programme, des conventions de partenariat ont été signées le 09 août 2021 avec la Banque Tunisienne de Solidarité, la Banque de Financement des Petites, Moyennes Entreprises, la Banque Nationale Agricole et la Caisse de Dépôt et des Consignations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat », il a été prévu la création et le financement d'environ 600 nouvelles entreprises annuellement durant la période allant de 2022 à 2026 (3000 projets) comme suit :

- 02 projets dont un montant d'investissement dépasse annuellement 150 mille dinars dans chaque gouvernorat, soit la création entre 48 à 50 projets annuellement, au niveau desquels la ligne de financement du Ministère contribue à raison de 20%,
- Création de 550 projets par an (micro-projets et petits projets dans le cadre de l'économie sociale et solidaire) dont le montant d'investissement moyen est compris entre 5.000 et 30.000 dinars.

Le Ministère œuvrera également à soutenir les femmes et les filles en milieu rural, grâce à la nouvelle stratégie nationale de leur autonomisation socio-économique et à intervenir par la création de projets féminins (sources de subsistance) leur garantissant une autonomie financière, un moyen de subsistance permanent et leur assurant à elles et à leur famille un revenu stable ; ce qui facilitera leur intégration dans la dynamique économique aux niveaux régional et local et leur restructuration au sein des institutions économiques, sociales et

solidaires et ce en s'employant à créer 100 micro- projets en 2022, 200 projets en 2023 et 300 projets en 2024.

### **3- Les principales limites de l'indicateur**

L'indicateur est affecté par le volume des fonds alloués à la promotion des projets concernés et par la stabilité de la situation générale dans le pays qui traverse des crises (comme la pandémie Corona en 2020).

- L'indicateur est affecté par le volume des fonds alloués à la promotion des projets.

## Fiche indicateur : Taux des emplois féminins créés dans le cadre du programme du Ministère (par rapport à l'année précédente)

Code de l'indicateur: N° du programme :1.1/N° de l'objectif : 1.1.1/N° de l'indicateur. : 1.1.1.2

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 1.1.1 Promouvoir l'autonomisation des filles des femmes en milieux urbain et rural

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur quantitatif qui permettra de calculer le pourcentage d'évolution des emplois féminins créés et financés dans le cadre du programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre «Raidat et des projets à caractère économique.

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité socio-économique.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Une formule arithmétique

(Nombre d'emplois féminins créés dans divers gouvernorats au cours de l'année en cours - Nombre d'emplois féminins créés dans divers gouvernorats au cours de l'année précédente / Emplois féminins dans divers gouvernorats créés au cours de l'année en cours) X 100

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur <sup>3</sup>:** 100% au cours de l'année 2024

**6 Le responsable de l'indicateur :** Sous-directeur de l'autonomisation économique et sociale à la direction générale des affaires de la femme et de la famille et les chefs de service de la femme et de la famille dans les commissariats régionaux

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

<sup>3</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2 - Taux des emplois féminins créés (par rapport à l'année précédente)	Emplois	85	550	1200	1300	1400
	Taux		647%	218%	108%	92,8%

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Cet indicateur est fortement corrélé à l'indicateur précédent et qui consiste dans le taux d'évolution des projets créés comparé à au taux de l'année précédente. Plus, le taux de projets créés évolue plus le nombre d'emplois crée évolue. Selon ce qui a été prévu dans le cadre du nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat », il sera créé:

- 02 projets avec un montant d'investissement de plus de 150 mille dinars dans chaque gouvernorat représentant la création d'environ 250 emplois annuellement,
- Création de 550 projets par an (micro-projets et petits projets dans le cadre de l'économie sociale et solidaire), qui permettront la création d'environ 850 emplois par an.

En conséquence, le nombre de postes d'emplois dont la création est programmée est estimé à 1100 emplois par an durant les années de mise en œuvre du programme.

Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes et des filles en milieu rural et dans les régions prioritaires, le Ministère œuvrera également à stimuler l'initiative économique des femmes dans les zones rurales prioritaires, pour intervenir pour la création de projets féminins (sources de subsistance) qui faciliteront leur intégration dans la dynamique économique aux niveaux régional et local et leur restructuration au sein des institutions économiques, sociales et solidaires et ce en œuvrant à créer 100 postes d'emplois en 2022 mais dont le nombre devra s'accroître pour atteindre successivement 200 en 2023 et 300 en 2024.

## 3- Les principales limites de l'indicateur

L'indicateur est affecté par le montant des fonds alloués à la création de projets et donc à la création d'emplois particulièrement dans les situations économiques des années 2020 et 2021 et suite à la pandémie du COVID,

- La difficulté de collecter des données liées au nombre d'emplois féminins, la difficulté de les vérifier en plus de leur instabilité.

**Fiche indicateur :Taux des projets pérennes financés par le Ministère par rapport au nombre total des projets créés**

Code de l'indicateur : N° du programme 1.1 / N° de l'objectif : 1.1.2 / N° de l'indicateur : 1.1.2.1

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 1.1.2 Promouvoir l'autonomisation des filles et des femmes en milieux urbain et rural

**2- Définition de l'indicateur :** Un indicateur quantitatif qui permettra de calculer le pourcentage de projets féminins pérennes financés par le Ministère par rapport au nombre total de projets féminins créés dans le cadre des programmes du Ministère

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

$$\frac{\text{Le nombre de projets féminins créés} - \text{nombre de projets clos} = \text{projets durables}}{\text{l'ensemble de projets créés}} \times 100$$

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** BTS et commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille + les entrepreneures

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>4</sup> :** 86% en cours de 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Sous-directeur de l'autonomisation économique et sociale à la direction générale des affaires de la femme et de la famille et les chefs de service de la femme et de la famille dans les commissariats régionaux

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		De 2016 à 2020		2022	2022	2024
Indicateur 1.1.3-	Taux de projets	80,12%	80%	82%	84%	86%

<sup>4</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Taux des projets Pérennes financés par le Ministère par rapport à l'ensemble des projets créés	pérennes					
--	----------	--	--	--	--	--

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La pérennité des projets créés est considérée comme l'une des priorités du Ministère surtout dans la situation actuelle de crise aggravée par la pandémie COVID 19. Cette dernière a fortement impacté la pérennité des projets surtout que ces derniers sont pour la majorité des petits et des microprojets.

La pandémie n'est pas l'unique facteur explicatif de cette fragile pérennité. En effet, le faible encadrement et accompagnement des promoteurs es surtout dans les premières années du lancement de projet constitue le facteur le plus important. Aussi, et dans le cadre du programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat », il est prévu d'accorder la plus d'importance à l'encadrement et l'accompagnement des promoteurs par les structures gouvernementales partenaires et par les associations concernées à travers l'établissement de conventions de partenariat portant sur ce sujet et ce afin d'atteindre la valeur de l'indicateur estimée à 86% en 2024

## 3- Les principales limites de l'indicateur

- La dispersion des structures intervenantes dans l'encadrement et l'accompagnement des entrepreneurs.
- Manque d'idées pour des projets innovants et innovateurs
- Insuffisance des ressources humaines dans les services des femmes et des familles dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille pour assurer ce rôle.

## **Fiche indicateur : Taux des filles et des femmes victimes de violence bénéficiaires des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence comparé à l'année précédente**

**Code de l'indicateur : N° du programme : 1.1/N° de l'objectif : 1.1.1/N° de l'indicateur. 1.1.2.1**

### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 1.1.2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur quantitatif qui permet de calculer le pourcentage de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences dans les centres d'écoute et d'accueil des femmes victimes de violences par rapport à l'année précédente

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité socio-économique

### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

Nombre de filles et de femmes victimes de violences prises en charges dans tous les centres d'accueil au cours de l'année en cours - Nombre de filles et de femmes victimes de violences prises en charges dans tous les centres de prise en charge au cours de l'année précédente / Nombre total de femmes victimes de violence prises en charges au cours de l'année en cours x 100

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Les centres pour prise en charge des filles et des femmes victimes de violence, les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille et l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>5</sup> :** 20% en 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Sous-directeur de l'équivalence des chances

<sup>5</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 1.2.1 -</b> Taux des filles et des femmes victimes de violence bénéficiaires des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence	Pourcentage	909	1500	2000	2500	3000
			65%	33 ,33	25%	20%

#### 2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Au cours de l'année 2020, 909 femmes, filles et enfants les accompagnant ont été pris en charge par les centres de prises en charge des femmes victimes de violences, dont le Centre Aman dans le gouvernorat de l'Ariana et les centres qui sont gérés par des associations à travers des conventions de partenariat avec le Ministère de la femme, de la famille, des personnes âgées. En vue d'accroître la couverture par ces centres des différents gouvernorats de la république et de rapprocher les services de prises en charge des femmes victimes de violences au cours des prochaines années, il a été programmé :

- L'entrée en exploitation, au cours du second semestre de 2022, de 02 centres d'hébergement pour femmes victimes de violences dont un à Oued Melis, dans le gouvernorat de Jendouba, et l'autre à Meknassi, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid,
- Le lancement des études techniques pour la création de 02 centres de prise en charge des femmes victimes de violences dans le cadre du budget 2022 dans les gouvernorats de Sfax et Kasserine.
- Le lancement des études techniques pour la création d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violences à Gabès et Siliana.
- La conclusion de conventions de partenariat entre le Ministère et un certain nombre d'associations dans les différents gouvernorats de la république pour fournir des services de prise en charge des femmes victimes de violences, à l'instar des associations : Tigar citoyenneté paritaire, Jeunes au Service des Femmes dans le gouvernorat de Kasserine, Karama dans le gouvernorat de Tozeur et Voix des Femmes à Mahdia.

Il est prévu d'étendre le champ du partenariat entre les différentes associations œuvrant dans le domaine de la prise en charge des femmes victimes de violences au reste des gouvernorats de la république dont en particulier ceux pour lesquels des conventions sont en cours de finalisation entre le Ministère et un certain nombre d'associations pour la création de centres à savoir : Gabes, Tunis, Kairouan, Gafsa, Kef, Médenine (Zarzis), Monastir et Béja.

### **3- Les principales limites de l'indicateur**

L'absence d'un portail ou d'application pour faciliter les signalements de violence à l'égard des femmes et pour collecter des statistiques régionales et nationales afin que toutes les données soient recueillies de manière précise.

- Difficulté d'application du décret gouvernemental n°582 de l'année 2020 relatif aux modalités de création des centres de prise en charge des femmes victimes de violence et le cahier des charges relatif aux associations concernées au niveau régional.

## Fiche indicateur : Nombre de lois, décrets, arrêtés et circulaires modifiés selon l'approche genre

Code de l'indicateur : N° du programme : 1.1/N° de l'objectif : 1.1.2/N° de l'indicateur. 1.1.2.2

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 1.1.2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur quantitatif qui permettra de calculer le nombre de lois, décrets, arrêtés et décisions révisés selon l'approche genre

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité socio-économique

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule arithmétique :

Total des lois, décrets, arrêtés et décisions modifiés en fonction de l'approche genre qui ont été publiés au cours de l'année concernée

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3 - Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Journal Officiel de la République Tunisienne

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>6</sup> :** 03 textes de loi en 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** sous-directeur de l'équivalence des chances à la direction générale des affaires de la femme et de la famille

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.2 .2- Nombre de lois et traités révisés selon l'approche genre	Nombre	02	02	03	02	02

<sup>6</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur**

L'année 2021 a connu :

- La promulgation de la loi n° 66 de 2021 du 30 juillet 2021 relative à l'organisation du travail domestique, qui vise, selon son premier chapitre, à réglementer le travail domestique de manière à garantir le droit à un travail décent sans discrimination et dans le respect de la dignité humaine des employés domestiques, femmes et hommes, conformément à la constitution et aux conventions internationales ratifiées.
- Cette loi a stipulé les conditions de travail des employés domestiques, les droits et obligations tant de l'employeur que de l'employé, ainsi que les mécanismes de contrôle et d'inspection et les sanctions en cas de violation de ses dispositions.
- La Tunisie a rejoint la coalition internationale pour l'égalité salariale.

Il est prévu, au cours de 2022, la ratification :

- Du projet de loi sur le congé de maternité et de paternité, compte tenu de la préparation intensive de la promulgation de cette loi, qui vise à garantir le droit de la mère, travaillant dans le secteur public ou privé, à des congés avant et après la naissance de manière à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et qui vise également à partager les rôles entre la mère et le père dans les soins du nouveau-né grâce à un congé de paternité que le père pourrait en bénéficier à sa demande et à l'expiration du congé de maternité. A cet effet, des séances de travail et des rencontres ont été organisées entre les différents intervenants parmi les structures gouvernementales, les organisations nationales et les membres de l'Assemblée des représentants du peuple (membres du Comité d'organisation de l'administration et des affaires armées).
- De la convention n° 189 de 2011 relative aux employés domestiques édictée par l'Organisation internationale du travail,
- De la convention n° 190 de 2019 relative à la violence et au harcèlement au travail, émise par l'Organisation internationale du travail,
- De la convention n° 183 de 2000 relative à la révision de la Convention sur la protection de la maternité édictée par l'Organisation internationale du travail.

## **3-Les principales limites de l'indicateur**

Lourdeur des procédures relatives à la révision des textes législatifs nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

## Fiche indicateur : Taux de la représentativité des femmes dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national

Code de l'indicateur : N° du programme : 1.1 / N° de l'objectif :1.1.2/ N° de l'indicateur : 1.1.2.3

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 1.1.2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances

2- **Définition de l'indicateur** : Pourcentage

3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité socio-économique

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-**Formule de calcul de l'indicateur** : Formule arithmétique :

(Nombre de femmes et de filles présentes dans les organes électoraux et les postes de décision au cours de l'année concernée / Nombre de femmes, filles et hommes présents dans les organes électoraux et les postes de décision au cours de l'année concernée) x100

2-**Unité de l'indicateur** : Pourcentage

4- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Administration de l'assemblée des représentants – les organes élus nationaux - Centre national de l'informatique- Institut national de statistique - établissements et entreprises publics.

6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : 31 décembre

7- **Valeur cible de l'indicateur** : 23% en 2024

8- **Le responsable de l'indicateur** : Sous-directeur de l'égalité des chances à la direction générale des affaires de la femme et de la famille

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.3 - Taux de la représentativité des femmes dans les instances élues et les postes de prise de	%	26,66%	30,75%	32%	%33,5	38,75%

décision au niveau national						
-----------------------------	--	--	--	--	--	--

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur a été calculé en retenant le taux de représentativité des femmes au sein du gouvernement, de l'Assemblée des représentants du peuple, des conseils municipaux et des partis politiques.

**En 2020** : Le taux de la représentativité des femmes :26,66%

- Moyenne des femmes parmi le gouvernement de Mr Fakhfakh et le gouvernement de Mr Mechichi :23,66%
- Taux des femmes aux conseils municipaux :47%
- Taux des femmes à l'Assemblée des représentants du peuple 26%
- Taux des femmes dans les partis politiques : 10%

**En 2021** : Le taux de la représentativité des femmes :30,75%

- Taux des femmes au gouvernement de Mme Bouden :40%
- Taux des femmes aux conseils municipaux :47%
- Taux des femmes à l'Assemblée des représentants du peuple 26%
- Taux des femmes dans les partis politiques : 10%

Compte tenu de l'orientation du Président de la République dans ce domaine 10 femmes sur 40 parmi les membres du gouvernement en octobre 2021 , il est attendu que les instances élus et les postes de prise de décision adoptent la même approche, ce qui conduirait à l'augmentation du taux de représentativité des femmes :

En 2022 : Le taux de la représentativité des femmes : 32 %

Compte tenu que la seule variable est le nombre des femmes dans les partis politiques en 2022 , il est attendu un taux de représentativité des femmes dans les instances élues et les postes de décision soit de 32% :

- Taux des femmes au gouvernement:40%
- Taux des femmes aux conseils municipaux :47%
- Taux des femmes à l'Assemblée des représentants du peuple 26%
- Taux des femmes dans les parties politiques : 15%

En 2023 : Le taux de la représentativité des femmes : 33,75% et ce du fait que le taux des femmes aux conseils municipaux atteindra 50% en raison de la parité horizontal et vertical et le

Taux des femmes dans les partis politiques continuera à augmenter pour atteindre18%.

En 2024 : Le taux de la représentativité des femmes :38,75%

- Taux des femmes au gouvernement qui sera formé après les élections présidentielles 50%
- Taux des femmes aux conseils municipaux 50%

- Taux des femmes à l'Assemblée des représentants du peuple 35%
- Taux des femmes dans les partis politiques : 20%

### **3- Les principales limites de l'indicateur**

- Difficulté à connaître certains taux de la représentativité des femmes aux postes de décision dans des structures et institutions non élues c'est-à-dire par voie de nomination.
- Nécessité d'élaborer une banque de données dans ce sens.

## **Fiche indicateur : Taux de familles ayant bénéficié de petits projets et dont la situation matérielle s'est améliorée**

**Code de l'indicateur : 1.1.2.1**

**N° du programme : 1**

**Objectif stratégique : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable**

**Numéro de l'indicateur : 1.1.2.1**

**Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2021**

### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1-Programme auquel se rattache l'indicateur :** Programme Femme, Famille et Equivalence des chances

**2-Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** : Programme Femme, Famille et Equivalence des chances

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

**4- Définition de l'indicateur :** Quantitatif, calculable selon un calendrier avec possibilité de suivi et d'évaluation

**5- Type de l'indicateur :** Indicateur de produit

**6- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

**7-Ramification selon les sous programmes (centraux et régionaux)**

### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1-Formule de calcul de l'indicateur :**

**2-Unité de l'indicateur :** quantitatif

**3-Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Formule

Pourcentage de familles bénéficiant de petits projets et dont les conditions de vie se sont améliorées

**4-Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...):** Dossiers des familles en situation particulière bénéficiant du programme d'autonomisation économique des familles en situation particulière / fiches d'évaluation, base de données.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille – centres d'orientation et de conseil familial)

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 2021

**7- Valeur cible de l'indicateur<sup>7</sup> :** Familles bénéficiant de petits projets

**8- Le responsable de l'indicateur :** M. Tijani Abdelli

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de familles ayant bénéficié de petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée	%	<b>133 (92 femmes et 41 hommes)</b>	<b>172 (138 femmes et 14 hommes)</b>	<b>70%</b>	<b>80%</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>95%</b>

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

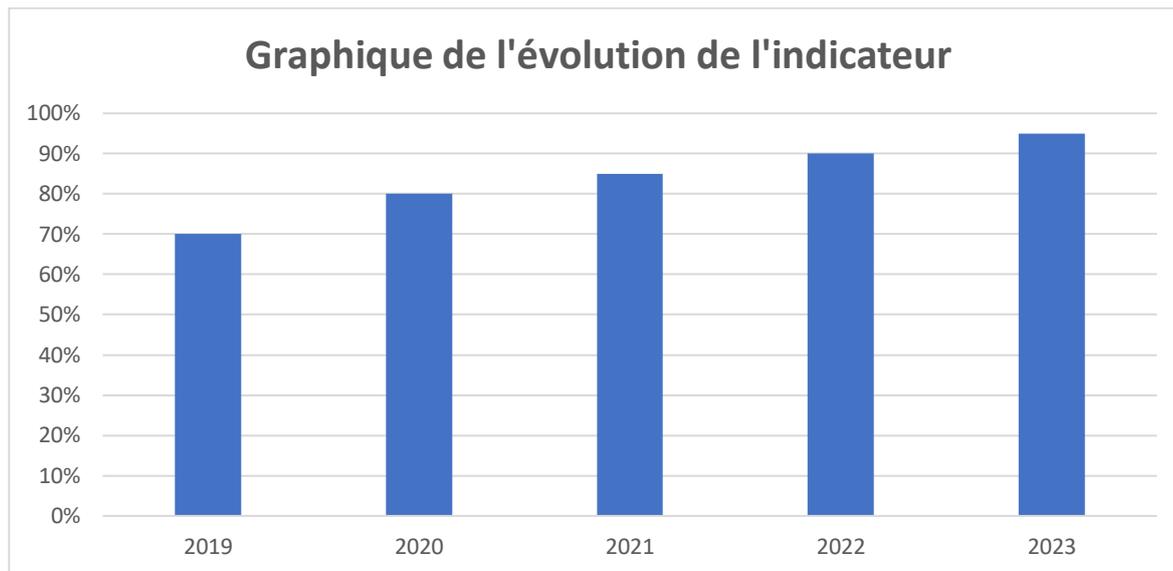
Le Programme d'autonomisation économique des familles à statut spécial, lancé depuis 2014, est un programme continu (2016-2019).

Ce programme vise à donner la plus grande importance à la réalisation des objectifs de développement durable pour contribuer à la réalisation de la justice sociale sans discrimination ni exclusion en encadrant les familles en situation particulière et en promouvant les droits de tous les membres de la famille et les protégeant de toutes les manifestations de violence, de menaces, d'extrémisme et de terrorisme et ce selon une vision holistique et intégrée.

Cette dernière adopte le principe d'égalité et d'équivalence des chances entre les sexes, notamment dans les gouvernorats à intervention prioritaire, souffrant de pauvreté et menacés par terrorisme, afin de les soutenir économiquement, les aider à financer et lancer de petits projets, les accompagner pour préserver leurs moyens de subsistance, répondre à leurs besoins, contribuant ainsi à les sortir du cercle de la pauvreté dans le cadre d'une intervention systématique et intégrée selon une approche participative à laquelle les différentes structures gouvernementales concernées contribuent avec la participation de la société civile.

<sup>7</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

### 3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour 2022
Taux de familles ayant bénéficié de petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée	500 familles	350 familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomisation économique des familles en situation particulière</li> <li>- Création de petits projets</li> <li>- Accompagnement et suivi des familles en situation spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination avec les structures gouvernementales intervenantes pour le dépouillement des dossiers des familles.</li> <li>- Formation pour le renforcement des capacités et pilotage des projets</li> <li>- Formation à différentes spécialités (décoration sur cristal, confection d'accessoires traditionnels et pâtisserie) en coordination avec les structures gouvernementales et non gouvernementales,</li> </ul>	3000 millions dinars

				la société civile - Organiser des expositions pour présenter et promouvoir le produit.	
--	--	--	--	---	--

## 5- Les principales limites de l'indicateur

## **Fiche indicateur : Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale « ensemble pour une famille consolidée »**

**Code de l'indicateur :** 1.1.2

**N° du programme :** 1.

**1-Objectif auquel se rattache l'indicateur :**

Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

**Numéro de l'indicateur :** 1.1.2.2

**Intitulé de l'indicateur :** Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale « ensemble pour une famille consolidée »

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** juillet 2021

### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** programme Femme, Famille et Equivalence des chances

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Equivalence des chances

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

**4- Définition de l'indicateur :** c'est un indicateur quantitatif qui peut être calculé selon un calendrier avec la possibilité de le suivre et de l'évaluer

**5- Type de l'indicateur :** indicateur de produits ; quantitatif

**6- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

**7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

Déclinaisons centrale et régionale

### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

Déterminer le pourcentage de familles bénéficiant de l'autonomisation sociale et des services de proximité par rapport aux estimations annuelles

**2- Unité de l'indicateur :** quantitatif / qualitatif

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Déterminer le pourcentage de familles bénéficiant de l'autonomisation sociale et des services de proximité par rapport aux estimations annuelles

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...):** Journées de sensibilisation et de vulgarisation dans les gouvernorats en coordination avec les commissaires régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille) et rapports reçus des experts et bureaux d'études mettant en œuvre le programme.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille et les rapports d'exécution

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** octobre 2020

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Ciblage de 350 communes en un an

**8- Le responsable de l'indicateur :** Mme. Rabiaa Oueslati et Mme Hajer Jelassi et Mme Rahima Rouissi

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

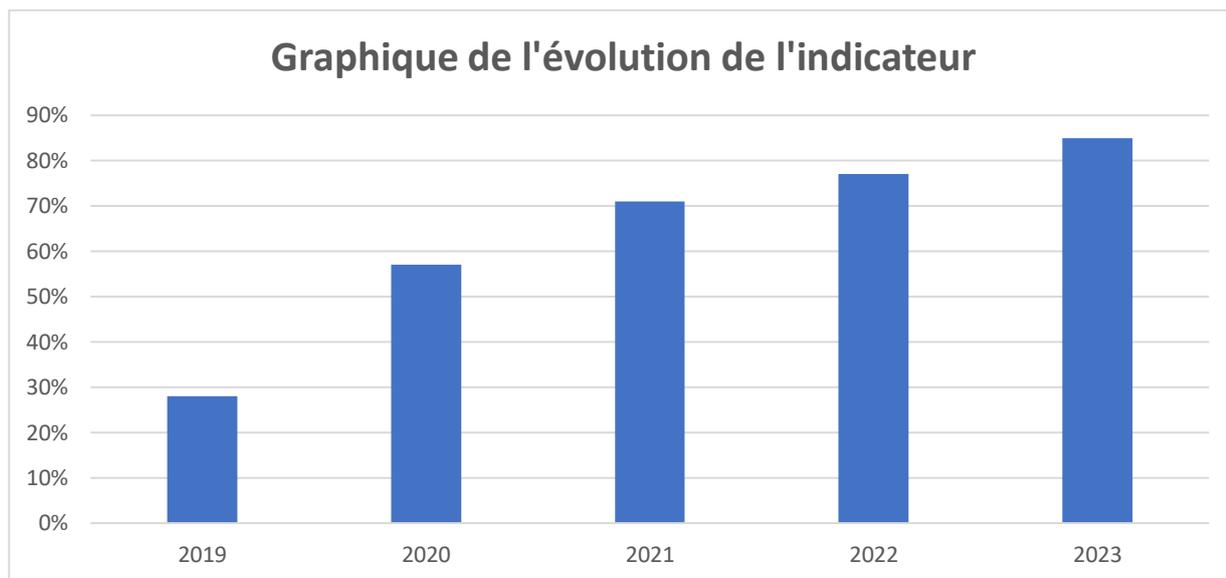
#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale « ensemble pour une famille consolidée »	%			28%	57%	71%	77%	85%

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le programme d'autonomisation sociale des familles a été lancé à partir de l'année 2017 dans le cadre de la mise en œuvre des composantes du Plan national de la famille et des besoins des familles, notamment dans les régions de l'intérieur en fournissant des services qui répondent à leurs préoccupations et les aident à construire des familles équilibrées capables de répondre aux besoins de leurs membres et cherchent à protéger les familles des comportements à risque et des dangers de la pensée extrémiste et renforcer la dimension préventive par le biais de la sensibilisation, la diffusion de la culture de l'égalité, la préparation des jeunes à la vie conjugale, la préservation du lien conjugal et familial sur la base de l'égalité, l'éducation parentale et l'aide aux familles à remplir leurs devoirs envers leurs membres et la société, en tenant compte de l'égalité des sexes et de l'égalité des chances et ce à travers l'augmentation du nombre de familles bénéficiant du programme d'autonomisation sociale.

### 3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible de l'indicateur selon les sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2022	Interventions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2022
Taux de familles ayant bénéficié du programme d'autonomisation sociale « ensemble pour une famille consolidée »	Les membres des familles	Les membres des familles	35 milles membres de famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séances de travail régionales pour examiner le cahier des charges et mettre en place les comités régionaux</li> <li>- Demande de consultation dans les gouvernorats programmés</li> <li>- Ouverture et dépouillement des offres et sélection d'un bureau d'étude ou d'experts dans le domaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des services d'accompagnement et de soutien social</li> <li>- Organiser des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation dans le domaine de la parentalité, de la préparation à la vie conjugale, de la prévention des comportements à risque, de la lutte contre la pensée extrémiste et de la prévention de sa propagation au sein de la famille</li> <li>- Diffuser la culture du dialogue et de l'acceptation de l'autre</li> </ul>	6600 MD

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgarisation et sensibilisation</li> <li>- Médiation familiale</li> <li>- Education parentale</li> <li>- Qualification pour la vie conjugale.</li> </ul>	
--	--	--	--	--	--	--

## 5- Les principales limites de l'indicateur

---

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

---

1

## Fiche indicateur Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires

**Code de l'indicateur** : 1.1.2.

**N° du programme** : 1

**Objectif auquel se rattache l'indicateur** :

**Objectif stratégique** : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

**Numéro de l'indicateur** : 1.1.2.2

**Intitulé de l'indicateur** : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires

**Date de l'actualisation de l'indicateur** : Octobre 2022

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur** : programme Femme, Famille et Equivalence des chances

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Equivalence des chances

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

**4- Définition de l'indicateur** : c'est un indicateur quantitatif qui peut être calculé selon un calendrier avec la possibilité de le suivre et de l'évaluer

**5- Type de l'indicateur** : indicateur de produits : quantitatif

**6- Nature de l'indicateur** : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience

**7- Déclinaisons** Déclinaisons centrale et régionale

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur** : Formule

Déterminer le taux de satisfaction des familles pour la qualité des services des espaces de la famille sous la tutelle du Ministère

**2- Unité de l'indicateur** : quantitatif / qualitatif

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : le taux de satisfaction des familles pour la qualité des services es espaces familiaux sous la tutelle du Ministère

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : Journées de sensibilisation et de vulgarisation dans les gouvernorats en coordination avec les commissaires régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille) et rapports reçus des experts et bureaux d'études mettant en œuvre le programme.

**.5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille et les rapports d'exécution

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur** : octobre juillet2022

**7- Valeur cible de l'indicateur<sup>8</sup>** : Ciblage de 350 communes au cours de 2022

**8- Le responsable de l'indicateur** : Mme. Hajer Jelassi

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires	%	0	%00		70%	75%	80%	85%

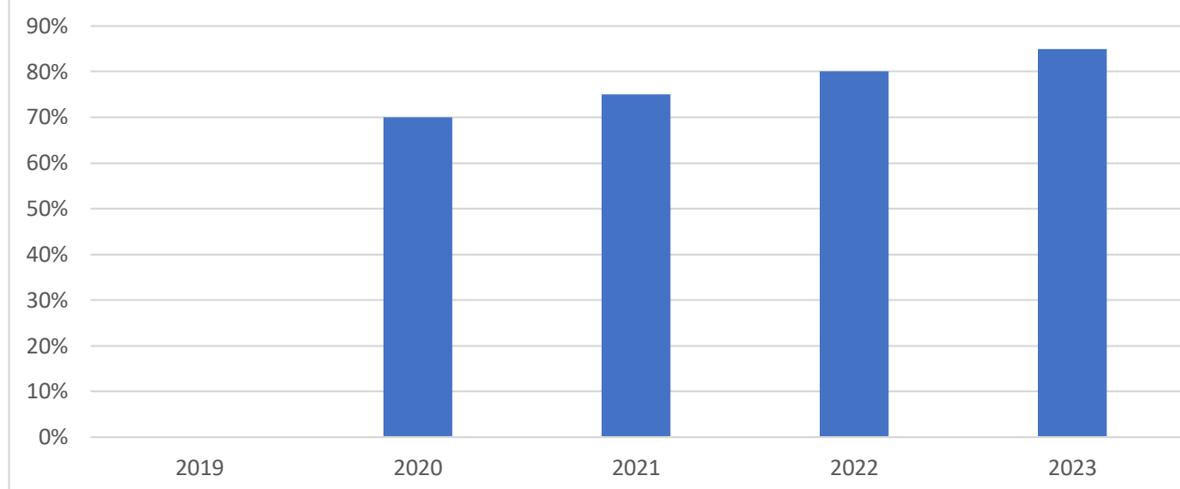
#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le programme d'autonomisation sociale des familles a été lancé à partir de l'année 2017 dans le cadre de la mise en œuvre des composantes du Plan national de la famille et des besoins des familles, notamment dans les régions de l'intérieur en fournissant des services qui répondent à leurs préoccupations et les aident à construire des familles équilibrées capables de répondre aux besoins de leurs membres et cherchent à protéger les familles des comportements à risque et des dangers de la pensée extrémiste et renforcer la dimension préventive par le biais de la sensibilisation, la diffusion de la culture de l'égalité, la préparation des jeunes à la vie conjugale, la préservation du lien conjugal et familial sur la base de l'égalité, l'éducation parentale et l'aide aux familles à remplir leurs devoirs envers leurs membres et la société, en tenant compte de l'égalité des sexes et de l'égalité des chances et ce à travers l'augmentation du nombre de familles bénéficiant du programme d'autonomisation sociale.

#### 3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

<sup>8</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

**Graphique de l'évolution de l'indicateur**



**4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur**

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible de l'indicateur selon les sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2022
Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires	Membres des familles	Membres des familles		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séances de travail régionales pour examiner le cahier des charges et mettre en place les comités régionaux</li> <li>- Demande d'avis dans les gouvernorats programmés</li> <li>- Ouverture et dépouillement des offres et sélection d'un bureau d'étude ou d'experts dans le domaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des services d'accompagnement et de soutien social</li> <li>- Organiser des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation dans le domaine de la parentalité, de la préparation à la vie conjugale, de la prévention des comportements à risque, de la lutte contre la pensée extrémiste et de la prévention de sa propagation au sein de la famille</li> <li>- Diffuser la</li> </ul>	330MD 2400MD

					culture du dialogue et de l'acceptation de l'autre - Vulgarisation et sensibilisation - Médiation familiale - Education parentale - Qualification pour la vie conjugale	
--	--	--	--	--	---	--

## 5- Les principales limites de l'indicateur

# **Fiches Indicateurs de Performance du Programme Enfance**

## Fiche indicateur 2.1.1

Code de l'indicateur : 2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 2.1 : Promouvoir la croissance et le bien-être des enfants filles et garçons

2- **Définition de l'indicateur** : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires

3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité socio-économique

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Formule

Le nombre d'enfants inscrits aux jardins d'enfants le nombre d'enfants ayant l'âge entre 3-4ans x100

2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Les commissariats régionaux/ le système d'information de collecte des données statistique des institutions préscolaires, l'INS

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Juin2022

5- **Valeur cible de l'indicateur**<sup>9</sup> : 60% en 2024

6- **Le responsable de l'indicateur** : Mme Asma Mattoussi Hidri

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires	%	42	42	45	50	60

<sup>9</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur**

Afin que l'indicateur taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires atteigne 45% en 2022, il est prévu de poursuivre :

- De soutenir le programme de la promotion de la petite enfance et l'affectation de crédits dédiés aux nécessaires éducatifs, les frais d'inscription et les frais d'assurance et ce dans le but de doubler le nombre de bénéficiaires du programme des familles à revenus limités.
- L'amélioration de la qualité des services des jardins d'enfants municipaux et leur rénovation en concluant des contrats de partenariat afin de procurer le personnel éducatif et ouvrier nécessaire à la pérennité de leur activité.
- Exploiter les 50 espaces, déjà équipés, de la petite enfance et leur déployer le personnel éducatif et ouvrier parmi les recrutements programmés pour les années 2022 et 2023 et à travers la libre exploitation dans le cadre du programme de coopération avec le bureau de l'UNICEF en Tunisie et le programme de coopération allemand GIZ.
- Affiner les informations relatives aux institutions privées de l'enfance à travers l'obligation de l'utilisation du système d'information dédié à la collecte et au suivi des informations se rapportant à l'enfance [www.toufoula.femme.gov.tn](http://www.toufoula.femme.gov.tn)
- Améliorer la qualité des services proposés aux enfants dans les institutions de petite enfance et dans tous les domaines éducatifs, sanitaires, administratifs et financiers et ce en formant le personnel et en fournissant les guides et les références pédagogiques dans les normes de qualité (référence dans l'infrastructure et les équipements dans les institutions préscolaires /référence de la santé de l'enfant dans les institutions préscolaires)
- Création à la fois des centres pour la promotion de la petite enfance qui comportent des services de jardin d'enfants, et des centres pour former le personnel travaillant avec les enfants sur les méthodes pédagogiques modernes.
- Mettre en place les unités d'éducation parentale dans quatre régions pilotes afin de créer une dynamique de communication entre la famille et l'institution.
- Limiter la propagation des espaces informels qui affectent négativement la représentation sociétale de l'institution des jardins d'enfants.
- Accorder de l'intérêt aux enfants autistes et la prise en charge des frais mensuels afin qu'ils bénéficient des jardins d'enfants.

## **3- Les principales limites de l'indicateur**

- Les recrutements dans le domaine de l'enfance sont considérés comme l'une des principales problématiques qui entravent le lancement de certaines écoles maternelles (communes ou espaces de la petite enfance) pour accueillir les enfants, et donc l'incapacité d'attirer un nombre important d'enfants âgés de 3 à 4 ans pour bénéficier notamment des services d'éducation préscolaire et surtout dans les zones reculées et prioritaires qui connaissent une faible couverture.

- Faiblesse de la subvention attribuée au programme de promotion de la petite enfance, qui a conduit à la réticence de certaines institutions (jardins d'enfants) à s'y engager, et par conséquent à l'échec de l'atteinte de l'objectif recherché lié au bénéfice du plus grand nombre d'enfants éligibles et ciblés.
- Le manque de capacités matérielles et humaines en formation, notamment dans le domaine de la petite enfance.
- Manque de dispositifs spécifiques d'accompagnement des enfants autistes et la difficulté de trouver des auxiliaires de vie spécialisées.

## Fiche indicateur :2.1.2

Code de l'indicateur : 2.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle dans le secteur public

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 2.1 : Promouvoir la croissance et le bien-être des enfants filles et garçons

2- **Définition de l'indicateur** : L'évolution de l'accès aux services d'animation socio-éducatif

3- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité socio-économique

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

#### 1- Formule de calcul de l'indicateur : Formule

(Le nombre total d'enfants bénéficiant des services d'animation socio-culturelle pour l'année en cours - le nombre total d'enfants bénéficiant des services d'animation socio-culturelle pour l'année écoulée) / le nombre total d'enfants bénéficiant des services d'animation socio-culturelle pour l'année écoulée \* 100

2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Les commissariats régionaux

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : décembre 2022

5- **Valeur cible de l'indicateur<sup>10</sup>** : 12%

6- **Le responsable de l'indicateur** : Mme Asma Mattoussi Hidri

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle dans le secteur public	%	-55%	-17%	14%	33%	%12

#### 2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

<sup>10</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Les prévisions effectuées dans le cadre du Projet Annuel de Performance pour l'année 2021 ont été révisées sur la base des réalisations de l'année 2020 (-55%).

En effet, suite à la baisse significative du nombre d'enfants ayant bénéficié des services d'animation socio-culturelle dans le secteur public, causée par la propagation du virus Covid 19 et la suspension, en conséquence, des activités de ces institutions pendant une longue période, les prévisions de l'année 2021 ont été impactées négativement et leur révision est devenue inéluctable, après avoir été évalué à 1 % (étaient de 940 706 enfants en 2019 puis sont passés à 420384 enfants en 2020).

Compte tenu ce qui précède, les prévisions pour l'année 2021 ont été rectifiées pour atteindre -17% en 2021 (nombre d'enfants bénéficiaires estimé à 350000 enfants) et -14% en 2022 (nombre d'enfants bénéficiaires estimé à 300000 enfants) par le biais de la proposition de l'allocation de crédits pour assurer le respect des protocoles sanitaires et la demande d'augmentation de la subvention destinée à couvrir les besoins d'animation au niveau du projet de budget 2022, en vue d'inciter les enfants à utiliser les services d'animation socio-culturelle.

### **3- Les principales limites de l'indicateur**

- Difficulté à collecter des informations statistiques qui souffrent parfois d'inexactitude.

## Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants, filles et garçons, contre toutes sortes de menace

**2 Définition de l'indicateur :** Cet indicateur nous permet d'identifier le nombre total d'enfants pris en charge à partir du nombre total de signalements reçus, c'est-à-dire le nombre d'enfants qui ont accès aux services de protection, qu'ils soient sociaux ou judiciaires

**3-Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

**Nombre de dossiers pris en charge / nombre total des signalements**

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les rapports reçus aux bureaux régionaux des délégués à la protection de l'enfance

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** janvier de chaque année

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>11</sup> :** 96 en 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Le délégué général à la protection de l'enfance

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance	%	90,42	93	94	95	96

<sup>11</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## **2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

L'augmentation des prises en charges est corrélée à celle des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance. Cet indicateur est également lié au degré de sensibilisation du citoyen, des institutions publiques et de la société civile à fournir les signalements à l'institution des délégués à la protection de l'enfance.

Le Bureau du Délégué Général à la protection de l'enfance s'emploie à sensibiliser les Ministères concernés par l'enfance, tels que le Ministère de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et la société civile, au devoir de notifier au délégué à la protection de l'enfance les situations menaçantes pour les enfants, et en outre à faire connaître ses attributions à travers l'établissement d'une cartographie du système de protection de l'enfance en Tunisie qui permettra de définir le champ de chaque structure et d'orienter ses interventions.

### **3- Les principales limites de l'indicateur**

- Méconnaissance des citoyens, des autres structures officielles ou de la société civile des pouvoirs et des services fournis par l'institution des délégués à la protection de l'enfance. Ce qui a conduit à une augmentation du nombre de signalements ne rentrant pas dans leurs compétences.

## Fiche indicateur :2.2.2

Code de l'indicateur : 2.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants, filles et garçons, contre toutes sortes de menace

**2- Définition de l'indicateur :** Les enfants menacés sont intégrés soit dans leur famille biologique, soit dans les familles d'accueil, soit par l'intégration professionnelle ou l'intégration par le mariage, et ce lorsqu'il y a confirmation que la situation menaçante a cessé et lorsque l'intégration de l'enfant est possible.

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

Le nombre d'enfants intégrés / le nombre d'enfants résidant dans les centres intégrés, filles et garçons

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les centres intégrés

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Juin 2022

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>12</sup> :** 12,5% pour les filles et 13% pour les garçons en 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Mme Jamila Bettaieb

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons	% pour les garçons	10,32	11	11,5	12,5	13
	%pour les filles	10,27	11	11,5	12	12,5

<sup>12</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## **2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur**

Afin d'atteindre des taux plus élevés dans les prochaines années, le programme œuvrera à

- Déployer plus d'efforts pour fournir de meilleures conditions aux enfants pris en charge en renforçant les ressources humaines spécialisées, pédagogiques et ouvrières.
- Renforcer les liens entre les enfants et leurs familles en augmentant la fréquence des visites et en impliquant les parents dans les événements de l'institution afin de faciliter l'intégration de l'enfant.
- Améliorer la situation des institutions en procurant les nécessaires d'animation pédagogique et sociale adaptés aux évolutions et aux besoins de l'enfant afin d'éviter qu'il n'arrête de la fréquenter.
- Coordonner avec des structures spécialisées et des institutions pédagogiques (de formation et d'emploi) afin d'offrir une formation spécifique aux enfants, pris en charge : adaptée à leur aspiration et aux exigences du marché de l'emploi.

## **3- Les principales limites de l'indicateur**

- L'augmentation de l'impact de la pauvreté sur la capacité de la famille de s'occuper de leurs enfants.
- Absence dans certains établissements du soutien psychologique en raison du manque de personnel spécialisé.

## Fiche indicateur :2.2.3

**Code de l'indicateur :** 2.2.3

**Intitulé de l'indicateur :** Taux des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants, filles et garçons, contre toutes sortes de menace

**2- Définition de l'indicateur :**

Suivi de fourniture de la prise en charge non institutionnelle (placement familial)

**3 - Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité socio-économique,

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule (Le nombre d'enfants bénéficiant du programme de placement familial / le nombre d'enfants résidant dans les centres intégrés

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les centres intégrés

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** juin 2022

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>13</sup> :** 74% pour l'année 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Mme Jamila Bettaieb

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle	%	71	71	72	73	74

<sup>13</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## **2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur (succinctement)**

Afin que l'indicateur atteigne le taux de 74% en 2022, le programme œuvrera durant 2022 à continuer à :

- Renforcer les capacités matérielles des familles pour qu'elles reprennent leurs attributions naturelles dans l'éducation des enfants.
- Permettre aux enfants pris en charge, selon le dispositif d'hébergement, dans les centres intégrés pour les jeunes et les enfants, qui ont été admis en raison de l'incapacité économique ou ceux pour qui les autres menaces ont été éliminées (maltraitance, manquement flagrant dans l'éducation, l'exploitation...) de reprendre la vie en leur famille et de bénéficier de l'aide financière accordée à chaque enfant estimée à 200 dinars tout en lui assurant un suivi périodique de la part de l'établissement qui l'a pris en charge, un accompagnement, encadrement et renforcement des capacités des familles dans l'éducation de leurs enfants.
- Mise en œuvre par les centres intégrés pour les jeunes et les enfants du programme de placement familial et octroi de l'intérêt nécessaire à la programmation et notamment au niveau des crédits (ou du point de vue exécution et suivi).
- Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant du placement familial et réduction du nombre de résidents.

## **3-Analyse des prévisions (2023/2024) :**

Pour atteindre des taux plus élevés durant les prochaines années, le programme œuvrera à :

- Augmenter l'aide accordée aux familles à revenu faible ayant un seul enfant pris en charge par les établissements concernés.
- Multiplier les visites de contrôle par les cadres spécialisés afin d'éviter toute menace au sein de la famille avec l'établissement de rapports trimestriels pour faciliter l'opération de suivi.
- Fournir les moyens logistiques de travail : Les moyens de transport afin d'encadrer davantage les enfants.

# **Fiches Indicateurs de Performance du Programme Séniors**

## Fiche indicateur

L'indicateur : 3.1.1 : Taux de prise en charge des cas de violence à l'égard des personnes âgées signalés

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Garantir des conditions de vie adéquates aux séniors

2-**Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet d'évaluer la réactivité de l'administration quant aux signalements portant sur les personnes âgées en situation de risques ainsi que l'efficacité de l'Administration dans le traitement des dossiers de violence

3- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Formule

Nombre de prises en charge /Nombre total de signalements

2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Direction centrale sur les personnes âgées et les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Fin de l'année 2021

5- **Le responsable de l'indicateur** : Mr Hassène Marmouri

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- **Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1.1- Taux de prise en charge des cas de violence à l'égard des personnes âgées signalés	%	85%	90%	<b>95%</b>	<b>96 %</b>	<b>97 %</b>

Tout au long de l'année 2020, les efforts ont été concentrés au niveau central et régional pour protéger les personnes âgées de la contamination par le virus Covid-19 et les préserver de ses répercussions sociales, économiques et psychologiques...

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Il est à noter que le taux visé pour cet indicateur n'a pas pu être atteint à cause de :

- La non intervention pour une partie des signalements pour les raisons suivantes :
  - ✚ Manque de compétences pour certaines situations rencontrées,
  - ✚ Absence de conditions d'intervention (le cas n'est menacé),
  - ✚ Suppression des causes de la menace,
  - ✚ Décès de la personne concernée,
  - ✚ Impossibilité de contacter la personne.

## **3- Les principales limites relatives à l'indicateur :**

- La difficulté d'intervenir au profit de certaines situations pendant la pandémie de Corona en raison de :
  - ✚ Confinement global et ses répercussions sur la fréquence de prestation des services (notamment la difficulté de déplacement, que ce soit pour les intervenants ou la personne âgée elle-même),
  - ✚ Adoption d'un système de travail en alternance, qui a affecté négativement la facilité de communication et de coordination avec les intervenants d'une part, et la capacité des personnes âgées à accéder et à bénéficier des services d'autre part.

## Fiche indicateur

### 3.1. 2 : Nombre de séniors pris en charge par des familles d'accueil

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Garantir des conditions de vie adéquates aux séniors

**2-Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet le maintien de l'équilibre psychologique et émotionnel des séniors pris en charge par des familles d'accueil.

Il contribue également à consolider les valeurs de solidarité sociale en activant le rôle des familles de substitution dans la prise en charge des séniors sans soutien familial.

Il participe aussi à assurer un environnement familial naturel qui offre pour les séniors pris en charge, confort, tranquillité et vie décente, en mettant en exergue le statut de la famille et son rôle dans la vie des personnes âgées et dans l'apport d'un environnement familial de substitution.

Le Ministère encourage les familles à la prise en charge des personnes âgées nécessiteuses dans le cadre de ce programme, en leur accordant une subvention mensuelle de 200 dinars pour aider les à subvenir aux besoins de base de ces personnes âgées, ce qui représente un coût très faible par rapport au celui qui est supporté par le Ministère en cas de résidence dans un établissement d'accueil.

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de décisions d'octroi de subvention signées par la ministre

**2- Unité de l'indicateur :** Nombre

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Dossiers reçus des commissaires régionaux

**4-Délai de disponibilité de l'indicateur :** 2019

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>14</sup> :** 165 pour l'année 2021

**6 Le responsable de l'indicateur :** Mme Hana Mhadhbi

#### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

##### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

<sup>14</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 3.1.2-</b> Nombre de séniors pris en charge par des familles d'accueil	Quantitatif / numérique	118	165	170	175	180

## 2- Les principales limites de l'indicateur

La valeur visée de cet indicateur n'a pas pu être atteinte pour les raisons suivantes :

- Décès de certaines personnes âgées prises en charge,
- Suspension des subventions attribuées à certaines familles suite à un changement du statut de prise en charge (déménagement de la personne âgée dans un quartier éloigné de celui de la famille qui l'a prise en charge, dégradation du niveau de prise en charge de la personne âgée par la famille d'accueil...).
- Manque d'activités de sensibilisation et de vulgarisation de ce programme par les structures régionales du Ministère et les associations travaillant dans ce domaine en raison de l'accent mis au cours l'année écoulée sur la prévention sur la prévention et la protection du danger de la pandémie du Corona.
- Chevauchement de plusieurs intervenants dans la constitution des dossiers de prise en charge.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 3.1.3 : Taux de couverture par par les services de de prise en charge**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Garantir des conditions de vie adéquates aux séniors

**2-Définition de l'indicateur** Cet indicateur permet de mesurer la réactivité de l'administration face aux demandes de services de prise en charge des personnes âgées reçues que ce soit dans le cadre de soins institutionnels ou des activités des équipes mobiles.

- Concernant le taux la couverture par les services de de protection au sein des établissements de protection des personnes âgées :

Cet indicateur permet d'apprécier l'attention apportée par l'administration pour répondre aux demandes d'hébergement dans les différents centres qui lui sont rattachés. Il reflète, en conséquence, les efforts déployés pour améliorer :

- ✓ Les infrastructures et les équipements des centres.
  - ✓ La disponibilité d'un cadre humain suffisant et compétent pour encadrer les pensionnaires de ces centres.
  - ✓ La disponibilité des services de soins pour les vis à vis de ces établissements.
- Concernant le taux de couverture par les prestations des équipes mobiles :

Cet indicateur permet le suivi de la qualité des services rendus et les moyens humains et matériels utilisés pour améliorer la qualité des services fournis par les équipes mobiles.

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

#### 1- Formule de calcul de l'indicateur : Formule

Taux de couverture par les services de soins = Nombre de demandes de couverture par les services de protection /Nombre total de demandes de couverture par les services de protection reçus

#### 2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

#### 3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille
- L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale

- Les associations actives dans le domaine des personnes âgées gérant les équipes mobiles
- Les associations régionales de protection des personnes âgées gérant les établissements de services de soins aux personnes âgées

**7- Valeur cible de l'indicateur<sup>15</sup> : 55 en 2022**

**8- Le responsable de l'indicateur** : Mme Hana Mhadhbi

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 3.1.3-</b> Taux de couverture par les services de prise en charge	%	<b>47,2</b>		<b>50</b>	<b>60</b>	<b>65</b>

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La valeur prévue à cet indicateur n'a pas pu être atteinte à cause du gel des recrutements dans les établissements de protection des personnes âgées et par conséquent l'incapacité à les soutenir, par les ressources humaines nécessaires ce qui s'est reflété sur la qualité des services fournis.

Aussi, les demandes d'hébergement satisfaites au cours de l'année 2020 sont faibles par rapport aux années précédentes, en raison de la fermeture des établissements de protection de Kairouan et de Kasserine à cause des travaux de leur aménagement et rénovation et de la répartition de leurs pensionnaires entre le reste des établissements.

Concernant les équipes mobiles, leur effort tout au long de l'année 2020 s'est concentré sur la mise à disposition de services de proximité à leurs vis à vis, dans le cadre de leur prévention et protection du virus Coronavirus. Cependant, les interventions des équipes mobiles sont restées limitées par rapport à ce qui était prévu du fait du manque de personnel contractuel, de l'absence de moyens de transport pour certaines associations actives, et de pannes de voitures pour d'autres associations du fait de leur vétusté.

#### 3- Les principales limites de l'indicateur

- La non adoption par les équipes mobiles d'une démarche unifiée pour l'intervention malgré la parution de la circulaire n°05 en date du 12 mai 2015 portant sur la coordination entre les associations actives dans le domaine des personnes âgées et les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille et l'organisation de séances d'accompagnement et d'encadrement au niveau régional et central.
- L'intervention des associations régionales et locales de protection des personnes âgées se limite à la fourniture des services sociaux comme les aides financières et alimentaires et en nature aux personnes âgées dans leur milieu naturel.

<sup>15</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.2.1 : Taux d'adhérents aux clubs de jour pour séniors

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Soutenir les droits des séniors et capitaliser sur leurs expériences et compétences

**2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à attirer le plus grand nombre possible de visiteurs et d'adhérents aux clubs de jour, ainsi qu'à mesurer le degré d'implication des séniors et des retraités dans leurs activités.

Ces clubs contribuent d'une part à intégrer les séniors dans la société, à les protéger de l'isolement et à leur assurer une bonne santé mentale et d'autre part à aider les familles à assurer les services quotidiens aux personnes âgées pendant les périodes de leur absence pour le travail ou les études.

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de séniors adhérant aux clubs de jour

**2- Unité de l'indicateur :** Nombre

**3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**

Les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille /les associations actives dans le domaine des personnes âgées et gérant les clubs de jour.

**4-Délai de disponibilité de l'indicateur :2021**

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>16</sup> :** 120 en 2021

**6- Le responsable de l'indicateur :** Mme Hana Mhadhbi

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 3.2.1- Taux d'adhérents aux clubs de jour	Nombre	0	120	130	140	150

<sup>16</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

pour séniors						
--------------	--	--	--	--	--	--

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Il est à noter que cet indicateur n'a pas été mesuré en 2020 en raison de la fermeture de ces clubs en vertu d'une décision du Ministre dans le cadre de la prévention des adhérents de ces établissements de la pandémie de Corona et les crédits alloués à ce programme d'une valeur de 100 MD ont été transférés au profit des associations gérantes des équipes mobiles.

## **3-Les principales limites de l'indicateur :**

- Les associations gérant les clubs de jour ne remplissent pas les conditions exigées par le décret régissant le financement public des associations.
- La non adaptation des activités proposées dans le cadre des clubs de jour à l'évolution des besoins des séniors.
- L'absence d'innovation dans le contenu des activités
- La faible capacité d'innovation et d'évolution des associations actives dans le domaine des séniors.
- La vulnérabilité institutionnelle de certains clubs de jour.

## Fiche indicateur

Code de l'indicateur :3.2.2 : Taux de compétences déployées au service du développement

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Soutenir les droits des séniors et capitaliser sur leurs expériences et compétences

**2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer le degré d'implication des séniors et des retraités dans le volontariat et les actions de développement du pays, d'autant plus que le nombre de retraités dépasse actuellement les 700 000 et il est susceptible d'augmenter. Ceci appelle à se concentrer sur cette frange de la société et à mettre à profit son expertise pour bénéficier de ses compétences.

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

Nombre de contrats conclus entre les séniors et les établissements ou les associations /Nombre des séniors inscrits dans le registre des compétences

**2- Unité de l'indicateur :** Taux

**3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**Nombre de contrats conclus entre les séniors et les établissements ou les associations /Nombre des séniors inscrits dans le registre des compétences

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 2021

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>17</sup> :** 45 en 2022

**6- Le responsable de l'indicateur :** Mr khaled Mattoussi,

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 3.2.2- Taux de compétences déployées au service du développement	Taux	0	40	45	50	55

<sup>17</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Au cours de l'année 2020, il n'a pas été œuvré pour atteindre la valeur ces deux indicateurs. En effet, ils ne représentent pas la priorité de l'intervention du Ministère pendant la période Covid 19, considérée comme une année exceptionnelle qui a nécessité de modifier les interventions et les activités programmées et de concentrer les efforts sur la prévention et la protection des personnes âgées contre le risque de propagation de l'épidémie, d'autant plus qu'ils constituent un groupe à haut risque.

## **3- Les principales limites de l'indicateur :**

Le taux visé de cet indicateur n'a pas été atteint à cause du :

- Manque d'associations et insuffisance de leur capacité à assumer la responsabilité de la gestion du registre national des compétences des personnes âgées et des retraités.
- L'absence de parcours d'insertion diversifiés et l'incapacité de gérer les compétences des séniors et des retraités.
- Absence d'incitations encourageant les retraités à s'engager dans le volontariat et dans le tissu associatif.
- Absence de guide sur les droits du retraité et les procédures de retraite.

**Fiches Indicateurs de  
Performance du Programme  
Pilotage et Appui**

## Fiche indicateur : Exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage

Code de l'indicateur : 9.1.1

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Garantir la gouvernance de la mission et des programmes publics

**2- Définition de l'indicateur :** Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage

**3- Type de l'indicateur :** indicateur de résultat

**4- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

Nombre de décisions et de recommandations exécutées / nombre de décisions et de recommandations formulées par les comités de direction

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Les procès-verbaux des réunions du comité de direction et calendriers de suivi périodique

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>18</sup> :** 75% en 2021

**6- Le responsable de l'indicateur :** Le directeur général de la bonne gouvernance

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
	%	20	50	55	60	75

**2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur**

**3-Les principales limites de l'indicateur**

<sup>18</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## Fiche indicateur : Taux d'évolution annuelle des réponses aux demandes d'accès à l'information

Code de l'indicateur : 09.01.02

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1 Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Garantir la gouvernance de la mission et des programmes publics

**2- Définition de l'indicateur :** Taux d'évolution annuelle de réponses aux demandes d'accès à l'information

**3- Type de l'indicateur :** indicateur de résultat

**4- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

Nombre de demandes d'accès à l'information / Nombre de réponses fournies aux demandeurs d'accès à l'information / Nombre de procès

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre de demandes d'accès enregistrées

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>19</sup> :** 100% en 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Le directeur général de la bonne gouvernance

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information	%	40	60	80	100	100

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

#### 3-Les principales limites de l'indicateur

<sup>19</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## Fiche indicateur : Diffusion des rapports et documents au public

Code de l'indicateur : 09.01.03

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Garantir la gouvernance de la mission et des programmes publics

**2- Définition de l'indicateur :** Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité, indicateur de résultat

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

#### 1- Formule de calcul de l'indicateur : Formule

Le nombre de rapports et documents relatifs à la mission mise à la disposition du public / Le nombre de rapports et documents de la mission mise obligatoirement à la disposition et publiés au public

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre de rapports et documents mise à la disposition au public/demandes d'accès enregistrées

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>20</sup> :** 100% en 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Le directeur général de la bonne gouvernance

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public	%	40	60	80	100	100

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

#### 3-Les principales limites de l'indicateur

<sup>20</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## Fiche indicateur : Numérisation des services administratifs

Code de l'indicateur :09.01.04

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes publics

4- **Définition de l'indicateur** : Taux de numérisation des services administratifs

3- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité, indicateur de résultat

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Le nombre de services en ligne / le nombre d'utilisateurs à distance

2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage

4- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Formule

Nombre de services en ligne / Nombre d'utilisateurs à distance

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : 31 décembre

5- **Valeur cible de l'indicateur**<sup>21</sup> : 100% en 2024

6- **Le responsable de l'indicateur** : Le directeur général de la bonne gouvernance

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur						
Taux de numérisation des services administratifs	%	40	60	80	90	90

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

#### 3-Les principales limites de l'indicateur

<sup>21</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## Fiche indicateur : Taux d'exécution de la masse salariale

Code de l'indicateur : 09.02.01

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Optimiser la gestion des ressources humaines afin de garantir l'adéquation entre les spécialités et les besoins avec le renforcement de la mission en ressources humaines compétentes et afin d'assurer l'égalité et l'équivalence des chances entre tout le personnel

**2- Définition de l'indicateur :** Les crédits consommés par rapport aux crédits prévus

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience, indicateur de résultat

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

Les crédits consommés / Les crédits prévus

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>22</sup> :** 98% en 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Le directeur général des services communs

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur</b> Taux d'exécution de la masse salariale	%	92	95	96	97	98

<sup>22</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## **2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur**

Il est prévu qu'il y ait conformité entre les prévisions et les réalisations d'autant plus que le programme a pris en charge les dépenses de rémunération se rapportant aux années antérieures soit 2020 et 2021. Ainsi les budgets des années à venir enregistreront l'exécution des dépenses obligatoires effectives conformément aux prévisions relatives aux besoins réels du programme.

Par ailleurs, le programme s'est engagé en 2022 à réaliser la promotion relative à tous les gardes, ce qui lui permettra d'honorer les engagements de la mission dans les délais et éviter ainsi les arriérés et leur accumulation.

## **3-Les principales limites de l'indicateur**

Dans un contexte de gel de recrutements et en l'absence de nouvelles mesures portant sur le renforcement de la mission par des ressources humaines ou d'approbation des indemnités de fonctionnement, la mission enregistrera le départ continu des cadres incités par les autres missions qui offrent des indemnités plus avantageuses et alléchantes. Ainsi, le nombre de personnel continuera à diminuer, raison pour laquelle le taux d'exécution n'atteint pas les 100%.

## Fiche indicateur : Taux de participation des femmes par rapport aux hommes aux programmes de formation

Code de l'indicateur : 09.02.02

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Assurer l'égalité et l'équivalence des chances entre les agents

**2- Définition de l'indicateur :** L'exécution du plan de formation annuel selon l'approche genre

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité socioéconomique, Indicateur d'efficience, indicateur de résultat

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Formule

Nombre de femmes participant à la formation / nombre total de participants à la formation

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Feuilles de confirmation d'inscription et les feuilles de présence

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>23</sup> :** 60% en 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Le chef de service formation

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2022	2024
Indicateur Taux de participation des femmes aux programmes de formation	%	63	55	60	60	60

#### 2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

#### 3- Les principales limites de l'indicateur

<sup>23</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## Fiche indicateur : Taux d'exécution du plan de formation

Code de l'indicateur : 09.02.02

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Efficacité du pilotage et appui
- 2- **Définition de l'indicateur** : L'exécution du plan annuel de formation
- 3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité socioéconomique, Indicateur d'efficience, indicateur de résultat

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Budget de la formation / le plan de formation
- 2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Feuilles de présence et les conformations de présence
- 4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : 31 décembre
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** :
- 6- **Le responsable de l'indicateur** : Le chef de service formation

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2022	2024
Indicateur Taux d'exécution du plan de formation	%	61	75	80	85	90

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

#### 3-Les principales limites de l'indicateur

## Fiche indicateur : Taux d'exécution du budget de la Mission

Code de l'indicateur : 09.03.01

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion et éviter les arriérés et les dettes

**4- Définition de l'indicateur :** Suivi de l'exécution du budget dans tous les programmes et ses parties, et évaluation des réalisations par rapport aux prévisions

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité / indicateur de résultats

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :**

Le pourcentage d'exécution du budget de la mission dans ses différents programmes (enfance, femme, famille, égalité des chances, seniors, pilotage et appui) et ses différentes parties (rémunération, fonctionnement, interventions et investissement) avec un suivi périodique des pourcentages précités (crédits exécutés /des crédits alloués)

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre de chaque année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** Examiner la conformité des prévisions relatives à la masse salariale avec les réalisations effectives et analyser les causes des écarts

**6- Le responsable de l'indicateur :** Le directeur général des services communs

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur Taux d'exécution du budget	%	98	99	91	80	95	96	97	

## 2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Nous notons que le taux d'exécution prévu pour l'exercice en cours 2020 sera quelque peu faible par rapport aux années précédentes, principalement en raison du:

- Retard dans l'approbation de la programmation annuelle initiale des dépenses, ainsi que sa mise à jour
- Le retard important dans la publication de la décision de contrôle hiérarchisé des dépenses, qui a été communiquée au Ministère fin septembre 2020.
- Remaniement du gouvernement
- Lourdeur des procédures d'engagement des dépenses eu égard à la gestion du budget par objectifs en raison de la nécessité d'éditer 5 imprimés sur l'application ADEB pour chaque dépense (engagement de dépense, arrêté d'octroi de subvention, ordonnance de paiement, accusé de dépôt de facture, bordereau de dépenses)
- La non-participation des fournisseurs aux consultations suite à la crise économique en Tunisie et le retard de paiement de leur dus
- L'abstention des fournisseurs de participer à travers TUNEPS
- Retard du débloqué des crédits gelés dédiés aux établissements publics
- **La poursuite d'autres vagues de la pandémie de covid-19 et ses conséquences sur la suspension des déplacements et les mesures liées au protocole de santé ; ce qui aura un impact significatif sur les dépenses** liées aux missions, aux déplacements, à la formation et aux manifestations.

## 3-Les principales limites de l'indicateur

L'équilibre du budget de la mission se heurte à plusieurs obstacles, dont les plus importants sont:

- Le non-respect de la programmation annuelle des dépenses et l'obstruction qui en résulte au niveau de l'exécution budgétaire
- La durée des procédures de conclusion des marchés publics, notamment lors des examens successifs par les commissions compétentes, en plus du retard dans l'élaboration des rapports de dépouillement technique et financier et des rapports d'acheteurs publics
- Le retard de réception de la décision relative au contrôle hiérarchisé des dépenses qui est du ressort de services extérieurs à la mission.
- Le manque de ressources humaines de la direction des affaires financières et le départ de plusieurs de ses agents entravant la bonne exécution du budget compte tenu du nombre réduit d'agents appelés à exécuter de nombreuses tâches.

## Fiche indicateur : Taux des crédits alloués au Programme Pilotage et Appui par rapport au budget total de la Mission

Code de l'indicateur : 09.03.02

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission

**2 Définition de l'indicateur :** L'évolution de la part du programme Pilotage et appui

**3- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience, indicateur de résultats

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Budget du programme / budget de la mission

**2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre de chaque année

**5- Valeur cible de l'indicateur<sup>24</sup> :** La valeur du budget prévu sur le court terme

**6- Le responsable de l'indicateur :** Le directeur général des services communs

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur</b> Taux d'évolution de la part du programme Pilotage et appui	%	9	10	11	11	12

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

<sup>24</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Nous notons que le pourcentage des crédits alloués au programme Pilotage et Appui est faible par rapport au budget de la Mission, et ceci est principalement dû à:

- Le budget du programme enfance accapare le pourcentage le plus élevé du budget de la mission, étant donné que la majorité des cadres pédagogiques et des ouvriers y exercent aux niveaux central et régional. En effet, le programme enfance emploie environ 85% des agents de la mission, outre l'importance des crédits alloués aux interventions au titre des dépenses d'encadrement et de soutien aux associations et unités opérationnelles (Institut des cadres de l'Enfance à Dermech, l'Observatoire national des droits de l'enfant et le Centre des vacances et des loisirs pour enfants à Hammamet).
- La pénurie importante des ressources humaines placées sous la responsabilité du programme. En effet, certaines administrations générales se trouvent dirigées uniquement par un directeur général et dépourvus de personnel de soutien.
- De nombreux postes vacants dans les postes de fonction.
- Faibles coûts de fonctionnement, que le programme aspire à augmenter compte tenu des problèmes majeurs liés à l'entretien des bâtiments, aux moyens de transport et à la fourniture de matériels d'informatiques.

### **3-Les principales limites de l'indicateur**

Le budget du programme Pilotage et d'appui se heurte à des difficultés sur le terrain et à de nombreux obstacles, dont les plus importants sont :

- La réticence des cadres à rejoindre le programme en raison de l'absence d'incitations financières
- La vétusté du parc auto
- La dispersion des administrations relevant du programme dans des bâtiments différents
- La faiblesse des ressources humaines mises à la disposition de la direction générale des services communs et du reste des structures qui relèvent du programme
- Les départs des cadres faute d'un système incitatif.

## Fiche indicateur : Coût de fonctionnement par agent

Code de l'indicateur : 9.3.3

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission

2- **Définition de l'indicateur** Coût de fonctionnement par agent

3- **Type de l'indicateur** : Indicateur de performance

4- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Quantitatif

2- **Unité de l'indicateur** : Mille dinars

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Direction des affaires financières

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : 31 décembre de chaque année

5- **Valeur cible de l'indicateur**<sup>25</sup> : Evolution des dépenses pour améliorer les conditions de travail en contre partie de la diminution des dépenses relatives à la consommation de l'énergie et la rationalisation des de l'utilisation des moyens de fonctionnement et l'utilisation de la messagerie électronique.

6 **Le responsable de l'indicateur** : Le directeur général des services communs

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur Coût de fonctionnement par agent	Mille dinars	1.929	2.301	3.087	3.511	3.617

<sup>25</sup>La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

## **2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur**

Les aspirations du programme à augmenter le coût de fonctionnement s'explique par les facteurs suivants :

- Œuvrer à améliorer les conditions de travail en entretenant les bâtiments et les équipements et en proposant des méthodes de travail décentes (ordinateurs, imprimantes, mobilier)
- Augmenter les fonds alloués à l'entretien du parc automobile à cause de l'insuffisance des fonds actuels pour l'entretien et les réparations périodiques des voitures.
- Renouveler le mobilier mis à la disposition des cadres, notamment en raison de son vieillissement et de son usure.
- Généraliser les ordinateurs et les imprimantes pour les cadres et les agents permettant l'utilisation des systèmes d'information de gestion budgétaire.

## **3-Les principales limites de l'indicateur**

- L'orientation générale pour optimiser les dépenses de fonctionnement
- Augmentation continue de la dépense énergétique
- Vétusté du parc auto
- La dispersion des services relevant du programme dans différents bâtiments, ce qui conduit le Ministère à allouer des fonds supplémentaires pour la consommation d'électricité, d'eau et de téléphone, en plus du coût élevé du carburant suite aux déplacements entre les administrations.

**Fiche Opérateur Public**  
**Intervenant dans**  
**Le Programme Femme, Famille**  
**et Equivalence des Chances**

## Fiche indicateur 1 : Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme

- 1- **Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient:** Programme Femme, Famille et Equivalence des chances

### I- Présentation de l'Opérateur Public

- 1- **Activité principale:** recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme
- 2- **Classement de l'entreprise :** Établissement public non administratif catégorie « B »
- 3- **Référence de création :** loi n°78 du 7 août 1990
- 4- **Références de l'organisation administrative et financière :**  
Décret n° 99-1205 du 31 mai 1999
- 5- **La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le Ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe) :** Un contrat de performance a été signé en juillet 2019

### II- Stratégie et objectifs

**1-La stratégie générale :** Le Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur les Femmes fonctionne comme un mécanisme scientifique pour le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées conformément aux programmes nationaux et à la stratégie nationale élaborée par le Ministère pour les cinq prochaines années 2021-2025, dont les objectifs sont les suivants :

#### 2-Principales priorités et objectifs stratégiques :

Le centre de recherches, d'études,de documentation et d'information sur la femme œuvre à promouvoir l'autonomisation économique et sociale des femmes, à soutenir leurs capacités créatives,à promouvoir leur participation dans le domaine culturel et contribuer à diffuser la culture de l'égalité des sexes.

**Première priorité :** Promouvoir l'autonomisation économique des femmes,

- ✓ Soutenir les capacités créatives des femmes et promouvoir leur participation dans le domaine culturel
- ✓ Contribuer à diffuser la culture de l'égalité des sexes

**Deuxième priorité :** Promouvoir l'autonomisation sociale

- ✓ Fournir une un capital de connaissances en relation avec l'autonomisation sociale des femmes

**Troisième priorité :** Promouvoir l'équivalence des chances entre les hommes et les femmes et lutter contre la discrimination à l'égard des femmes,

- ✓ Soutenir la participation dans le domaine public :
  - Contribution à l'appui des femmes à l'accès aux postes de décision à travers la formation et le coaching
- ✓ Lutter contre la discrimination et la violence :
  - Fournir une base scientifique sur les formes de violence à l'encontre des femmes
  - Mettre en œuvre la stratégie nationale pour la production d'une batterie d'indicateurs spécifiques à la violence liée au genre
  - Contribuer à la sensibilisation et à la vulgarisation pour lutter contre les violences faites aux femmes
  - Contribuer au développement des capacités des acteurs gouvernementaux dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes

Le centre aborde ces questions sous différents angles, recherche, formation, documentation et information, pour éclairer les décideurs et le pouvoir exécutif, en particulier le Ministère de la tutelle, en surveillant et en définissant les déterminants de ces phénomènes, en les étudiant, en identifiant les problèmes et les obstacles par la sensibilisation, la vulgarisation et la formation. Le centre a défini ses principaux objectifs à travers le traitement de ces axes.

L'ensemble de ses activités s'inscrit dans la stratégie nationale et les priorités conjoncturelles que le contexte sociétal nécessitait, en prenant l'approche genre comme étant son cadre logique horizontal.

**3- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme** : (contribution directe ou indirecte) : Le CREDIF œuvre, comme agence scientifique dans le domaine du genre, à soutenir le plan national élaboré par le Ministère de la Femme, de la Famille et des séniors pour contribuer aux orientations stratégiques et aux perspectives d'évolution de ses indicateurs à moyen terme (2020-2023). Les objectifs stratégiques du CREDIF au cours des années 2020-2023 sont :

**Objectif stratégique 1** : Promouvoir l'autonomisation économique de la femme

**Objectif stratégique 2** : Promouvoir l'autonomisation sociale de la femme

**Objectif stratégique 1** : Promouvoir l'équivalence des chances entre les hommes et les femmes et lutte contre la discrimination à l'égard de la femme

**4-Les principales activités** : Présentation des principales activités que l'établissement va exécuter (principaux investissements et grands projets ...) et qui contribuent directement dans la réalisation de la performance du programme.

Le centre se déploie à travers ses attributions à contribuer à l'atteinte des objectifs et des indicateurs du programme femme, famille et équivalence des chances par la réalisation d'un ensemble d'activités dont principalement :

- Réaliser l'étude sur « La sécurité des femmes dans les zones frontalières », à partir de janvier 2021

- Développer la base de données « Qui est-elle? L'experte tunisienne? », pour mettre en valeur les compétences nationales féminines, promouvoir leurs réalisations, et mettre en valeur leurs compétences
- Exécuter le programme de formation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Exécuter le programme de formation : la femme et la création culturelle, l'image entant qu'outil de changement et de plaidoyer en faveur des droits des femmes
- Réaliser une étude nationale sur le coût économique et social de la violence à l'égard des femmes en Tunisie
- Réaliser et publier un lexique numérique LEXYGender

**5-Les mesures d'accompagnement :** (subvention financière, approbation de certains textes réglementaires, renforcer l'établissement par les ressources humaines ...)

### **III- Le Budget et les prévisions à moyen termes (2022-2024):**

#### **1-Présentation générale des prévisions budgétaires de l'opérateur public pour l'année 2022 :**

Les crédits qui ont été programmés en tant que subvention de l'Etat, pour l'opérateur public centre de recherches, d'études, de documentation et d'information pour la femme s'élèvent à 2637 MD au titre de l'année 2022 contre 2360 MD soit une augmentation de 277 MD avec un taux d'évolution de 11,7% et se répartit selon les parties comme suit :

#### **Budget de fonctionnement :**

**1.1-Les dépenses de rémunération :** Le montant des dépenses de rémunération du CREDIF pour l'année 2022 est arrêté à 1698 MD avec un taux d'augmentation par rapport à l'année 2021 de 11,5%. Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation générale et spécifique des salaires
- Les nouveaux recrutements à travers les détachements
- Les promotions exceptionnelles et normales et la promotion par le mérite
- Les nomination aux emplois fonctionnels
- Il y a eu lieu dès le début du mois de mars 2021 le recrutement par détachement au CREDIF d'un administrateur catégorie A 3
- Pour les universitaires, il a été pris en considération l'augmentation spécifique de l'année 2021 conformément au décret gouvernemental n° 142 daté le 25 février 2020 relatif à l'augmentation de l'indemnité de l'encadrement et de la recherche octroyée aux professeurs chercheurs affectés aux universités et aux chercheurs affectés aux établissements de recherche scientifique publics sous tutelle du Ministère chargé de la recherche scientifique.

-Dès le mois de janvier 2021, il a été pris en compte l'augmentation spécifique accordée aux ingénieurs conformément à la transmission de la présidence du gouvernement du 26 janvier 2021 en application du décret n°73 en date du 14 février 2020.

-Prise en compte des promotions exceptionnelles et normales et la promotion par le mérite au titre de l'année 2020 et reportée pour l'année 2021

-Prise en compte des promotions exceptionnelles et normales et la promotion par le mérite au titre de l'année 2021 et reportée pour l'année 2022

- Prise en compte la rémunération de deux cadres, le premier ayant le grade d'administrateur en chef catégorie A1 dont le détachement prend fin le 30 novembre 2022 et le deuxième ayant le grade d'administrateur catégorie A2 qui reprend ses fonctions au CREDIF après la fin de sa mise en disponibilité le 07 juin 2022 ;

Prise en compte de la contribution de l'employeur au titre du réajustement systématique des pensions de retraite suite à l'augmentation générale et spécifique des salaires,

-Prise en compte l'impact financier sur les années 2021 et 2022 des nominations aux emplois fonctionnels réalisées fin 2020,

- Prise en compte des nominations aux emplois fonctionnels programmées pour l'année 2022,

### **1.2- Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement du CREDIF pour l'année 2022, ont été arrêtées à 270 MD soit une augmentation de 8% comparée à 2021. Cette augmentation est justifiée par :

- L'augmentation des prix du carburant accordée aux emplois fonctionnels suite à la nomination de deux directrices durant le dernier trimestre de l'année 2020.
- La prévision de l'augmentation des crédits pour :
  - ✓ La maintenance des bâtiments et du mobilier
  - ✓ L'impression des publications
  - ✓ Les frais de mission à l'étranger et de déplacement
  - ✓ La formation du personnel
  - ✓ Les dépenses de circulation de voiture au titre de l'année 2022
  - ✓ Les dépenses de vêtements de travail
  - ✓ L'augmentation des frais des comités

### **Le budget d'investissement ou/ Equipement : Les dépenses d'intervention**

#### **1.3- Les dépenses d'intervention :**

Les dépenses d'intervention du CREDIF pour l'année 2022 ont été arrêtées à 669 MD soit une augmentation de 15% comparée à 2021. Cette augmentation est justifiée par :

- La réalisation de l'étude sur « La sécurité des femmes dans les zones frontalières », à partir de janvier 2021

- Le développement de la base de données « Qui est-elle ? L'experte tunisienne ? », pour mettre en valeur les compétences nationales féminines, promouvoir leurs réalisations, et mettre en valeur leurs compétences.
- L'exécution du programme de formation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- L'exécution du programme de formation : la femme et la création culturelle, l'image entant qu'outil de changement et de plaidoyer en faveur des droits des femmes
- La réalisation de l'étude nationale sur le coût économique et social de la violence à l'égard des femmes en Tunisie
- La réalisation et la publication d'un lexique numérique LEXYGender

Libellé	Prévisions 2022
<b>Budget de fonctionnement</b>	1968
Subvention au titre de la rémunération	1968
Subvention au titre du fonctionnement	270
<b>Budget d'investissement/équipement : Les dépenses d'intervention</b> ( dont les transferts dédiés à l'appui aux interventions dans le domaine économique et social ,l'appui à l'investissement dans les projets et programme de développement , le remboursement des prêts et l'équilibre financier ainsi que le développement et la modernisation de l'établissement)	669
<b>Total du budget pour 2021</b>	<b>2637</b>
<b>Les ressources propres de l'établissement</b>	<b>50</b>
<b>Total</b>	<b>2685</b>

## 2-Les prévisions budgétaires à moyen terme (2022-2024) :

Libellé	Réalisations	LF 2021	Prévisions		
	2020		2022	2023	2024
<b>Budget de fonctionnement</b>	1653	1780	1968	2046	2081
<b>Subvention au titre des dépenses de rémunération</b>	1403	1523	1698	1716	1741
<b>Subvention au titre des dépenses de fonctionnement</b>	250	257	270	330	340

<b>Budget d'investissement /Equipe ment :Dépenses d'intervention</b> ( dont les transferts dédiés à l'appui aux interventions dans le domaine économique et social ,l'appui à l'investissement dans les projets et programme de développement , le remboursement des prêts et l'équilibre financier ainsi que le développement et la modernisation de l'établissement)	480	580	669	790	590
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2133</u></b>	<b><u>2360</u></b>	<b><u>2637</u></b>	<b><u>2836</u></b>	<b><u>2671</u></b>

**Fiche Opérateur Public  
Intervenant  
Dans LeProgramme Enfance**

## Fiche n°1 : L'Association Tunisienne des Villages d'Enfants S O S

### I- Présentation

1. **L'activité principale : Protéger les enfants sans soutien familial et menacés en les prenant en charge au sein des villages d'enfants SOS ou au sein de leurs familles biologiques et en assurant leur éducation jusqu'à leur intégration dans la société.**
2. **Référence de l'événement : n° 4989 en date du 22 décembre 1981 conformément à l'accord conclu entre le gouvernement tunisien et l'Organisation internationale des villages d'enfants SOS le 26 mars 1981 et ratifié par la loi n°**
3. **Date de signature du dernier contrat de programme, d'objectifs ou de performance entre la mission et l'acteur public (le cas échéant) : 2021**

### II- Stratégie et objectifs

#### 1. La stratégie:

- Fournir la bienveillance familiale
- Soutenir les familles vulnérables
- La protection
- Soutenir l'autonomie des jeunes

#### 2. Les priorités et objectifs stratégiques les plus importants :

- Fournir la bienveillance et la protection aux enfants sans soutien familial
- Protéger les enfants menacés de perdre la bienveillance leur famille
- Intégration sociale et professionnelle des jeunes

#### 3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

La contribution de l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants « SOS » (acteur public) s'articule autour de 4 axes :

##### ✓ **Prise en charge et protection des enfants sans soutien familial :**

L'Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS prend en charge les enfants sans soutien familial en créant une ambiance familiale qui leur garantit la subsistance, le divertissement et le développement de leurs connaissances et capacités. Ils sont pris en charge dans les villages en créant une famille dirigée par une mère porteuse nourrice qui s'occupe des frères et sœurs de S.O S.

Jusqu'au mois de juin 2021 l'association a réalisé les activités suivantes dans ce but :

- Accueillir 7 nouveaux enfants dans les villages après avoir étudié leurs conditions sociales et psychologiques et après s'être assuré que leur accueil au les villages d'enfants est le plus approprié pour eux. Tenir des réunions de planification de la croissance de l'enfant pris en charge avec un taux de réalisation prévu à 50% et programmation des dates des réunions restantes. Ce dispositif vise à examiner les enfants de manière approfondie sous tous les aspects (psychologiques, sociaux et familiaux) et à fixer des objectifs généraux et spécifiques qui garantissent à chaque enfant le principe de l'adéquation et de nécessité.
- Recrutement de 3 mères nourrices dans le village de Gammarth, le village de Mahres et le village d'Akouda jusqu'en juin 2021 et la résiliation du contrat d'un stagiaire qui a été affecté en 2020 en raison de son inefficacité et de son incapacité à jouer ce rôle.

✓ **Protéger les enfants menacés de perdre la bienveillance familiale :**

Dans le cadre de ses programmes, l'association prend en charge les enfants menacés de perdre leur famille en leur apportant un soutien matériel et moral dans leur milieu familial, en leur assurant les services suivants :

- Soutien scolaire
- Le divertissement est assuré par la participation des enfants aux colonies de vacances et aux excursions
- Fournir la bienveillance sanitaire et les médicaments si nécessaire
- Améliorer les conditions de vie et aménager les maisons avec l'achat de meubles

✓ **Intégration sociale et professionnelle des jeunes :**

L'association continue son engagement auprès des enfants majeurs dans les foyers de jeunes. Cette étape commence depuis le départ du domicile familial à l'âge de 14 ans et se poursuit jusqu'à l'âge de 20 ans, date à laquelle il s'installe dans le foyer et passe à la dernière étape dans laquelle il est inclus dans le parcours d'intégration et d'emploi et il continue de bénéficier d'une bourse mensuelle pour subvenir à ses besoins

✓ **Renforcer les capacités des familles à prendre en charge et à protéger leurs enfants**

L'association œuvre à renforcer les capacités des familles à faibles revenus par la formation, l'encadrement et le montage de dossiers de micro-projets générateurs de revenus dans le cadre d'un processus participatif entre l'association et les familles bénéficiaires, afin que ces familles puissent élever et prendre en charge leurs enfants.

**4. Indicateurs de mesure de la performance pour atteindre les objectifs :**

- Nombre d'enfants pris en charge
- Taux d'enfants qui ont une activité de renforcement des compétences
- Nombre de sessions de formation pour enfants

- Nombre de sorties de divertissement
- Taux d'enfants qui ont une relation avec leur famille biologique
- Le nombre d'enfants intégrés dans leur famille biologique
- Taux d'enfants ayant de bons résultats scolaires
- Nombre d'enfants pris en charge dans le programme de soutien familial
- Nombre de projets générateurs de revenus réalisés
- Nombre de familles avec un plan de croissance complété
- Taux de mise en œuvre du plan d'action d'appui à l'autonomie de chaque village
- Taux de jeunes qui quittent le programme en étant autonome et ayant un emploi stable

#### **5. Les activités les plus importantes :**

- Accueillir des enfants dans des foyers familiaux
- Renforcer les compétences et les capacités des enfants
- Intégration familiale
- Réaliser la réussite scolaire
- Bienveillance complète pour les enfants
- Initier des projets générateurs de revenus
- Soutenir l'autonomie des jeunes

**6. Actions d'accompagnement:**(Une contribution financière de l'association pour l'année 2020 est estimée à 3 372 678

### **III- Budget et Prévisions à moyen terme (2022-2024) :**

#### **1 - Une présentation générale des prévisions budgétaires de l'opérateur public pour l'année budgétaire 2022 :**

Nous faire parvenir un tableau récapitulatif qui comprend les plus importantes ressources et leurs sources de financement, y compris les prévisions de la subvention de l'État et des dépenses (charges) les plus importantes programmées pour l'année 2022, avec leur répartition en :

- Budget de fonctionnement
- Budget d'investissement ou/d'équipement (compte tenu des spécificités de chaque établissement).

## 2- Prévisions budgétaires à moyen terme (2022-2024) :

Libellé	Réalisations	LF 2021	Prévisions		
	2020		2022	2023	2024
<b>Budget de fonctionnement</b>					
<b>Dont la rémunération (ressources propres) -- Subvention au titre de fonctionnement (subvention financement public)</b>	3 024 969 2 952 709	3 416 694 3 457 939	3 758 363 3 803 733	4 100 033 4 149 527	4 441 702 4 495 321
<b>Budget d'investissement /Equipe ment :Dépenses d'intervention</b> ( dont les transferts dédiés à l'appui aux interventions dans le domaine économique et social ,l'appui à l'investissement dans les projets et programme de développement , le remboursement des prêts et l'équilibre financier ainsi que le développement et la modernisation de l'établissement)	221 371	121 375	133 513	145 650	157 788

**Fiche Opérateur Public  
Intervenant  
Dans Le Programme Séniors**

## Fiche opérateur public n°1

### L'Union Tunisienne De Solidarité Sociale

#### 1/Présentation de l'opérateur public

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale a été créée le 06 juin 1964 et a obtenu le visa du secrétaire d'État à l'Intérieur sous le numéro 3645 du 9 août 1964. C'est un réseau d'associations structuré centralement, régionalement et localement soumis au décret n ° 88 de 2011 qui a acquis une spécificité en combinant la formule d'association et son rôle de mécanisme de soutien aux efforts de l'Etat dans le domaine social et du développement.

- **Activité principale:**

- Fournir des services sociaux pour la promotion des groupes sociaux vulnérables afin de soutenir les efforts de l'État dans le domaine social et du développement.
- La mission de l'Union tunisienne de solidarité sociale, selon son statut, est de:
- Développer un sentiment de solidarité entre les différents groupes de la société
- Élever l'esprit du volontariat au profit des plus vulnérables.
- Accorder un intérêt pour la charité.
- Contribuer à la mise en place d'une politique globale dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du plan national dans le domaine de la solidarité sociale, en coopération avec diverses institutions et organisations ayant des objectifs similaires.
- Créer et gérer des institutions à caractère national qui servent ses objectifs.
- Coordination, suivi et évaluation des activités de toutes les associations et structures impliquées dans la fédération.
- Collecte de dons à l'intérieur et à l'extérieur du pays selon la réglementation en vigueur.
- Utiliser les ressources de la Fédération pour protéger et faire progresser les groupes nécessiteux et vulnérables et pour contribuer à la création ou à l'amélioration des moyens de subsistance au profit des plus vulnérables.
- Aider les personnes âgées et les personnes ayant des besoins particuliers à obtenir des services sociaux, sanitaires et psychologiques auprès des autorités techniques spécialisées.
- Contribuer aux opérations de secours en cas de catastrophe.

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale supervise le fonctionnement de 12 institutions dans plusieurs gouvernorats de la république (Manouba - Grombalia - Menzel Bourguiba - Béja - Jendouba - El Kef - Kairouan - Kasserine - Sousse - Sfax - Gafsa - Gammarth).

Ces institutions sont chargées de fournir un ensemble de services de soins complets à leurs résidents, y compris la nourriture, les boissons, les vêtements, le traitement,

l'animation, le divertissement et tout ce qui créerait un climat psychologique approprié et fournirait aussi confort et réconfort.

- **Classement de l'entreprise: 01**
- **Référence de création** : visa du secrétaire d'État à l'Intérieur sous le numéro 3645 du 9 août 1964
- **Références de l'organisation administrative et financière** :
  - Décret n ° 2011 - 88 de 2011 du 24 septembre 2011 réglementant les associations.
  - Décret n ° 2013-5183 du 18 novembre 2013 fixant les critères, modalités et conditions d'octroi du financement public aux associations.
  - Décret gouvernemental n ° 2016-568 du 17 mai 2016 complétant le décret n ° 2013-5183 du 18 novembre 2013 fixant les normes, les modalités et les conditions d'octroi des financements publics aux associations.
  - La décision du Premier ministre du 26 mars 2018 fixant la liste des associations prévue à l'article 25 bis du décret n ° 2013-5183 du 18 novembre 2013 fixant les critères, modalités et conditions d'octroi des financements publics aux associations.
  - Arrêté n ° 2003 de 2003 du 22 septembre 2003 fixant les attributions du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.
  - Loi n °94- 114 du 31 octobre 1994 relative à la protection des personnes âgées.
  - Décret n ° 96-1017 de 1996 du 27 mai 1996 fixant les conditions d'hébergement dans les établissements de soins aux personnes âgées.
  - La circulaire du Premier ministre, n ° 31, en date du 18 septembre 2006, relative à la préparation des contrats programmes et des contrats d'objectifs.
  - La circulaire du Premier ministre n ° 14 du 16 avril 2018, relative à la préparation du projet de budget de l'Etat pour l'année 2019.
- **La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le Ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe)** : Convention de partenariat signée le 10 juillet 2019

## 2 /Le cadre de la performance

### 1- La stratégie générale :

### 2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :(contribution directe ou indirecte)

- ❖ Loger les personnes âgées et assurer un logement décent, y compris la nourriture et les vêtements, en plus de fournir des aspects sociaux, culturels, de santé et de divertissement qui permettent aux personnes âgées d'avoir une harmonie

psychologique et les aident à s'adapter socialement, leur procurant ainsi confort et réconfort.

- ❖ Soutenir les activités des associations œuvrant dans ce domaine et développer leurs ressources
- ❖ Établir un projet de vie individuel pour chaque résident en valorisant son rôle et en bénéficiant de son expérience et de ses compétences
- ❖ Améliorer les services de soins à fournir

**3- Les principales priorités et objectifs :** Détermination des principaux objectifs pour l'entreprise ou l'établissement public qui sont en adéquation totalement ou partiellement avec les priorités du programme (citer les objectifs de l'entreprise ou l'établissement public et de ceux qui les correspondent des objectifs du programme).

**Première priorité:** Fournir à toutes les personnes âgées sans discrimination des services de prévention et de protection sociale de manière à leur garantir une vie décente.

**La deuxième priorité:** Le développement de services sociaux, de santé et de divertissement d'une manière qui respecte leur vie privée.

**Premier objectif stratégique:** Améliorer les conditions de vie dans les établissements de soins.

**Deuxième objectif stratégique:** Accroître la qualité des services sociaux, sanitaires et récréatifs pour les personnes âgées.

La stratégie de l'UTSS	La stratégie du programme Séniors
1- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du plan national dans le domaine de la solidarité sociale, en coopération avec diverses institutions aux fins similaires	Accompagner la prise en charge des personnes âgées, que ce soit dans leur milieu naturel ou en établissement
2- Promouvoir les services sociaux, sanitaires et psychologiques pour les groupes visés par les activités de la Fédération	
3- Contribuer à la mise en place d'une politique globale dans le domaine de l'économie sociale et solidaire	Valoriser les compétences des personnes âgées sans discrimination entre les hommes et les femmes et leur permettre de participer à la vie publique et au processus de développement de manière à leur garantir une vieillesse active

#### 4- Indicateurs de performance et principales activités :

- ❖ Prise en charge complète des personnes âgées résidant dans les différents établissements
- ❖ Protéger les résidents des établissements de protection de toutes les formes de violence et d'abus.
- ❖ Former les cadres chargés de l'encadrement des personnes âgées dans les établissements de protection.

#### Indicateurs de l'Union Tunisienne De Solidarité Sociale :

##### 1 - Nombre de projets de vie ayant atteint leurs objectifs :

L'objectif : Garantir les conditions de vie adéquates aux personnes âgées

Indicateur	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de «projets de vie» qui ont atteint leurs objectifs	Nombre	40	50	60	70	80

##### 4-Pourcentage de couverture des ressources humaines pour une personne âgée

Indicateur	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage de couverture des ressources humaines pour une personne âgée	%	60	65	70	75	80

##### 5-Pourcentage de réalisation des projets prévus dans le contrat de performance

Indicateur	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024

<b>Pourcentage de réalisation des projets énumérés dans le contrat de performance</b>	<b>%</b>	<b>75</b>	<b>80</b>	<b>85</b>	<b>90</b>	<b>95</b>
---	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

### 3/ Le Budget

#### 3.1-Budget des établissements de protection des personnes âgées sous tutelle du Ministère de la femme, de la famille et des séniors au titre de l'année 2022

<b>Libellé</b>	<b>Programme</b>	<b>Crédit réparti</b>	
<b>Dépenses d'interventions</b>		<b>14200 MD</b>	
Subvention accordée à l'UTSS	Rémunération du personnel des centre de protection	12 .000	14.200
	Fonctionnement des centres de protection	2.200	
<b>Investissement</b>	<b>2500MD</b>	<b>Engagement</b>	<b>Paie ment</b>
Études et contrôle dans des établissements de protection des personnes âgées à Kef, Gafsa et Grombalia.  Les frais d'étude de la concentration de l'installation des panneaux solaires dans divers établissements de protection.		500 MD	100MD
Entretien global du centre de protection des personnes âgées de Jendouba (nouveau)		200 MD	200 MD(c)
Préparation du centre de protection des personnes âgées de Grombalia (suite)		-	250 mille dinars
Préparation de l'espace extérieur (la clôture) pour le centre de protection des personnes âgées de Kairouan.		250 MD	200MD (en cours) 100 + MD (nouveau)
Création du centre de protection des personnes âgées à Sousse			200 MD (en cours)
<b>Equipement des centres</b>		<b>690 MD</b>	<b>690 MD (nouveau)</b>

		760 MD (en cours)
<b>Total</b>	<b>1640 MD</b>	<b>2500 MD</b>

**3.2- Le budget proposé au profit de l'Union tunisienne de solidarité sociale au titre de l'année 2022 :**

Libellé	Programme	Crédit réparti	
<b>Dépenses d'interventions</b>			<b>14801MD</b>
Subvention accordée à l'UTSS	Rémunération du personnel des centre de protection	12 .501	14.801
	Fonctionnement des centres de protection	2.300	
<b>Investissement</b>	<b>1800</b>	<b>Engagement</b>	<b>Paiement</b>
Equipement des centres de protection des personnes âgées			250
Aménagement du centre de protection des personnes âgées de Grombalia		900	400
Rénovation des unités de vie et l'administration du centre de protection des personnes âgées de Béjà		250	250
Aménagement du centre de protection des personnes âgées de Jendouba		500	200
Aménagement du centre de protection des personnes âgées de Kairouan		350	50
Total des projets en cours		2000MD	1150MD
<b>Equipement des centres</b>		<b>920</b>	<b>250 MD</b>
Réalisation d'une étude globale pour le réaménagement du centre de protection des personnes âgées de Sousse		50	50
Aménagement du centre de protection des personnes âgées de Gammarth		2000	250

Réalisation d'une étude d'évaluation du programme de placement	100	100
<b>Total</b>	<b>3070MD</b>	<b>650 MD</b>

### III- Budget et Prévisions à moyen terme (2022-2024) :

1 - Une présentation générale des prévisions budgétaires de l'opérateur public pour l'année budgétaire 2022 :

#### 1.1- Prévisions budgétaires sur le moyen terme (2022-2024)

Libellé	Réalisations	LF 2021	Prévisions		
	2020		2022	2023	2024
<b>Budget de fonctionnement dont :</b>					
<b>Subvention au titre des dépenses de rémunération</b>	12000	12000	12501	12876	13262
<b>Subvention au titre des dépenses de fonctionnement</b>	2200	2200	2300	2369	2440
<b>Budget d'investissement /Equipe ment et moyens de transport( dont les transferts dédiés à l'appui aux interventions dans le domaine économique et social,l'appui à l'investissement dans les projets et programmes de développement, le remboursement des prêts et l'équilibre financier ainsi que le développement et la modernisation de l'établissement)</b>	2100	2500	1800	2200	2700
<b><u>Total</u></b>	<b><u>16300</u></b>	<b><u>16700</u></b>	<b><u>16601</u></b>	<b><u>17445</u></b>	<b><u>18402</u></b>

